POLYTECH
TOURS
Département Aménagement
Ecole d'ingénieurs
polytechnique
de l'université de Tours
UNIVERSITÉ FRANÇOIS - RABELAIS TOURS

CITERES
UMR 6173
Cités, Territoires,
Environnement et Sociétés
Equipe IPA-PE
Ingénierie du Projet
d'Aménagement, Paysage,
Environnement

Projet de Fin d'Etudes

REPRESENTATION ET PERCEPTION PAR LES ACTEURS LOCAUX ET LES USAGERS DES ENJEUX S'EXERÇANT SUR LE CHER CANALISE :

Saint-Aignan (41) à Tours (37)

2012-2013

Directeur de recherche
BOISNEAU Catherine

URBAIN Anne-Laure
VALLEE Pascaline

REPRESENTATION ET PERCEPTION PAR LES ACTEURS LOCAUX ET LES USAGERS DES ENJEUX S'EXERÇANT SUR LE CHER CANALISE :

Saint-Aignan (41) à Tours (37)

Directeur de recherche : BOISNEAU Catherine
Auteurs : URBAIN Anne-Laure, VALLEE Pascaline

2012-2013

AVERTISSEMENT

Cette recherche a fait appel à des lectures, enquêtes et interviews. Tout emprunt à des contenus d'interviews, des écrits autres que strictement personnel, toute reproduction et citation, font systématiquement l'objet d'un référencement.

Les auteurs de cette recherche ont signé une attestation sur l'honneur de non plagiat.

FORMATION PAR LA RECHERCHE ET PROJET DE FIN D'ETUDES EN GENIE DE L'AMENAGEMENT

La formation au génie de l'aménagement, assurée par le département aménagement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, associe dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement, l'acquisition de connaissances fondamentales, l'acquisition de techniques et de savoir faire, la formation à la pratique professionnelle et la formation par la recherche. Cette dernière ne vise pas à former les seuls futurs élèves désireux de prolonger leur formation par les études doctorales, mais tout en ouvrant à cette voie, elle vise tout d'abord à favoriser la capacité des futurs ingénieurs à :

- Accroître leurs compétences en matière de pratique professionnelle par la mobilisation de connaissances et de techniques, dont les fondements et contenus ont été explorés le plus finement possible afin d'en assurer une bonne maîtrise intellectuelle et pratique,
- Accroître la capacité des ingénieurs en génie de l'aménagement à innover tant en matière de méthodes que d'outils, mobilisables pour affronter et résoudre les problèmes complexes posés par l'organisation et la gestion des espaces.

La formation par la recherche inclut un exercice individuel de recherche, le projet de fin d'études (P.F.E.), situé en dernière année de formation des élèves ingénieurs. Cet exercice correspond à un stage d'une durée minimum de trois mois, en laboratoire de recherche, principalement au sein de l'équipe Ingénierie du Projet d'Aménagement, Paysage et Environnement de l'UMR 6173 CITERES à laquelle appartiennent les enseignants-chercheurs du département aménagement.

Le travail de recherche, dont l'objectif de base est d'acquérir une compétence méthodologique en matière de recherche, doit répondre à l'un des deux grands objectifs :

- Développer toute ou partie d'une méthode ou d'un outil nouveau permettant le traitement innovant d'un problème d'aménagement
- Approfondir les connaissances de base pour mieux affronter une question complexe en matière d'aménagement.

Afin de valoriser ce travail de recherche nous avons décidé de mettre en ligne les mémoires à partir de la mention bien.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à adresser nos remerciements les plus sincères à toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail et en particulier à :

- Mme Catherine BOISNEAU, notre tutrice, maître de conférences et directrice du département d'Ingénierie des Milieux Aquatiques et des Corridors Fluviaux (IMACOF) de l'Université de Tours et membre de l'unité de recherche en Ingénierie du Projet d'Aménagement Paysage et Environnement (IPAPE), pour son aide et son soutien apportés tout au long de ce Projet de Fin d'Etudes (PFE),

- M. Noël JOUTEUR, du service aménagement et développement de la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire (DDT 37), pour ses conseils avisés et son suivi attentif malgré un emploi du temps très chargé,

- M. Benoit FEILDEL, maître de conférences à l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours département aménagement, pour son aide précieuse notamment concernant l'étude des notions sociologiques de perceptions et de représentations en lien avec notre sujet d'étude,

- L'ensemble des membres du jury des présentations orales intermédiaires de notre PFE pour leurs remarques pertinentes et leurs recadrages,

- les acteurs du Cher canalisé que nous avons pu rencontrer à savoir :

– M. Pierre LESTOQUOY, Président du Syndicat du Cher canalisé, ainsi que Vincent LOISON, agent technique, pour leurs apports sur l'histoire du Cher canalisé,

– M. Jean-François SOUCHARD, responsable de la société *Canoë Company* auquel nous devons les plus belles illustrations de ce rapport,

– M. Josselin DE LESPINAY, membre de l'association France Nature Environnement (FNE) et de la commission du SAGE Cher aval, pour sa grande disponibilité,

– M. Jean-Pierre PESTIE, Président de l'*Association pour le Développement de la Vallée du Cher et des Territoires Limitrophes*, pour ses éclairages concernant le projet de développement du tourisme fluvial soutenu par son association,

- les étudiants du département IMACOF avec lesquels nous avons pu travailler pendant notre PFE.

SOMMAIRE

1ère partie : présentation du contexte et de la problématique 12

I. Présentation du Cher canalisé 12

A. Remise en contexte géographique et historique 12

B. Une gestion transitoire actuelle présentant des insuffisances 16

C. Un état écologique du Cher canalisé insatisfaisant 17

D. Un cours d'eau présentant des usages variés 19

II. Diagnostic des enjeux mis en œuvre sur le Cher canalisé 26

A. Un enjeu écologique fort : le rétablissement de la continuité écologique 26

B. Un enjeu économique d'importance : le développement des activités nautiques et touristiques. 29

C. L'enjeu de la gestion du Cher canalisé : un impératif à la poursuite des activités 32

D. L'enjeu de la domanialité du Cher canalisé : la mise en œuvre d'une politique de gestion pérenne et durable 33

E. Un enjeu paysager : les barrages ont transformé le paysage 34

F. Des enjeux sécuritaires 35

III. Recensement des acteurs impliqués et de leur position vis-à-vis de l'avenir du Cher canalisé 36

A. Des acteurs en faveur d'un maintien des ouvrages du Cher canalisé 36

B. Des acteurs en faveur d'une suppression ou d'un abaissement des barrages 38

C. Des acteurs souhaitant concilier les développements économique et écologique 40

D. Dégagement d'une problématique : En quoi les divergences de représentations du Cher canalisé sont à l'origine de conflits qui se cristallisent-elles autour des barrages à aiguilles ? 42

2ème partie : Les notions de perception et de représentation 45

I. 1ère approche des perceptions, un processus cognitif à dimension psychologique 45

A. La perception de l'environnement, un besoin vital à l'homme 45

B. La perception sensorielle permet l'enregistrement des informations 45

C. La cognition permet l'interprétation des informations enregistrées 46

II. 2ème approche des perceptions, l'introduction du terme de représentation 47

A. Remise en contexte historique de l'étude des représentations 47

B. La notion de représentation aujourd'hui : un processus complexe 49

C. Les représentations sociales permettent une appropriation du monde extérieur 50

III. La psychologie environnementale s'appuie sur les notions de représentations pour étudier les relations homme-environnement 52

A. La relation homme-environnement vue comme un système en interaction 52

B. L'ingénierie socio-environnementale, un outil d'orientation des projets d'aménagement s'appuyant sur la perspective transactionnelle 52

C. Les outils de recueil et d'analyse des représentations 53

IV. La « psychologie environnementale verte », un outil d'aide à la gestion environnementale des administrations publiques 59

A. Les institutions doivent mettre en place une gestion environnementale 59

B. La « *psychologie environnementale verte* » a développé des outils d'évaluation environnementale au service des institutions 61

V. L'utilisation de la psychologie environnementale pourrait être utile en amont du projet d'aménagement du Cher canalisé 63

A. La nature subjective et sociale de la perception entraîne des divergences de points de vue entre les acteurs du Cher canalisé 63

B. L'association de mots et l'entretien semi-directif, des outils appropriés pour l'étude des perceptions des acteurs du Cher canalisé 64

VI. Les rapports entre l'homme et son environnement dépendent de facteurs individuels et de contextes socio-culturels 65

A. Les rapports homme-environnement sont fondés sur les représentations sociales des individus. 65

B. Les rapports homme-environnement sont historiquement et culturellement situés 66
C. Les rapports homme-environnement sont aujourd'hui basés sur des modèles types et des dichotomies 67
D. Les rapports homme-milieu aquatique ont évolué au fil du temps 68

3ème partie : recueil des perceptions des acteurs du Cher canalisé 70
I. Le travail préparatoire en amont des entretiens 70
A. Réalisation du panel idéal d'acteurs à interroger 70
B. Elaboration d'une liste d'items relatifs aux différentes perceptions envisagées du Cher canalisé . 71
II. Le déroulement des entretiens 71
A. La vérification des hypothèses de la problématique par un entretien semi-directif 71
B. L'utilisation de l'association libre de mots pour cerner l'univers sémantique des représentations 71
III. Les résultats que nous avons obtenus 72
A. Les comptes rendus des entretiens réalisés 72
B. Les représentations systémiques des acteurs du Cher canalisé 85
C. Le plan factoriel inspiré de l'analyse factorielle de correspondances 95

INTRODUCTION

Ce mémoire s'inscrit dans la démarche entreprise par l'Etat de transfert de son Domaine Public Fluvial (DPF) aux collectivités locales correspondant à la deuxième phase de décentralisation des voies navigables entérinée par la loi du 30 juillet 2003. Il s'agit à cette occasion, pour l'Etat, de mettre en place un nouvel aménagement de la gestion du Cher canalisé s'intégrant dans une démarche de développement durable. Afin d'y parvenir, la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire, service déconcentré de l'Etat, a demandé la réalisation de trois études distinctes et complémentaires au cours de l'année 2013. Notre Projet de Fin d'Etudes correspond à l'une de ces études et a pour but de révéler les différentes représentations et perceptions des acteurs et usagers du Cher canalisé. Une deuxième étude portant sur les aspects techniques et hydrologiques du Cher canalisé va être réalisée par des étudiants du département d'Ingénierie des Milieux Aquatiques et des Corridors Fluviaux (IMACOF) de l'Université de Tours. Enfin, une étudiante de l'Ecole Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage (ENSNP) de Blois s'attachera plus particulièrement à l'aspect paysager que devra comporter ce projet de développement durable du Cher canalisé.

L'objectif de notre étude est de contribuer à établir un diagnostic commun partagé par tous les acteurs du Cher canalisé en tant que base essentielle à l'élaboration d'un projet de développement durable et dans un esprit de concertation. Notre travail s'attache plus particulièrement à la dimension sociologique du projet par une étude des perceptions qu'ont les différents acteurs du Cher canalisé.

Ainsi, dans un premier temps, nous avons analysé le contexte dans lequel s'inscrit ce projet afin d'en saisir les différents enjeux ainsi que les différents acteurs qui y sont impliqués. Cette étape d'appropriation du contexte a constitué une grande partie de notre travail que nous vous présenterons en première partie. En effet, nous n'avions aucune connaissance particulière concernant les cours d'eau, leur fonctionnement, la réglementation qui s'y applique, ou encore leurs usages. En outre, nous ne connaissions rien de l'histoire du Cher canalisé et des ouvrages qui régulent son cours. Puis, dans une logique de recherche sur l'état de l'art, nous nous sommes intéressées aux notions sociologiques de perceptions et de représentations en général et plus particulièrement aux diverses représentations de l'eau. Le compte-rendu de cet état de l'art constitue la deuxième partie de notre dossier. A l'issue de ces deux étapes, un travail de terrain de recueil des représentations de différents acteurs a pu être réalisé. La troisième partie de ce rapport s'attachera à restituer les résultats des entretiens et à les analyser.

1ERE PARTIE : PRESENTATION DU CONTEXTE ET DE LA PROBLEMATIQUE

I. PRESENTATION DU CHER CANALISE

A. REMISE EN CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

1. UN COURS D'EAU SITUE AU CŒUR D'UN AXE TOURISTIQUE MAJEUR

Le tronçon de la rivière Cher appelé « *Cher canalisé* » se situe entre la ville de Saint-Aignan dans le département du Loir-et-Cher (41) en amont **et la ville de Tours** dans le département de l'Indre-et-Loire (37) en aval. D'une longueur totale d'environ **60 kilomètres**, le Cher canalisé traverse cinq établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : la communauté de communes du Val de Cher Saint-Aignan et la communauté de communes du Cher à la Loire dans le Loir-et-Cher ainsi que la communauté de communes de Bléré Val de Cher, la communauté de communes de l'Est tourangeau et la communauté d'agglomération de Tour(s)Plus en Indre-et-Loire (voir la carte de la page suivante). Les deux communautés de communes tourangelles font partie du Pays Loire Touraine tandis que celles du Loir-et-Cher sont regroupées au sein du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais.

Le Cher canalisé bénéficie d'une situation géographique stratégique puisqu'il se situe **à proximité de l'axe ligérien classé au patrimoine mondial de l'UNESCO**. D'ailleurs, une partie du Cher canalisé est incluse dans la zone tampon du Val de Loire. De ce fait, le territoire du Cher canalisé présente de **nombreux sites touristiques d'importance tels que le château de Chenonceau**, un des châteaux de la Loire les plus connus et visités avec 800 000 visiteurs par an, **ou encore le zoo-parc de Beauval**, situé à Saint-Aignan, où un million de visiteurs étaient attendus en 2012[1] grâce à l'arrivée de deux pandas chinois.

Photo 1 : Château de Chenonceau
(Source : SOUCHARD Jean-François, http://www.imagesdeloire.fr/)

[1] Source : CHAPELLE Laurent. Etude socio-économique et touristique sur le Cher en Indre-et-Loire et Loir-et-Cher, définition d'un parti d'aménagement pour le Cher, Cahier des Clauses Techniques Particulières, CG37 et CG 41, 2012, 10p.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DU CHER CANALISÉ ET EPCI RIVERAINS

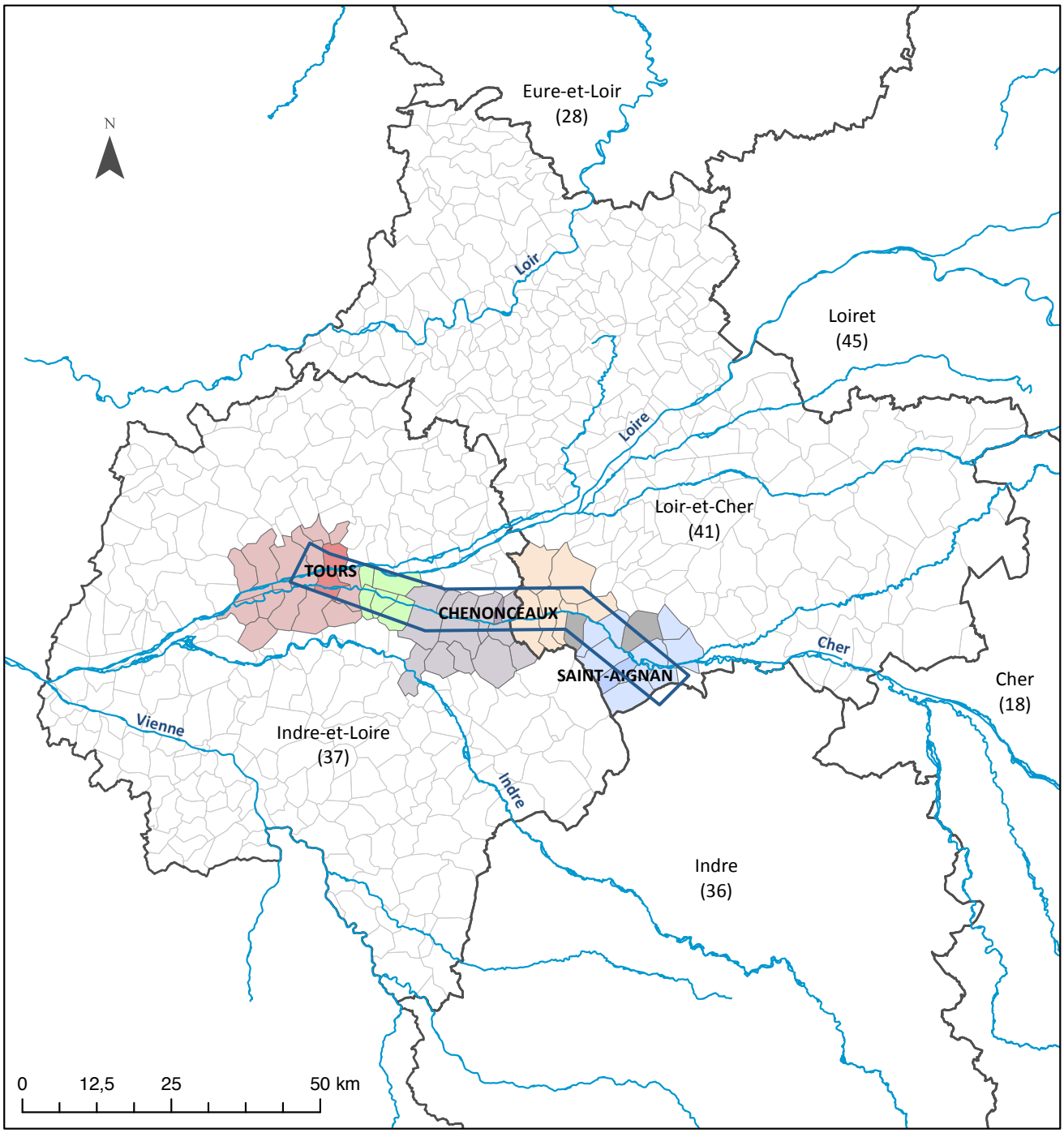

LÉGENDE

- Principaux cours d'eau de la Région Centre
- Communauté d'Agglomération de Tour(s)Plus
- Commuanuté de communes de l'Est Tourangeau
- Communauté de communes de Bléré Val de Cher
- Communauté de Communes du Val de Cher Saint-Aignan
- Communauté de Communes du Cher à la Loire
- Communes hors EPCI (Angé et Saint-Romain-sur-Cher)
- Portion du Cher canalisée

Auteurs : URBAIN Anne-Laure
VALLEE Pascaline

Sources : ©IGN BDCARTHO®
DIREN Carthage
BANATIC

URBAIN, VALLEE, *Représentation et perception par les acteurs locaux et les usagers des enjeux s'exerçant sur le Cher canalisé*

2. UN COURS D'EAU A L'HISTOIRE MOUVEMENTEE

Depuis deux cents ans, la partie du Cher que nous avons étudiée a connu de **nombreux bouleversements de statut**. En effet, l'Etat a décidé de canaliser ce tronçon dans la 1ère moitié du XIXème siècle afin de permettre la navigation commerciale. Effectivement, « *jusqu'à l'arrivée du chemin de fer, les fleuves et rivières servaient " d'autoroutes " pour transporter les marchandises* »[2] explique Vincent LOISON du Syndicat du Cher canalisé. En effet, le Cher constitue un axe privilégié pour relier le Massif Central, zone productrice de matières premières et de minerais, et les zones urbanisées consommatrices de ces productions que sont la vallée de la Loire, la côte Atlantique et Paris. Pour ce faire, quinze barrages à aiguilles ont été régulièrement aménagés sur le Cher. Ils ont permis de réguler le cours d'eau et de le rendre navigable en garantissant un niveau d'eau suffisant. Mais le développement d'autres moyens de transport plus efficaces au début du XXème siècle a engendré une baisse de l'activité de navigation. L'Etat, ne voyant alors plus l'intérêt de garder le Cher canalisé au sein de la **liste des voies navigables**, a pris le parti de le radier de celle-ci en 1957. Dans le même temps, l'Etat a décidé de concéder sa gestion à deux syndicaux intercommunaux, un par département, dont le Syndicat du Cher canalisé dans le département de l'Indre-et-Loire. Cette **concession** d'une durée de 50 ans a pris fin le 26 juillet 2005. Depuis lors, la gestion du Cher canalisé relève d'**Autorisations d'Occupation Temporaires (AOT)** délivrées par arrêtés préfectoraux.

3. UN COURS D'EAU CANALISE GRACE A QUINZE BARRAGES A AIGUILLES

Selon Vincent LOISON du Syndicat du Cher canalisé, le Cher a été la **première rivière rendue navigable par la mise en place de barrages à aiguilles sur une aussi grande longueur**. En effet, si les barrages à aiguilles ont été inventés en Bourgogne, ils n'y ont été mis en place que de manière isolée et il ne s'agissait que de tests.

Les barrages à aiguilles ont été mis au point par l'ingénieur François POIREE en 1830.

Ils sont constitués de « *plusieurs centaines d'aiguilles, […] barres de bois de 2,5 m de long et de 7 cm de largeur, dont le haut forme une poignée. Ces aiguilles prennent appui sur une saillie du radier au fond de l'eau et sont dressées verticalement contre une série de fermettes en fer reliées entre elles par une passerelle de 80 cm de large. Chaque hiver, avant les crues, [ainsi que pendant les périodes de migration des poissons,] les aiguilles sont retirées et les fermettes, mobiles à leur pied autour d'un axe horizontal, sont couchées au fond de la rivière.* »[3]

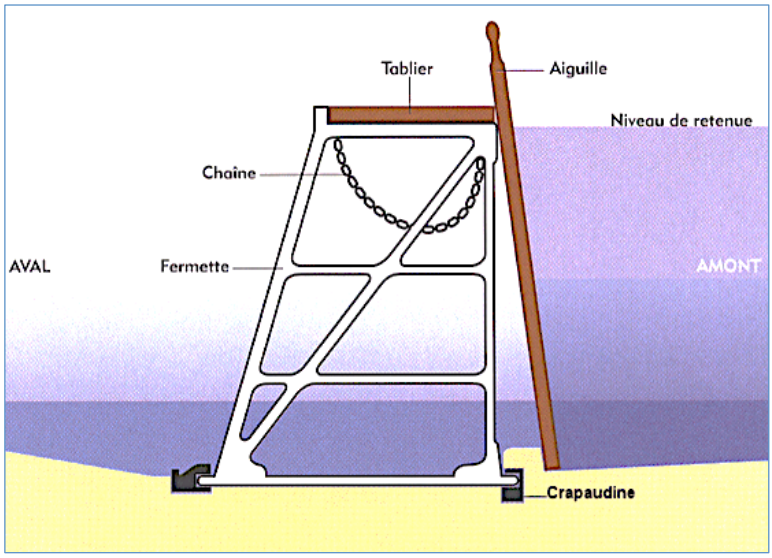

Schéma 1 : Eléments d'un barrage à aiguilles
(Source : http://www.sn-nord-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/barrage_aiguilles_cle29b31e.pdf)

[2] Source : « Cher canalisé : canaliser aussi les mécontentements », *La Nouvelle République*, 10 septembre 2012.
[3] Source : http://www.sn-nord-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/barrage_aiguilles_cle29b31e.pdf

Les barrages à aiguilles du Cher canalisé sont accompagnés d'une écluse et d'une maison éclusière[4]. Ils permettent de boucher la rivière sur toute sa largeur, c'est-à-dire environ 100 mètres, et engendrent chacun une différence de niveau comprise entre 1,2 et 1,4 mètres. **Lorsque le barrage est dit « relevé »** ou encore « levé », les aiguilles sont positionnées de telles façons qu'elles **empêchent le franchissement des barrages par la faune aquatique et les sédiments** charriés par le Cher. En revanche, la position levée **rend possible la navigation**. La situation s'inverse **lorsque le barrage est dit « abaissé » ou « couché » ; l'écoulement des sédiments et le passage des poissons à travers le barrage est alors possible tandis que la navigation n'est plus permise**.

Au total, quinze barrages jalonnent le Cher canalisé dont sept en Indre-et-Loire et huit en Loir-et-Cher. Il s'agit des barrages à aiguilles de Larçay (37), de Roujoux sur la commune de Véretz (37), de Nitray sur les communes de Saint-Martin-le-Beau et d'Athée-sur-Cher (37), de Vallet sur les communes de Dierre et d'Athée-sur-Cher (37), de Bléré et de la Croix-en-Touraine (37), de Civray-de-Touraine et de Chenonceau (37), de Chisseaux et de Francueil (37), de Chissay-en-Touraine et de Saint-Georges-sur-Cher (41), de Montrichard et de Faverolles-sur-Cher (41), de Vallagon sur les communes de Bourré et de Saint-Julien-de-Chedon (41), de Vineuil sur les communes d'Angé et de Monthou-sur-Cher (41), de Mazelles sur les communes de Pouillé et de Thésée (41), et enfin de Talufiau sur les communes de Mareuil-sur-Cher et de Thésée (41). Il y a également deux barrages mécanisés : celui de Bray sur les communes de Mareuil-sur-Cher et de Saint-Romain-sur-Cher (41), et celui de Saint-Aignan (41).

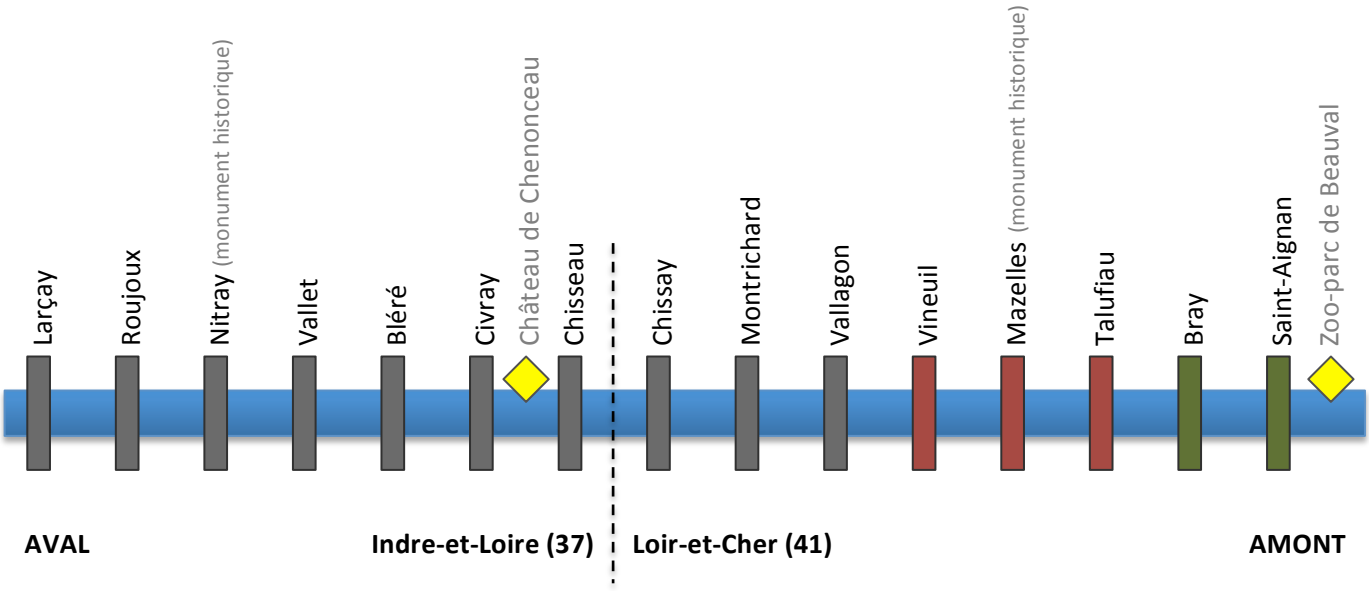

Schéma 2 : Les 15 barrages présents sur le Cher canalisé entre Tours (aval) et Saint-Aignan (amont)

[4] Source : Géo-Hyd. *Diagnostic global du SAGE du bassin versant du Cher aval, Etablissement Public Loire*, rapport final, mars 2012, 85p.

B. UNE GESTION TRANSITOIRE ACTUELLE PRESENTANT DES INSUFFISANCES

1. UNE GESTION MANQUANT DE COHERENCE DEPUIS LA FIN DE LA CONCESSION EN 2005

Comme nous l'avons vu précédemment, **le Cher canalisé est géré depuis 2005 dans le cadre d'AOT temporaires** délivrées par le préfet. Ainsi, le Syndicat du Cher canalisé a obtenu une prolongation de sa gestion du Cher canalisé pour une durée de six ans par un arrêté préfectoral en date du 26 novembre 2007. Cette gestion transitoire actuelle s'explique par **une absence de volonté de reprise du Cher canalisé par une collectivité ou un groupement**. La mise en place d'une telle AOT se traduit par une **gestion chaotique du Cher canalisé sans ligne de conduite claire**. En outre, **quatre maîtres d'ouvrage distincts se répartissent la gestion de ce tronçon du Cher**. Le premier d'entre eux, la communauté de communes du Val de Cher Saint-Aignan, a en charge les deux barrages les plus en aval du tronçon. Ensuite, l'Etat est le gestionnaire des trois barrages suivants actuellement détruits. Puis, le Syndicat du Cher canalisé s'occupe des dix barrages suivants. Et enfin, la ville de Tours gère le barrage présent sur son territoire (barrage de Rochepinard).

Chacun des maîtres d'ouvrage n'ayant ni les mêmes compétences ni les mêmes manières de gérer son domaine, la maîtrise d'ouvrage manque de cohérence et aucune gestion globale ne peut émerger. Des acteurs du Cher canalisé fustige cette situation. Yaël TROTIN, président du Club Olympique Tours-Sud Aviron (COTS Aviron) la qualifie «*d'ubuesque* »[5]. Quant à François FRESLON, président du Tours Aviron Club, il annonce que « *si le Cher était correctement nettoyé et entretenu, on pourrait remonter en bateau depuis Tours jusqu'au château de Chenonceau* »[6]. Ces propos illustrent la **nécessité de la reprise du Cher canalisé par une collectivité ou un groupement** afin de mettre en place une gestion pérenne et cohérente sur le long terme. Pour cette raison, l'Etablissement Public Loire (EPL), qui fait partie des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB), a été saisi dès 2008 par le Conseil Régional de la Région Centre (CR Centre) ainsi que par les deux Conseils Généraux (CG) afin de reprendre en charge l'exploitation et la gestion du Cher canalisé par le biais de la mise en œuvre d'un projet commun. Toutefois, **l'EPL ne semble pas manifester d'intérêt à la reprise du Cher canalisé. Pourtant, la situation du Cher canalisé devra être résolue au 31 décembre 2013, date à laquelle prend fin l'AOT** que détient le Syndicat du Cher canalisé.

2. DES INFRASTRUCTURES SE DEGRADANT

La gestion transitoire du Cher canalisé, qui dure maintenant depuis sept années, amène à une dégradation de son état général. **Le cours d'eau et ses berges ne sont plus correctement entretenus et il en va de même pour les quinze barrages**, âgés de presque deux cents ans et qui nécessiteraient des travaux de restauration.

En effet, **le Syndicat du Cher canalisé manque de moyens financiers et humains pour garantir un bon entretien du Cher canalisé**. Seulement trois agents travaillent à l'entretien de ce tronçon grâce à un budget annuel de 350 000 €. Le président de ce syndicat, Pierre LESTOQUOY, déplore cette situation en déclarant qu'il n'y a « *pas assez de personnel pour s'occuper de tous les barrages en même temps* ». D'après lui, le syndicat a « *des soucis de structure [...]. On répare avec des bouts de ficelle car il n'y a pas de budget et il faut contenter les utilisateurs pour essayer de conserver des emplois. On fait en sorte que les barrages fonctionnent* »[7]. Cette situation précaire s'est

[5] Source : SAMZUN, Philippe. « Descendre le Cher : un privilège menacé ? », *La Nouvelle République*, 10 septembre 2012.
[6] Source : GENDRY, Christophe. « La base nautique de Tours prisonnière du sable », *La Nouvelle République*, 29 juin 2012.
[7] Source : ROLLET, I. « Double peine pour les barrages du Cher », *La Nouvelle République*, 18 octobre 2012.

notamment révélée en octobre 2012 à l'occasion d'une période de forte pluviosité. Celle-ci a engendré une brusque montée des eaux du Cher et **certains barrages en mauvais état ont alors cédé**. « *Les barrages de Civray, Bléré, Nitray et Roujoux ont successivement explosés dans la soirée* » selon les propos de Vincent LOISON, technicien au syndicat. D'après Pierre LESTOQUOY, il s'agit là d'une « *catastrophe équivalente à celle qui s'était produite au début des années 1990* ». Il apparait donc nécessaire que la gestion du Cher canalisé soit rapidement reprise par une collectivité ou groupement compétent et disposant de moyens financiers et humains suffisants pour, dans un premier temps, procéder aux réparations et travaux nécessaires, et dans un second temps, garantir un entretien régulier des infrastructures et des berges du Cher.

En outre, l'état écologique actuel du Cher est dégradé et insatisfaisant au regard des nouvelles règlementations entrées en vigueur récemment.

C. UN ETAT ECOLOGIQUE DU CHER CANALISE INSATISFAISANT

1. UN CLASSEMENT EN MASSE D'EAU FORTEMENT MODIFIEE AU TITRE DE LA DCE

L'aménagement du Cher canalisé au XIX^{ème} siècle par la mise en place de barrages tout au long de son cours a entraîné une **altération des habitats naturels de la faune et de la flore** aquatiques. En outre de l'implantation des barrages, le Cher a subi des **rectifications et un recalibrage de son écoulement ainsi qu'un creusement de son lit** pour garantir une ligne d'eau suffisante à la navigation[8]. La végétation sur les berges a été enlevée et les berges ont été empierrées à la traversée de chacun des bourgs présents sur le Cher ainsi que de part et d'autre des barrages. **Le Cher canalisé a donc été classé comme Masse d'Eau Fortement Modifiée (MEFM) au titre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000**. Selon le journal officiel de l'Union Européenne, une MEFM est définie comme « *une masse d'eau de surface qui, par suite d'altérations physiques dues à l'activité humaine, est fondamentalement modifiée quant à son caractère, telle que désignée par l'État membre conformément aux dispositions de l'annexe II* »[9]. Cette directive permet le classement d'un cours d'eau en MEFM selon plusieurs critères. Ainsi, le Cher canalisé a été classé en MEFM selon son usage principal actuel de navigation de plaisance[10]. **Ce classement en MEFM n'est pas sans conséquence et permet notamment d'envisager la poursuite et même le développement de l'activité de navigation de plaisance.**

2. UNE DIVERSITE HYDROMORPHOLOGIQUE ET ECOLOGIQUE PAUVRE

Selon l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), **le Cher canalisé présente aujourd'hui une diversité hydromorphologique et écologique pauvre**[11]. **Cette situation s'explique par la présence des ouvrages sur le cours du Cher**. Ceux-ci entraînent un **effet « *seuil* » et réduisent la circulation des poissons, notamment des poissons migrateurs**, en freinant leur déplacement. Les barrages constituent des barrières difficilement franchissables et leur

[8] Source : FRABNEAU Bernard, LEPELTIER Serge. *Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne 2010-2015*, 2010, 252p.
[9] Source : Journal officiel des Communautés européennes. *Directive 2000/60/ce du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau*, publication officielle, 2000, 72p.
[10] Source : FRABNEAU Bernard, LEPELTIER Serge. *Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne 2010-2015*, 2010, 252p.
[11] Source : ONEMA, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, DREAL. *Améliorer l'état écologique des cours d'eau, 18 questions, 18 réponses*, juin 2012.

accumulation le long d'un cours d'eau diminue d'autant le nombre de franchissement. D'après l'ONEMA, *« l'impact cumulé des ouvrages sur le Cher canalisé réduit le potentiel d'accueil pour les espèces migratrices à moins de 10 % de celui estimé »*[12]. Ces mêmes barrages forment également un **effet « *retenue* »**. En effet, l'écoulement de l'eau est entravé par ces infrastructures. Ce mauvais écoulement de l'eau se traduit par **un échauffement des eaux et à une eutrophisation du milieu**, qui elles-mêmes engendrent le développement d'algues invasives et de poissons communs comme la carpe au détriment d'espèces migratrices comme les anguilles. Au final, selon l'ONEMA, la présence des barrages a un triple effet sur le Cher en formant des freins majeurs à la colonisation des secteurs amonts, en augmentant la mortalité de la faune aquatique lors de ses migrations et enfin en dégradant les habitats de cette même faune. L'ONEMA déplore notamment la disparition de poissons migrateurs amphihalins telles que les aloses, les lamproies marines et les anguilles.

3. UN ETAT ECOLOGIQUE DU CHER CANALISE ACTUELLEMENT MOYEN

A l'occasion de la mise en œuvre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le territoire du Cher aval, un diagnostic global a été effectué dont le rapport final est paru en mars 2012[13]. Selon une étude menée en 2008-2009, **l'état écologique du Cher a été qualifié de « *moyen* » et ne donne donc pas satisfaction au regard des objectifs fixés par la DCE**. La qualité de l'eau est notamment dégradée par une **trop grande concentration en nitrates**. En effet, la concentration en nitrate pour le Cher canalisé est qualifiée de « *moyenne* » à « *médiocre* » avec des valeurs comprises entre 18 et 20 mg/L. En outre, 17 % des concentrations mesurées dépassent la valeur guide de 25 mg/L, seuil limite pour permettre la production d'eau potable. **Le même constat a pu être fait pour les matières organiques** dont la concentration a été qualifiée de « moyenne » à « médiocre ». **Toutefois**, depuis 2006, **le Cher canalisé présente une « *bonne* » qualité en ce qui concerne la concentration en pesticides, en matières azotées et phosphorées**. Aujourd'hui, les stations d'assainissement collectif implantées le long du Cher canalisé offrent un bon fonctionnement et ne contribuent donc pas à la pollution de l'eau.

Globalement, **la qualité de l'eau du Cher canalisé s'est améliorée ces dernières années mais des progrès sont encore à réaliser afin d'atteindre les objectifs fixés par la DCE**.

4. UN DEBIT D'ETIAGE DU CHER CANALISE PARFOIS INSUFFISANT

Toujours d'après le diagnostic du SAGE Cher aval, **le débit d'étiage du Cher canalisé s'est avéré insuffisant pour garantir les différents usages du Cher et le bon fonctionnement du milieu aquatique**. Le Débit Objectif d'Etiage (DOE) correspondant au débit moyen mensuel minimum pour garantir ces usages et le bon fonctionnement de l'écosystème du Cher canalisé n'a pas été respecté entre 2003 et 2005, ce débit minimum étant d'autant plus difficile à respecter lors des années sèches où les apports d'eau sont moindres et les prélèvements plus importants.

[12] Source : Géo-Hyd. *Diagnostic global du SAGE du bassin versant du Cher aval, Etablissement Public Loire*, rapport final, mars 2012, 85p.
[13] Source : Géo-Hyd. *Diagnostic global du SAGE du bassin versant du Cher aval, Etablissement Public Loire*, rapport final, mars 2012, 85p.

D. UN COURS D'EAU PRESENTANT DES USAGES VARIES

1. LES USAGES UTILITAIRES DE L'EAU DU CHER CANALISE ENGENDRENT UNE FORTE PRESSION SUR LE MILIEU AQUATIQUE

a) Le Cher canalisé, une ressource d'alimentation en eau potable sous pression démographique

L'étude démographique établie par l'INSEE et reprise par le diagnostic du SAGE Cher aval indique que la population du SAGE a augmenté de près de 10 % entre 1999 et 2007[14]. Ainsi, le territoire du SAGE Cher aval connait une **pression démographique forte** puisque sa population a augmenté plus fortement que celles des départements et de la Région Centre. La vallée du Cher est d'ailleurs particulièrement attractive puisque de nombreuses communes ont connu une augmentation de leur population comprise entre 10 et 20 %. De plus, les projections effectuées par l'INSEE d'ici 2040 prévoient une augmentation de la population du département de l'Indre-et-Loire de 16 % et de celle du Loir-et-Cher de 11 %, soit des gains respectifs sur l'ensemble des communes appartenant au territoire du SAGE de 50 000 et 6 000 habitants[15]. Or, « *la démographie influe sur les besoins dans le domaine de l'eau* » et notamment sur l'Alimentation en Eau Potable (AEP). En effet, d'après les chiffres de l'Agence de L'Eau Loire-Bretagne de 2007, près des trois quarts des volumes totaux prélevés dans l'entité Cher canalisé sont destinés à cet usage d'AEP. **La nappe phréatique du Cénomanien fait aujourd'hui l'objet d'une forte demande en eau potable**. Or, 86,2 % des prélèvements d'AEP s'effectuent dans cette nappe, ce qui représente un volume de 8,48 millions de m^3 sur le Cher canalisé. Ces prélèvements étant supérieurs au renouvellement de la nappe, son niveau baisse et **sa préservation constitue désormais « *un enjeu majeur du SAGE* »**. Le SAGE indique qu'il est *« impératif de trouver des solutions pour réorienter les prélèvements AEP existants* ». De fait, l'usine de production d'AEP de Joué-lès-Tours effectue déjà des prélèvements dans le cours d'eau du Cher et celle de Saint-Avertin dans la nappe alluviale superficielle du Cher. Ainsi, en 2007, les prélèvements d'AEP s'effectuaient respectivement à 6,5 % en eau superficielle et 5,8 % dans la nappe alluviale superficielle. **Malgré une augmentation de la démographie, les prélèvements d'AEP ont diminué de 10,8 % entre 1998 et 2007 grâce aux efforts des collectivités dans leurs campagnes de sensibilisation** incitant les particuliers aux économies d'eau et à l'amélioration des réseaux de distribution réduisant les pertes.

Toutefois, le scénario du SAGE prévoit que « *la pression de prélèvement est susceptible de s'accentuer dans la vallée du Cher* » en raison de l'augmentation de la population prévue à long terme et de la réduction de la marge de gains suite aux campagnes de sensibilisation.

b) Le Cher canalisé, une ressource pour l'industrie

Le secteur de l'industrie prélève 5,9 % des volumes totaux prélevés dans le Cher canalisé. Quinze établissements industriels prélevant de l'eau ont été recensés sur le territoire du SAGE Cher aval. Là encore, **le Cher canalisé subit une forte pression avec 60 % du volume total annuel prélevé par l'industrie sur l'ensemble du territoire dont les trois quarts sont destinés à trois établissements fortement consommateurs parmi lesquels on retrouve le zoo-parc de Beauval**. A contrario des

[14] Source : Géo-Hyd. *Diagnostic global du SAGE du bassin versant du Cher aval, Etablissement Public Loire*, rapport final, mars 2012, 85p.
[15] Source : Géo-Hyd. *Analyse socio-économique et scénario tendanciel du SAGE du bassin versant Cher aval*, rapport final, décembre 2012, 143p.

prélèvements d'AEP, les prélèvements industriels ont augmenté de 10 % entre 1998 et 2007 ; par conséquent la pression de la part des industries sur la ressource en eau a augmenté. Toutefois, les scénarios envisagés de la DCE et du SAGE Cher aval ne prévoient pas de nouvelles augmentations des prélèvements d'eau en raison, d'une part, d'une augmentation de la rationalité des utilisations d'eau ; et d'autre part, en raison d'une tendance à la « *décroissance* » du secteur industriel au profit du secteur tertiaire moins consommateur en eau[16].

c) Le Cher canalisé, une ressource pour les activités agricoles

L'agriculture constitue un autre usage utilitaire de l'eau du Cher canalisé. Selon l'analyse socio-économique du SAGE Cher aval, elle-même s'appuyant sur les données du Recensement Général de l'Agriculture de 2010, **le territoire du Cher canalisé « *se distingue surtout par le poids de la viticulture* *qui domine dans 29 % des communes* »**[17]. En effet, les coteaux du Cher font partie des grands vignobles protégés par l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Touraine et la viticulture représente 14 % de la Surface Agricole Utile (SAU) de la région viticole de l'Est de Tours. D'autre part, la culture céréalière occupe un tiers de la SAU de cette même région. Le Cher canalisé est particulièrement concerné par les prélèvements d'eau agricoles puisqu'ils correspondent à plus des deux tiers des prélèvements totaux pour l'irrigation. Un tiers des prélèvements d'eau sur cette entité du Cher canalisé se font dans les eaux superficielles dont une partie se fait même directement dans le cours d'eau. Les prélèvements agricoles sont d'ailleurs les seuls à solliciter directement le Cher canalisé. En outre, ils ont lieu principalement pendant les périodes d'étiage puisque 91 % des prélèvements pour l'irrigation se font entre mai et novembre. **L'étiage du Cher canalisé est donc aggravé par l'utilisation agricole d'eau** et des arrêtés cadres « *sécheresse* » peuvent alors être pris par les préfets des départements. Ces situations de crise peuvent créer des **conflits d'usage** avec les autres acteurs du Cher canalisé et altèrent le fonctionnement normal des milieux aquatiques. Toutefois, grâce à des campagnes de sensibilisation, le scénario de la DCE prévoit une diminution « *de l'ordre de 15 %* » des prélèvements pour l'irrigation sur le territoire du SAGE par des économies d'eau. Le scénario du SAGE est moins optimiste avec seulement un maintien des besoins en eau pour l'irrigation.

En conclusion, le Cher canalisé subit une forte pression due aux usages utilitaires de son eau, à savoir l'alimentation en eau potable, l'irrigation des surfaces agricoles et la consommation d'eau par les activités industrielles. En effet, 72 % des prélèvements globaux d'eau sur le territoire du SAGE se concentrent sur le Cher canalisé et se répartissaient en 2007 comme suit :

1. AEP : 73,3 %
2. Irrigation agricole : 20,8 %
3. Industrie : 5,9 %

Le calcul de la sollicitation en eau du Cher canalisé correspondant au rapport entre les prélèvements et les ressources montre qu'elle s'établit jusqu'à 9 % en année sèche pendant la période d'étiage de mai à novembre. Cette sollicitation peut même monter jusqu'à un cinquième de la ressource entre juin et septembre en raison de forts prélèvements agricoles pendant cette

[16] Source : Géo-Hyd. *Analyse socio-économique et scénario tendanciel du SAGE du bassin versant Cher aval*, rapport final, décembre 2012, 143p.
[17] Source : Géo-Hyd. *Analyse socio-économique et scénario tendanciel du SAGE du bassin versant Cher aval*, rapport final, décembre 2012, 143p.

période. Le Cher canalisé présente donc des usages utilitaires importants, qui doivent être régulés et anticipés afin de garantir un bon fonctionnement de ce milieu aquatique.

2. DES USAGES RECREATIFS BIEN IMPLANTES

a) Une pratique importante d'activités nautiques

Le Cher canalisé étant une voie navigable, contrairement à la Loire toute proche, de **nombreuses activités de sports nautiques** s'y sont développées. Ainsi, la pratique du **canoë-kayak** connait « *une forte croissance* » en Indre-et-Loire avec une augmentation de 38 % du nombre de licenciés entre 2000 et 2010. Plusieurs types de pratiques du canoë-kayak ont pu être recensées sur le Cher canalisé. Il s'agit, en effet, d'une « *activité de navigation libre qui se pratique autant sur des plans d'eau que le long des cours d'eau* »[18].

Tout d'abord, une **« *pratique sportive en club* »**[19] est présente grâce à deux clubs de canoë-kayak affiliés à la Fédération Française de Canoë-Kayak (FFCK). Ils sont implantés respectivement à Tours et à Mareuil-sur-Cher : le *Canoë-kayak club de Tours* et le *Canoë-kayak de la Vallée du Cher* et proposent des activités à la fois en eau calme et en eau vive. **Mais le canoë-kayak peut aussi être « *une pratique de tourisme et de loisir dans le cadre des locations ou formules itinérantes proposées par des prestataires* ».** Une société de location de canoës, *Canoë Company*, également membre de la FFCK, est ainsi implantée à Civray-de-Touraine ; le camping de Chisseaux, situé à proximité du château de Chenonceau, et celui de Francueil proposent aussi des locations de canoës. Enfin, une « *pratique de tourisme et de loisir occasionnel* » a également été recensée par « *des personnes qui possèdent leur propre matériel* ». Cette activité s'avère importante puisqu'une estimation des **retombées économiques** qu'elle génère sur le territoire du SAGE l'évalue dans une fourchette comprise « *entre 1 et 2 millions d'euros* » pour l'année 2012.

Photo 2 : Canoës sur le Cher près de Chenonceau
(Source : SOUCHARD Jean-François, http://www.imagesdeloire.fr/)

La pratique de l'**aviron** s'est également développée sur le Cher canalisé mais celle-ci nécessite la mise en place de plans d'eau calmes contrairement au canoë. Trois plans d'eau et quatre clubs d'aviron ont été recensés sur le Cher canalisé. Le *Cercle Olympique Tours Sud Aviron* (COTS Aviron) et le *Tours Aviron Club* utilise la base nautique de Rochepinard où des compétitions nationales sont organisées. Les deux autres clubs se trouvent à Bléré et Saint-Aignan avec *l'Aviron*

[18] Source : Géo-Hyd, Etablissement Public Loire, *Etat des lieux du SAGE du bassin versant Cher aval*, février 2011, 332p.
[19] Source : Géo-Hyd. *Analyse socio-économique et scénario tendanciel du SAGE du bassin versant Cher aval*, rapport final, décembre 2012, 143p.

Club Val de Cher Saint-Aignan. Ces clubs sont les seuls présents dans le département de l'Indre-et-Loire puisque **seul le Cher permet la pratique de l'aviron**.

Outre le canoë-kayak et l'aviron, d'autres activités nautiques sont possibles avec notamment la possibilité de pratiquer des activités de **planche à voile** sur les plans d'eau existants. La ville de Bléré propose du **ski nautique** grâce à l'école et au club *Touraine Ski Nautique*, qui compte 80 d'adhérents. Quant à la ville de Montrichard, elle offre un site de **baignade surveillée** dans le Cher qui a accueilli 2 000 personnes à l'été 2011.

Enfin, l'état des lieux du SAGE a recensé des **« *pratiques sauvages* » d'activités d'eau vive**, au niveau des vagues créées par les seuils des barrages ». Il s'agit de **surf** et de **free-style** qui se développent notamment au niveau des barrages de Larçay, Véretz, Bléré ou encore de Mazelles. Ces activités gagneraient en sécurité si elles étaient encadrées et légalement autorisées.

De fait, **le caractère navigable du Cher canalisé constitue pour son territoire un atout certain et contribue à son essor économique par la pratique d'activités nautiques sportives ou de loisirs**. En effet, les clubs organisent tout au long de l'année des manifestations comme *La rando sur le Cher* mise en place par le *COTS Aviron* avec un parcours allant de Larçay à Bléré en passant par le château de Chenonceau. Cette manifestation annuelle dépasse le cadre sportif et contribue au dynamisme de la région.

Toutefois, **ces activités sont aujourd'hui menacées de disparation.** Tout d'abord, le bassin d'aviron de Tours est « *devenu dangereux* » [20]et « *sur les 2000 m du bassin dévolu à la pratique sportive, près de la moitié est inutilisable* ». D'après l'état des lieux du SAGE Cher aval, le bassin est victime d'un ensablement important du aux « *effets combinés de l'accumulation des sédiments et de l'érosion de la digue de Saint-Avertin* ». En outre, le bassin est envahi par la jussie. **De plus, parcourir le Cher canalisé devient de plus en plus difficile et dangereux**. Yaël TROTIN rappelle que le parcours a été amputé de quelques dix-sept kilomètres à cause d'une écluse défaillante située en amont du château de Chenonceau, « *et je suis prêt à parier que si rien n'est fait, celles qui se trouvent en aval seront hors d'usage d'ici cinq ans*. »[21]. Ainsi comme l'explique l'état des lieux du SAGE, la pérennité de la pratique des activités nautiques est menacée sur le Cher canalisé car « ***les hauteurs d'eau trop faibles posent problème**, ailleurs les plantes aquatiques prolifèrent et l'expansion mal contrôlée de la végétation sur les rives peut mettre en péril la pérennité de la pratique* ». Les clubs d'aviron ont particulièrement souffert de l'ensablement des plans d'eau et de l'abaissement des barrages. Le nombre de licenciés du *COTS Aviron* a diminué et a presque été divisé par trois entre 2007 et 2008 en passant de 111 à 42 mais est revenu à 80 licenciés en 2011[22]. Quant au club de Bléré, son nombre de licenciés a été divisé par deux en quatre ans chutant de 57 à 27 licenciés.

b) Une forte présence de l'activité de pêche

Comme sur tout cours d'eau**, l'activité de pêche est présente sur le Cher canalisé** et structurée grâce aux Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA). Il s'agit d'associations de type loi 1901 qui sont reconnues d'utilité publique et

[20] Source : GENDRY, Christophe. « La base nautique de Tours prisonnière du sable », *La Nouvelle République*, 29 juin 2012.
[21] Source : SAMZUN, Philippe. « Descendre le Cher : un privilège menacé ? », *La Nouvelle République*, 10 septembre 2012.
[22] Source : Syndicat du Cher canalisé. *Usages et usagers sur le Cher canalisé : enquêtes sur les fréquentations 2011 sur le territoire du Syndicat du Cher canalisé*, version 2, novembre 2012, 12p.

regroupées par fédérations départementales[23]. Deux fédérations départementales de pêche sont donc présentes le long du Cher canalisé : une pour le département de l'Indre-et-Loire et une autre pour le Loir-et-Cher. Les AAPPMA ont pour but de *« promouvoir le loisir pêche »* et remplissent les missions de gestion des droits de pêche, d'organisation de la surveillance de l'activité mais œuvrent également à la protection du domaine piscicole et des milieux aquatiques par des mesures de gestion. La pêche s'avère être une « *activité de loisirs dynamique* » sur le Cher. D'ailleurs, **le Cher constitue « *le site le plus fréquenté par les pêcheurs du département d'Indre-et-Loire* »**. En effet, l'état des lieux du SAGE fait état de 34 AAPPMA au total dont 13 sont implantées le long du Cher canalisé et regroupaient 12 926 adhérents en 2009 sur les 15 000 au total. La ville de Tours rassemble le plus grand nombre de pêcheurs avec, par exemple, plus de 4 700 adhérents à l'AAPPMA *Le gardon Tourangeau*.

Plusieurs raisons expliquent l'attractivité du Cher pour les pêcheurs comme sa facilité d'accès, la présence de chemins de halage ou encore la diversité des espèces piscicoles s'y trouvant. Le scénario tendanciel du SAGE Cher aval indique que *« le Cher devrait rester le lieu de pratique privilégié »* de la pêche du département d'Indre-et-Loire. Toutefois, une baisse de la fréquentation du Cher canalisé par les pêcheurs est envisageable en raison de la dégradation de la qualité et de la prolifération de la végétation mais aussi de la mise en place du projet *Le Cher à vélo* qui pourrait alors rendre l'accès aux berges plus difficile.

Photo 3 : Etal de poissons (Source : SOUCHARD Jean-François, http://www.imagesdeloire.fr/)

[23] Source : Géo-Hyd, Etablissement Public Loire, *Etat des lieux du SAGE du bassin versant Cher aval*, février 2011, 332p.

c) *Des entreprises et associations offrent des prestations de tourisme fluvial sur le Cher canalisé*

Parmi les nombreuses activités touristiques offertes sur le territoire du Cher canalisé, **une offre de tourisme fluvial se développe « *avec des bateaux à passagers pour des prestations de balades mais également d'itinérance avec hébergement, proposée par des professionnels* »**[24]. Ainsi, l'association des *Amis du Cher canalisé* fait revivre la batellerie d'antan et a mis en place une navigation fluviale de loisirs grâce à la restauration de bateaux traditionnels appartenant au patrimoine historique comme des « *fûtreaux* » ou des « *toues cabanées* »[25]. Ces bateaux traditionnels offrent des ballades entre Nitray et Chenonceau pendant la haute saison touristique, c'est-à-dire entre juillet et septembre, et peuvent embarquer une dizaine de personnes[26]. L'association contribue donc à la mise en place et au développement d'une **navigation patrimoniale** sur le Cher canalisé. Par ailleurs, selon les données du SAGE, huit bateaux de plus grande capacité effectuent des promenades permettant une « *découverte de la faune et de la flore de la vallée du Cher* ». Ceux-ci peuvent embarquer jusqu'à 100 personnes et naviguent d'avril à octobre. L'association *Leigh Wooton* propose, quant à elle, une péniche-hôtel d'une capacité de 6 personnes. Enfin, une activité de location de bateaux de plaisance sans permis a également été mise en place à proximité du château de Chenonceau puisque celui-ci enjambe le Cher.

Photo 4 : Bateaux traditionnels de Loire (Source : SOUCHARD Jean-François, http://www.imagesdeloire.fr/)

[24] Source : CHAPELLE Laurent. *Etude socio-économique et touristique sur le Cher en Indre-et-Loire et Loir-et-Cher, définition d'un parti d'aménagement pour le Cher, Cahier des Clauses Techniques Particulières*, CG37 et CG 41, 2012, 10p.
[25] Source : LAURENT, Pascal. « Des amis fort attachés à leur très cher Cher canalisé », *La Nouvelle République*, 2 septembre 2012.
[26] Source : Géo-Hyd, Etablissement Public Loire, *Etat des lieux du SAGE du bassin versant Cher aval*, février 2011, 332p.

Le Cher canalisé, comme tout cours d'eau, offre donc de nombreuses activités. Mais le caractère navigable de cette portion de la rivière a permis le développement de certaines activités que l'on ne peut pas ou plus pratiquer ailleurs, ce qui lui confère des atouts par rapport aux autres cours d'eau environnants et notamment la Loire. En effet, la pratique de l'aviron en Indre-et-Loire est uniquement possible sur le Cher ; et le plan d'eau de Bléré accueille le seul site où une prestation de ski nautique est offerte.

3. LE CHER CANALISE PRESENTE DES VOCATIONS PAYSAGERE ET ENVIRONNEMENTALE

Le territoire du Cher canalisé présente une vocation paysagère à préserver. En effet, « *l'extrémité aval du territoire comprenant la vallée du Cher fait partie de la zone tampon* »[27] du Val de Loire, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO pour son **paysage culturel exceptionnel**. Une partie du Cher canalisé se trouve donc à l'intérieur de cette zone tampon et doit à ce titre être sauvegardé. En outre, **les barrages à aiguilles associés à leur maison éclusière constituent aujourd'hui un patrimoine bâti presque unique en France** et forment donc un **paysage particulier** devant, lui aussi, être préservé. Ces barrages à aiguilles bénéficient d'ailleurs d'un regain d'intérêt important grâce à une remise en avant des valeurs patrimoniales et font l'objet aujourd'hui de nombreux travaux de recherches. De plus en plus d'acteurs s'intéressent à l'histoire de ces barrages et souhaitent désormais les mettre en valeur.

De plus, **le territoire du Cher canalisé recense des espaces naturels remarquables**. Ainsi, des Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont présents le long du Cher canalisé avec par exemple « *Les Vezons* » sur la commune de Bléré qui se compose de pelouses calcaires et englobe la source de l'Herpenty alimentant la ville en AEP. En outre, les rives du Cher sur les communes de Montrichard et de Faverolles font partie des sites inscrits et sont donc sous la surveillance du ministère chargé de l'environnement. Enfin, **le Cher canalisé présente une vocation environnementale d'importance au titre de son double classement sur les listes 1 et 2 de l'article L 241-17 du Code de l'Environnement en tant que « *cours d'eau nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins* » et « *axe grand migrateur* ».**

En conclusion, le Cher canalisé présente de nombreux usages. Il remplit tout d'abord des **usages utilitaires** en tant que réserve d'eau brute pour l'alimentation en eau potable et les besoins du domaine de l'industrie. L'agriculture viticole et céréalière présente sur les rives du Cher canalisé effectue également des prélèvements afin d'irriguer les cultures. Mais le Cher canalisé propose aussi des **usages récréatifs** avec le développement de nombreuses activités nautiques, qu'elles soient sportives ou de loisirs. L'activité de pêche de loisirs s'avère importante par la présence d'un grand nombre d'associations de pêche. Enfin, le Cher canalisé se doit également de remplir un **usage paysager** et un **usage environnemental** de par la richesse de son patrimoine bâti et piscicole. A ces nombreux usages correspondent un grand nombre d'acteurs ayant des interactions et des visions différentes du Cher canalisé. Par conséquent, des enjeux variés et divergents sont mis en œuvre sur le Cher canalisé.

[27] Source : Géo-Hyd, Etablissement Public Loire, *Etat des lieux du SAGE du bassin versant Cher aval*, février 2011, 332p.

II. DIAGNOSTIC DES ENJEUX MIS EN ŒUVRE SUR LE CHER CANALISE

A. UN ENJEU ECOLOGIQUE FORT : LE RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE

1. DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX IMPOSES PAR LA LOI

a) La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) s'impose aux pays de l'UE

Dans le cadre de la politique de lutte contre la pollution de l'eau et afin d'établir des objectifs cohérents à l'échelle de toute l'Union Européenne, une **Directive Cadre sur l'Eau** a été définie le 23 octobre 2000. Celle-ci **établit « *un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique* »**[28] et fixe pour objectif la protection à long terme de l'environnement aquatique et des ressources en eaux. L'Union Européenne a ainsi **défini l'objectif ambitieux de « *l'atteinte du bon état des eaux d'ici 2015* »**. Cet objectif se traduit en deux sous-objectifs que sont le **bon état écologique et le bon état chimique**. Toutefois des **dérogations** et reports d'objectifs sont possibles lorsque la masse d'eau est classée **en tant que Masse d'Eau Fortement Modifiée** (MEFM). Ces masses d'eau présentent un état écologique tel que l'atteinte de leur bon état est impossible. Les objectifs sont alors le « *bon potentiel écologique et le bon état chimique des eaux de surface* ».

b) Le règlement européen anguille et le plan français anguille

Les anguilles font partie des poissons migrateurs menacés de disparation. En effet, depuis les années 1980, sa population décline sur l'ensemble de l'Union Européenne. C'est pourquoi, un règlement européen, le règlement européen R(CE) n°1100/2007 du 18 septembre 2007 a été instauré[29]. Celui-ci institue des mesures de reconstruction du stock d'anguilles. Contrairement à une directive, ce règlement s'applique directement à l'Etat français.

Afin de se conformer à ce règlement, un « *plan de gestion anguille* » au niveau national a été rédigé en 2008 et est entré en application en 2010. Il se compose d'un volet national ainsi que de volets locaux définis par unité de gestion. Le Cher canalisé est concerné par le volet local de l'unité de gestion Loire. Il contient notamment les mesures de gestion des **ouvrages faisant obstacles à la migration des anguilles et par conséquent concourant à leur disparition**. Ainsi, une liste des Zones d'Actions Prioritaires (ZAP), sur lesquelles des mesures devront être prises, a été établie. Cette liste « *correspond aux zones pour lesquelles le traitement des obstacles à la libre circulation à la montaison et à la dévalaison permettra d'obtenir les gains biologiques les plus importants* »[30]. De fait, après la réalisation d'études d'expertise notamment par l'ONEMA, **le Cher canalisé a été classé en ZAP**. Au sein de cette ZAP, chacun des ouvrages présents a été étudié et une liste de ceux étant classés comme « *prioritaires* » pour garantir la montaison et la dévalaison des anguilles a été établie. L'ensemble des quinze ouvrages implantés sur le Cher canalisé est concerné par cette liste au titre de la mesure de gestion « *restaurer et garantir la libre circulation migratoire* ».

---

[28] Source : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, « La directive cadre européenne sur l'eau » in http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-objectifs.html, consulté le 2 octobre 2012.

[29] Source : VALADOU Bénédicte, ONEMA. *Sauvegarde de l'anguille, un règlement européen, 14 questions/réponses*, 2008, 12p.

[30] Source : Préfecture de la région Pays de la Loire. *Plan de gestion anguille de la France, Application du règlement R(CE) n°1100/2007 du 18 septembre2007, Volet local de l'unité de gestion Loire*, 2010, 60p.

Cette mesure intitulée « *restaurer et garantir la libre circulation* migratoire » recommande :

- « *qu'aucune autorisation ou concession ne soit accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique* »,
- « *que le renouvellement de concession ou d'autorisation des ouvrages existants est subordonné à des prescriptions permettant d'assurer la protection des poissons grands migrateurs.* »[31]

2. L'APPLICATION DES REGLEMENTATIONS ECOLOGIQUES SUR LE CHER CANALISE

a) Le SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 intègre les obligations de la DCE

Comme toutes les directives européennes, la DCE a été transposée en droit français par la loi n°2004-338 du 21 avril 2004[32]. En effet, **une directive européenne impose aux états membres d'adapter leur droit national aux nouvelles dispositions communautaires**. Ainsi, en France, les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE) sont devenus « *l'outil principal de mise en œuvre de cette directive* ». En effet, la directive prévoit que des plans de gestion accompagnés de programmes de mesure soient mis en œuvre à partir de 2010 et pour une durée de six ans. **Les différents SDAGE français** correspondants aux bassins hydrographiques ont donc été **révisés afin d'intégrer les objectifs de la DCE**. Le Cher canalisé appartient, quant à lui, au bassin hydrographique Loire-Bretagne dont le SDAGE pour la période 2010-2015 a été arrêté par le préfet coordonnateur, monsieur Bernard FRAGNEAU, le 18 novembre 2009. Ce SDAGE fixe les objectifs pour chaque masse d'eau identifiée après réalisation d'un état des lieux. En tant que voie d'eau artificialisée à usage de navigation de plaisance, le Cher canalisé a été classé en MEFM et doit atteindre les objectifs suivants :

- Etat écologique : bon potentiel en 2015 au titre de MEFM,
- Etat chimique : report d'objectif du bon état en 2021,
- Etat global : report d'objectif du bon potentiel en 2021.

Afin d'atteindre ces objectifs, un programme d'actions a été établi. Celui-ci comporte quinze enjeux cruciaux qui sont eux-mêmes détaillés en orientations puis en dispositions qui constituent alors des textes très précis décrivant les actions à mener. **Le Cher canalisé a été classé parmi la liste des axes migrateurs et doit donc suivre la disposition 9A-1 du SDAGE : « *restaurer le fonctionnement des circuits de migration* »** notamment pour trois espèces de poissons migratrices : la grande alose, la lamproie marine et l'anguille. De même, le Cher canalisé est concerné par l'orientation 9B « *assurer la continuité écologique des cours d'eau* ».

Le SDAGE, ainsi que les objectifs qu'il contient, s'impose aux collectivités et aux organismes publics qui doivent s'y conformer dans toutes leurs décisions d'aménagement.

[31] Source : FRABNEAU Bernard, LEPELTIER Serge. *Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne 2010-2015*, 2010, 252p.
[32] Source : FRAGNEAU Bernard, LEPELTIER Serge. *Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne 2010-2015*, 2010, 252p.

b) *Le double classement du Cher canalisé en liste 1 et 2 de l'article L241-17 du code de l'environnement impose des exigences écologiques fortes*

La DCE a également été transposée en droit français via la **Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA)**, loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006. Elle vise la réalisation de conditions permettant « *le retour à un bon état des eaux en 2015* » grâce à la réforme de plusieurs codes dont le code de l'environnement[33]. L'article 6 de la LEMA a donc créé l'article L214-17 du code de l'environnement. Celui-ci **permet l'atteinte des objectifs de la DCE via la création de deux listes de cours d'eau**.

La **liste 1** recense les cours d'eau répondant à l'un des trois critères ci-dessous :

- En très bon état écologique,
- En réservoir biologique du SDAGE,
- En **axe grands migrateurs.**

La loi stipule pour ces cours d'eau « *qu'aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.* » En outre, « *le renouvellement de la concession ou de l'autorisation des ouvrages existants, régulièrement installés sur ces cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux, est subordonné à des prescriptions permettant de maintenir le très bon état écologique des eaux, de maintenir ou d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant ou d'assurer la protection des poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée* »[34].

La **liste 2** recense les cours d'eau dans lesquels il est nécessaire d'assurer les deux critères suivants : l**e transport suffisant des sédiments** et **la libre circulation des poissons migrateurs**

Afin de garantir cette continuité écologique, les ouvrages présents sur ces cours d'eau devront « *être rendus transparents par gestion, entretien ou équipement* »[35] de ceux-ci.

Après le lancement de la procédure de classement, **le Cher canalisé a été classé sur les listes 1 et 2 de l'article L214-17** par arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, Michel CAMUX, le 22 juillet 2012 au titre des critères suivants :

- Liste 1 : « *cours d'eau nécessitant une protection complète des migrateurs amphihalins* »,
- Liste 2 : cours d'eau inscrit comme axe grand migrateur dans le SDAGE pour les poissons migrateurs amphihalins suivants « *l'anguille, l'alose, la lamproie marine* » et les espèces holobiotiques[36].

---

[33] Source : Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature. *La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques*, novembre 2012, 8p.

[34] Source : Legifrance, le service public de la diffusion du droit, « Code de l'environnement- Article L214-17 » in http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000006833151&dateTexte=&categorieLien=cid, consulté le 3 oct. 12.

[35] Source : DREAL Centre. *Continuité écologique des cours d'eau, procédure classement L214-17 du Code de l'Environnement*, diaporama, 2010, 29p.

[36] Source : DREAL de bassin Loire-Bretagne. *Document technique d'accompagnement du classement des cours d'eau pour le bassin Loire-Bretagne*, mars 2012, 58p.

Ce double classement du Cher canalisé a pour objectif de « *concilier des critères d'exigence et des délais de mises aux normes rapides* » en permettant de **préserver le cours d'eau de dégradations futures grâce au classement en liste 1 et de définir des objectifs de résultats en termes de continuité écologique dans un délai de cinq ans grâce au classement en liste 2**.

Le Cher canalisé fait donc face à un **enjeu écologique fort en raison de l'application de la DCE et du règlement anguille**. Ainsi, des objectifs ambitieux ont été définis pour le Cher canalisé à travers l'atteinte d'un bon potentiel écologique, du rétablissement de la continuité écologique et de la libre circulation des poissons migrateurs et des sédiments d'ici 2015. La réalisation de ces objectifs ne pourra pas se faire sans la mise en œuvre de solutions, notamment pour résoudre le problème du franchissement des ouvrages implantés sur le Cher canalisé.

B. UN ENJEU ECONOMIQUE D'IMPORTANCE : LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES NAUTIQUES ET TOURISTIQUES

1. LE TOURISME ET LES LOISIRS, LEVIERS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE DU CHER CANALISE

Dans un contexte de crise économique touchant essentiellement le secteur industriel, **le secteur tertiaire, dont le tourisme fait partie, peut constituer un moyen de pérenniser puis de développer l'activité économique d'un territoire.** Le territoire du Cher canalisé dispose déjà d'atouts touristiques majeurs avec notamment le château de Chenonceau et le zoo-parc de Beauval. La vallée du Cher constitue donc bien « *un espace touristique* » et une partie de son dynamisme économique repose donc sur l'activité touristique. La navigation de plaisance notamment est « *un secteur qui pèse près de 500 millions d'euros* » au niveau national et, avec « *plus de 35 000 personnes* » qui sont passées sous les arches de Chenonceau[37] en 2012, le Cher canalisé pourrait espérer des retombées économiques intéressantes par son biais.

Photo 5 : Canoë à proximité des arches de Chenonceau (Source : SOUCHARD Jean-François, http://www.imagesdeloire.fr/)

[37] Source : « La vallée du Cher doit miser sur ses attraits », *La Nouvelle République*, 2 novembre 2012.

Selon le Comité Régional du Tourisme de la Région Centre, 34 207 passagers ont pris place en 2010 sur l'un des bateaux à passagers présents sur le Cher canalisé soit une part s'élevant à 31 % de l'ensemble des passagers en Région Centre[38]. Les statistiques effectuées par le Syndicat du Cher canalisé ont, elles, recensé 32 839 personnes ayant payé pour naviguer sur le Cher en 2011. Les retombées économiques directes de ce tourisme fluvial sont estimées, d'après cette même enquête, à 310 000 € en 2011. Quant aux retombées indirectes, le Syndicat du Cher canalisé les estime dans une fourchette comprise entre 658 000 et 821 000 €. **Les retombées économiques totales du tourisme fluvial seraient donc comprises entre 968 000 et 1 131 000 €.** Ces chiffres ne peuvent être considérés que comme « *des ordres de grandeurs* » en raison du manque de données sur certains sports nautiques et des extrapolations faites à partir de données nationales pour estimer les retombées indirectes. Enfin, ces évaluations ne sont pas exhaustives puisqu'elles ne tiennent compte ni de la plaisance individuelle ni des activités de pêche.

Toutefois, « *l'attractivité touristique pourrait être encore renforcée* » car ce secteur est aujourd'hui « *sans fils conducteurs et axes structurants* »[39]. En outre, il ne met pas aujourd'hui en avant toutes ses potentialités et pourrait prendre encore plus d'ampleur par une meilleure exploitation de ses richesses. En effet, **le caractère navigable du Cher est aujourd'hui sous-exploité et la pratique d'activités de navigation de plaisance pourrait être plus développée**. De même, le patrimoine fluvial et bâti présent le long du Cher canalisé a été oublié. Pourtant, celui-ci est bien réel puisque « *les barrages à aiguilles du Cher constituent un patrimoine unique en France. Le Cher a été la première région au monde où cette technique a été standardisée et l'une des seules à avoir conservé ce patrimoine*. » A ce titre, le barrage de Nitray a été classé à l'inventaire des Monuments Historiques en juillet 2012[40]. De plus, **la demande des touristes a évolué ces dernières années ; ceux-ci ne souhaitent plus uniquement visiter les châteaux de la Loire et se tournent vers un nouveau tourisme : « *le tourisme de nature* »** ou encore « *tourisme vert* », la clientèle étant « *de plus en plus sensible à la prise en compte de l'environnement* »[41]. Ainsi, l'offre et la demande en canoë-kayak de loisir « *tend à se développer* » et la « *fréquentation ne cesse d'augmenter d'année en année* ». Certains prestataires « *jugent que la fréquentation pourrait être doublée si des aménagements étaient réalisés pour faciliter le franchissement des barrages* ».

Les collectivités locales et les élus locaux du territoire du Cher canalisé ont perçu cette potentialité de développement touristique et ont récemment mis en œuvre des stratégies orientées en faveur du tourisme.

2. DES STRATEGIES DES COLLECTIVITES LOCALES ORIENTEES VERS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES TOURISTIQUES

Les collectivités locales présentes le long du Cher canalisé ont toutes inscrit le développement touristique comme action dans leur stratégie de développement et elles s'appuient notamment sur le Cher canalisé et les différentes potentialités qu'il offre. En effet, selon le scénario tendanciel du SAGE, « *l'articulation avec les divers atouts de la vallée du Cher semble*

[38] Source : Géo-Hyd, Etablissement Public Loire, *Etat des lieux du SAGE du bassin versant Cher aval*, février 2011, 332p.
[39] Source : CHAPELLE Laurent. *Etude socio-économique et touristique sur le Cher en Indre-et-Loire et Loir-et-Cher, définition d'un parti d'aménagement pour le Cher, Cahier des Clauses Techniques Particulières*, CG37 et CG 41, 2012, 10p.
[40] Source : Géo-Hyd. *Diagnostic global du bassin versant du Cher aval, Etablissement Public Loire*, rapport final, mars 2012, 85p.
[41] Source : Géo-Hyd. *Analyse socio-économique et scénario tendanciel du SAGE du bassin versant Cher aval*, rapport final, décembre 2012, 143p.

offrir un réel potentiel de développement touristique »[42]. Les acteurs locaux ont donc la volonté « *de développer d'autres animations focalisées sur l'environnement immédiat du Cher* ». C'est le cas des deux pays recouvrant le territoire du Cher canalisé. Le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais a inscrit une stratégie intitulée « *développer les activités orientées vers le tourisme de nature* »[43] dans son Contrat régional. Cette stratégie se décline en deux parties. La première est de « *développer l'offre de randonnées pédestres, équestres et cyclotouristiques* » à travers la mise en place d'un itinéraire cyclotouristique « *Le Cher à vélo* ». La seconde partie consiste à « *développer les activités nautiques* ». En Indre-et-Loire, le pays Loire Touraine poursuit également la volonté d'étoffer les activités touristiques autour du Cher canalisé tout comme le département de l'Indre-et-Loire au sein de son Schéma départemental de développement touristique durable. Il s'agit de développer et de structurer le tourisme fluvial, activité aujourd'hui en plein essor. **La communauté de communes du Val de Cher Saint-Aignan ainsi que *l'Association pour le Développement de la Vallée du Cher et des territoires limitrophes*, représentée par Jean-Pierre PESTIE nourrissent par exemple, un projet de navigation entre Tours et Saint-Aignan** qui serait potentiellement créateur d'une centaine d'emplois[44]. D'autres projets sont envisagés comme des possibilités de navigations itinérantes sur plusieurs jours avec hébergement ou de navigation de plaisance en aviron. Par exemple, la société *Canoë Company* a récemment développé une offre de randonnées en canoë sur deux jours avec nuitée en camping. **Les collectivités souhaitent également renforcer les activités touristiques autour du Cher canalisé par la mise en place de différentes formes d'itinérance douce**. Il s'agit de structurer des circuits de randonnées pédestres, équestres et cyclotouristiques le long du Cher grâce, entre autres, à la mise en place de chemins appartenant au Plan Départemental d'Itinéraires de Petite Randonnée (PDIPR) et du circuit *Le Cher à vélo*. Des projets de mise en valeur du patrimoine bâti longeant ces chemins d'itinérances douces contribueraient à leur attractivité. C'est pourquoi, les comités départementaux du tourisme et associations locales ont formulé des projets de requalification des maisons éclusières présentes à chaque ouvrage. Certaines seraient transformées en chambres d'hôtes et meublées afin de pouvoir structurer un tourisme itinérant.

Photo 6 : Maison éclusière sur le Cher (Source : http://www.lebelvedere-bednbreakfast.com/node/50)

[42] Source : Géo-Hyd. *Analyse socio-économique et scénario tendanciel du SAGE du bassin versant Cher aval*, rapport final, décembre 2012, 143p.
[43] Source : Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais. *Orientations pour le 3ème contrat régional de pays*, mai 2011, 123p.
[44] Source : LESTOQUOY Pierre. *Compte-rendu de la commission géographique « Cher canalisé et affluents » du SAGE Cher aval*, 9 mai 2012, 13p.

La fédération départementale de pêche du Loir-et-Cher ainsi que les pêcheurs d'Indre-et-Loire ont aussi des projets de développement d'une pêche de loisirs, notamment la pêche à la mouche et la pêche à la carpe. Pour cela, ils souhaiteraient un retour des espèces piscicoles locales mais également un maintien des barrages pour leur fonction de régulation du débit de la rivière, empêchant ainsi des phénomènes d'étiage.

Ainsi, le Président du Syndicat du Cher canalisé déclare « *tout le monde est persuadé de l'importance des ouvrages situés sur le Cher pour le développement touristique de la vallée* »[45]. En effet, « *la déclinaison d'itinéraires équestres, de sentiers d'interprétation autour des points clés du patrimoine fluvial, architectural et paysager du Cher, dans un principe de partage de l'espace entre les différentes pratiques est un objectif pragmatique et porteur* »[46].

C. L'ENJEU DE LA GESTION DU CHER CANALISE : UN IMPERATIF A LA POURSUITE DES ACTIVITES

1. L'EVOLUTION NATURELLE DES COURS D'EAU CANALISES ABOUTIT A LEUR COMBLEMENT

Les milieux naturels, dont font partie les cours d'eau, évoluent souvent selon des processus s'étalant sur des périodes temporelles de l'ordre du millénaire[47]. Ainsi, l'écosystème des cours d'eau est constitué du biotope, défini comme étant « *l'environnement, le milieu physico-chimique* », et de la biocénose formée par « *l'association de l'ensemble des organismes vivants en relation* ». Le cycle de vie naturel de la biocénose, c'est-à-dire la vie puis la mort des organismes vivants, aboutit à la formation de matières organique qui se déposent sur le lit du cours d'eau. Lorsque les cours d'eau ne présentent pas d'aménagements, le débit de ceux-ci permet d'évacuer cette matière organique et donc de ralentir le processus d'envasement. L'accumulation de matières organiques conduisant à un comblement du cours d'eau ne se déroule donc que sur des temps géologiques. En revanche, **l'évacuation des matières organiques n'est plus assurée lorsque le cours d'eau est canalisé comme cela est le cas du Cher canalisé**. En conséquence, les matières organiques s'accumulent en amont des barrages qui bloquent leur écoulement, ce qui aboutit à une accélération du processus d'envasement et de comblement du cours d'eau.

2. L'EXCES DE MATIERES ORGANIQUES CONDUIT A UNE EUTROPHISATION DU COURS D'EAU

La matière organique est composée d'éléments nutritifs dont principalement de l'azote et du phosphore[48]. Ainsi, un excès de matières organiques provoque un excès de ces éléments nutritifs et engendre une eutrophisation du cours d'eau. Si l'eutrophisation d'un cours d'eau est un processus naturel, celui-ci est perturbé et accéléré par les activités humaines. En effet, **l'agriculture et le traitement des eaux usées notamment, rejettent de l'azote et du phosphore dans les cours d'eau qui se retrouvent alors excédentaires** et favorisent la prolifération de bactéries, virus et champignons telles les cyanobactéries. Or ces microorganismes ont besoin d'oxygène pour se développer. Par conséquent, la concentration en oxygène dans l'eau diminue, ce qui conduit à une « *anoxie* » du cours d'eau. En outre, ces microorganismes produisent au cours de leur cycle de vie de

[45] Source : Lemaire, Henry. « Barrages : comment sortir le Cher de l'ornière », *La Nouvelle République*, 6 novembre 2012.
[46] CHAPELLE Laurent. *Etude socio-économique et touristique sur le Cher en Indre-et-Loire et Loir-et-Cher, définition d'un parti d'aménagement pour le Cher, Cahier des Clauses Techniques Particulières*, CG37 et CG 41, 2012, 10p.
[47] Source : MORENO, Sophie. *Les effets de la « non gestion » des milieux aquatiques d'eau douce, quand le naturel n'est qu'artificiel*, conférence au département aménagement de Polytech'Tours, 19 mars 2013.
[48] Source : MORENO, Sophie. *Les effets de la « non gestion » des milieux aquatiques d'eau douce, quand le naturel n'est qu'artificiel*, conférence au département aménagement de Polytech'Tours, 19 mars 2013.

l'azote et du phosphore. De fait, le phénomène d'eutrophisation s'auto-entretient et s'accélère de plus en plus.

3. LES COURS D'EAU AMENAGES NECESSITENT UNE GESTION REGULIERE ET ANTICIPEE

La canalisation d'un cours d'eau modifie son fonctionnement naturel et cette absence de gestion naturelle doit être palliée par la mise en place d'une gestion humaine. En effet, la « *non gestion* » des cours d'eau canalisés conduit à une accélération du phénomène d'eutrophisation et à un comblement rapide de ceux-ci. Cela n'est pas sans conséquence sur les usages qui peuvent être faits sur ces cours d'eau. De fait, l'activité de pêche est remise en cause par une mortalité élevée des poissons due à l'anoxie du cours d'eau. L'envasement du cours d'eau ainsi que la prolifération des microorganismes et des plantes invasives empêchent le bon déroulement des activités nautiques voire les rendent impossible. Enfin, les activités de baignade se retrouvent interdites en raison d'une dégradation de la qualité de l'eau qui peut alors présenter des dangers de toxicité pour l'homme. Par conséquent, **une gestion régulière du Cher canalisé est une nécessité pour garantir la pérennité des activités et usages qui s'y sont développés**. Il revient donc aux collectivités locales de mettre en place une gestion anticipée et à long terme afin d'éviter les phénomènes d'envasement déjà constatés sur la base nautique de Tours ainsi que la prolifération d'espèces invasives comme la jussie qui altère les activités de pêche.

D. L'ENJEU DE LA DOMANIALITE DU CHER CANALISE : LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE GESTION PERENNE ET DURABLE

1. LE POSSIBLE TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL DE L'ETAT A UNE COLLECTIVITE

Dans la poursuite de la logique de décentralisation des compétences de l'Etat vers les collectivités, initiée en 1983, une 2ème « *phase de décentralisation des voies navigables* » dans le cadre de la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages a été mise en œuvre[49]. Cette loi a créé le Domaine Public Fluvial (DPF) des collectivités locales, c'est-à-dire que **l'Etat peut désormais transférer à une collectivité ou à un groupement une partie de son DPF**. Ce mouvement de décentralisation s'inscrit dans une volonté de la part de l'Etat de recentrer ses moyens sur un réseau magistral non transférable géré et exploité par l'établissement public Voies Navigables de France (VNF). **Les collectivités sont notamment fortement invitées à prendre en charge les voies touristiques. Or, le Cher canalisé a été classé comme cours d'eau à usage principal de navigation de plaisance. Il est donc concerné par un éventuel transfert**. L'Etat a, d'ailleurs manifesté son intérêt de transférer le Cher canalisé à une collectivité dans le cadre de la fin de la concession. Afin de faciliter ces transferts, la loi a prévu la possibilité de mettre en place une « *période d´expérimentation* » sur une durée de six ans maximum avant d´effectuer le réel transfert de propriété.

2. DEUX ALTERNATIVES POSSIBLES POUR LA GESTION FUTURE DU CHER CANALISE

L´Autorisation d´Occupation Temporaire accordée au Syndicat du Cher canalisé prenant fin le 31 décembre 2013, **deux alternatives s´offrent pour la gestion future du Cher canalisé**[50]. La première possibilité consiste en un transfert de propriété du DPF du Cher canalisé à une collectivité

[49] Source : Voies navigables de France (VNF). *La décentralisation du domaine public fluvial (Voies d'eau et ports fluviaux)*, 2003, 1p.
[50] Source : DREAL Centre. *Devenir du Cher canalisé*, compte-rendu, 16 janvier 2012, 5p.

ou à un groupement par voie de **Délégation de Service Public** (DSP) comme l´EPL. Si aucune collectivité ne reprend en charge la gestion du Cher canalisé (deuxième possibilité), celui-ci sera alors déclassé du DPF ce qui entrainera un abaissement permanent des ouvrages et un **retour du Cher à l´état naturel**. Par conséquent, le Cher ne sera plus navigable, ce qui aura pour conséquence la perte des activités économiques liées actuellement à la navigation sur le Cher.

3. LE CHER CANALISE NECESSITE UNE MAITRISE D'OUVRAGE GLOBALE

La gestion actuelle du Cher canalisé est aujourd'hui réalisée par quatre maîtres d'ouvrage distincts. Or, l'Agence de l'Eau raisonne à l'échelle des masses d'eau qu'elle a définies dans le SDAGE Loire-Bretagne. Ainsi, **le découpage actuel de la maîtrise d'ouvrage ne correspond pas à celui de la masse d'eau du Cher canalisé du SAGE**. Par conséquent, l'Agence de l'Eau refuse de subventionner les maîtres d'ouvrage pour la réalisation des travaux nécessaires sur le Cher canalisé. Pourtant, les subventions concernant les ouvrages identifiés prioritaires par le Grenelle peuvent atteindre jusqu'à 80 % du montant total. De fait, le syndicat du Cher canalisé, ne percevant pas d'aides, ne peut pas envisager de réaliser les travaux nécessaires à la réparation des ouvrages endommagés et à l'installation de passes-à-poissons conformément au respect de la continuité écologique. « *Une maîtrise d'ouvrage cohérente* »[51] à l'échelle de la masse d'eau du Cher canalisé doit donc être trouvée afin de pouvoir financer l'ensemble des travaux nécessaires et d'atteindre l'objectif de restauration globale de la continuité écologique. Ceci constitue d'ailleurs l'un des 19 objectifs définis par le SAGE Cher aval appartenant à **l'enjeu « *Mettre en place une organisation territoriale cohérente* ». Cet objectif n'est aujourd'hui que partiellement atteint d'après le scénario tendanciel du SAGE Cher aval en raison de la grande diversité des acteurs présents et leurs désaccords.**

E. UN ENJEU PAYSAGER : LES BARRAGES ONT TRANSFORME LE PAYSAGE

La mise en place des barrages à aiguilles au XIX^{ème} siècle a modifié le paysage. Ils modifient le niveau de l'eau lorsqu'ils sont en position relevée. Cette position garantit un niveau d'eau suffisant en été en créant une succession de retenues d'eau. Sans les barrages, le Cher ne serait plus qu'un mince filet d'eau pendant la période estivale et le château de Chenonceau enjamberait alors une rivière à sec. Or, la présence de l'eau au pied de ce château est particulièrement intéressante du fait de l'effet miroir de l'eau. D'autre part, les barrages provoquent l'installation d'une végétation différente et peuvent créer des zones humides. Il ne faut pas oublier que la vallée du Cher canalisé fait partie de la zone tampon du val de Loire, patrimoine mondial de l'UNESCO pour son « *paysage culturel exceptionnel* »[52].

En outre, **les barrages ont plus qu'un simple impact visuel et créent une ambiance particulière**. D'autres sens sont sollicités par ces ouvrages qui engendrent une odeur et un bruit spécifiques.

Les habitants sont attachés à ce paysage ou cette ambiance, particulièrement dans les bourgs ruraux qui longent le Cher canalisé. La plupart de ces communes organise régulièrement des fêtes de village autour du Cher. **L'enjeu paysager est donc un des enjeux majeurs qui s'exercent sur le Cher canalisé puisqu'il concerne l'ensemble des citoyens** à l'inverse de la plupart des autres enjeux.

[51] Source : Géo-Hyd. *Analyse socio-économique et scénario tendanciel du SAGE du bassin versant Cher aval*, rapport final, décembre 2012, 143p.
[52] Source : Géo-Hyd, Etablissement Public Loire, *Etat des lieux du SAGE du bassin versant Cher aval*, février 2011, 332p.

D'ailleurs, cet enjeu paysager fera prochainement l'objet d'une étude réalisée par une étudiante de l'Ecole Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage de Blois (ENSNP).

F. DES ENJEUX SECURITAIRES

1. LE CHER CANALISE PRESENTE UN RISQUE D'INONDATION

La rivière Cher, dans sa partie canalisée, présente un risque d'inondation. Des crues peuvent avoir lieu lors de longues périodes de pluie particulièrement en hiver et au mois de mai. La dernière crue du Cher remonte ainsi à l'année 2001. En effet, le Cher depuis Châtres-sur-Cher jusqu'à Tours, comprenant donc **le Cher canalisé, constitue « *une zone d'expansion des crues* »**[53]. De fait, « *quelques secteurs urbains sont menacés par les inondations* » et des mesures de prévention de ces risques doivent être prises. C'est pourquoi, depuis 2009, l'ensemble de **la vallée du Cher est couverte par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) et le secteur tourangeau a été classé comme Territoire à Risques Importants (TRI)**. Il devrait aboutir d'ici 2015 à un plan de gestion du risque d'inondation qui renforcerait les mesures déjà prises dans le cadre du PPRI.

Le risque d'inondation devrait être en partie réduit grâce aux mesures que contient le PPRI. Toutefois, tous ces efforts pourraient s'avérer vains si les barrages ne sont pas entretenus et correctement gérés. La crue du Cher d'octobre 2012 illustre l'importance d'une bonne gestion et d'un bon entretien des barrages, des berges et du lit du Cher afin de garantir un bon écoulement de l'eau. De fait, « ***l'ensablement du plan d'eau en amont de Rochepinard constitue une source d'inquiétude vis-à-vis de la sécurité de la population de l'agglomération tourangelle face au risque d'inondation*** »[54]. C'est donc tout l'hydrosystème du Cher qui doit être géré de manière globale et adaptée.

Photo 7 : Le Cher et les risques d'inondation (Source : SOUCHARD Jean-François, http://www.imagesdeloire.fr/)

[53] Source : Géo-Hyd. *Analyse socio-économique et scénario tendanciel du SAGE du bassin versant Cher aval*, rapport final, décembre 2012, 143p.
[54] Source : Géo-Hyd. *Analyse socio-économique et scénario tendanciel du SAGE du bassin versant Cher aval*, rapport final, décembre 2012, 143p.

2. LE FRANCHISSEMENT ET LA MANIPULATION DES BARRAGES S'AVERENT DANGEREUX

Le franchissement des barrages par les canoës, par exemple, peut s'avérer dangereux. Des cas de noyade ont déjà été observés en raison des remous provoqués par les barrages.

D'autre part, **la manipulation des aiguilles et des fermettes** qui constituent le barrage se fait à la main et nécessite de se déplacer sur une passerelle assez étroite et souvent glissante. **Les techniciens risquent leur vie lorsqu'ils doivent remonter ou abaisser les barrages.**

III. RECENSEMENT DES ACTEURS IMPLIQUES ET DE LEUR POSITION VIS-A-VIS DE L'AVENIR DU CHER CANALISE

A. DES ACTEURS EN FAVEUR D'UN MAINTIEN DES OUVRAGES DU CHER CANALISE

1. LES PRATIQUANTS ET LES PROFESSIONNELS DES ACTIVITES NAUTIQUES

Aujourd´hui, le Cher canalisé constitue un lieu idéal pour la pratique des activités nautiques sportives telles que le canoë-kayak ou l´aviron. En effet, Yaël TROTIN, président du *Club Olympique Tours-Sud Aviron*, affirme que « ***la descente du Cher fait partie des destinations les plus prisées par les adeptes de l´aviron*** »[55]. Or, ces activités ne peuvent avoir lieu que si le Cher reste navigable. Pour cela, le débit du cours d´eau doit être régulé par l´intermédiaire des barrages. Ceux-ci permettent, en effet, de constituer des réserves d´eau pendant la période hivernale qui serviront à garantir un niveau d´eau suffisant pendant la période d´étiage. De même, les barrages, par leur fonction de régulation, garantissent un débit d´eau suffisant à la navigation. La présence des barrages et leur positionnement relevé sont les deux conditions primordiales pour garantir la navigabilité du Cher.

En outre, les élus locaux, les associations de promotion du Cher canalisé ainsi que le Comité Départemental du Tourisme d´Indre-et-Loire, conscients du potentiel de développement des activités nautiques de plaisance, ont intégré dans leurs stratégies d´actions, de nombreux projets de navigation de plaisance. Le Comité Régional du Centre de Canoë-Kayak (CRCCK) a ainsi rédigé des Plans Départementaux de Randonnée Nautique (PDRN) dans le but de développer les activités de canoë-kayak tout en assurant un « *développement raisonné des activités vis-à-vis des milieux dans lesquelles elles sont pratiquées et vis-à-vis des autres usages avec lesquelles elles cohabitent* [56]». **Afin de permettre le développement et la pérennisation des activités nautiques de plaisance, le Cher doit être navigable sur la plus grande période possible et notamment pendant la saison touristique**, c´est-à-dire de mai à septembre.

Les acteurs du monde du sport ainsi que les collectivités locales défendent donc le maintien des barrages sur le Cher canalisé et notamment leur positionnement relevé qui permet de naviguer sur le Cher.

2. L'ASSOCIATION DES AMIS DU CHER CANALISE

Les quinze ouvrages présents le long du Cher canalisé, construits au milieu du XIX^{ème} siècle, constituent aujourd´hui un patrimoine bâti indéniable dont les collectivités et associations ont pris conscience récemment. Le classement du barrage de Nitray en juillet 2011 a contribué à cette prise de conscience et constitue un point de départ pour organiser des activités autour de ce patrimoine.

[55] Source : SAMZUN, Philippe. « Descendre le Cher : un privilège menacé ? », *La Nouvelle République*, 10 septembre 2012.
[56] Source : Géo-Hyd. *Analyse socio-économique et scénario tendanciel du SAGE du bassin versant Cher aval*, rapport final, décembre 2012, 143p.

En effet, **chacun des ouvrages n'est pas seulement constitué d'un barrage mais également d'une écluse et de sa maison éclusière. Ces infrastructures représentent aujourd'hui un patrimoine unique en Région Centre** que *l'Association des Amis du Cher* souhaite mettre en valeur, de même que les bateaux traditionnels de navigation (toues ou fûtreaux). L'association a d'ailleurs profité des Journées du patrimoine en septembre 2012 pour organiser une « *visite guidée du port de Chandon, du patrimoine fluvial du Cher et du barrage éclusé de Nitray* »[57]. Une balade en « *bateau traditionnel, Le Valchantray et le Jean Bricaut* » était également organisée.

L'Association des Amis du Cher, qui regroupe de nombreuses « *communes qui bordent le Cher canalisé* »[58] souhaite donc un maintien des barrages en tant que patrimoine bâti unique en région Centre mais aussi en tant que régulateurs du Cher et garants de sa navigabilité afin d'organiser des balades traditionnelles sur son cours.

3. LES ASSOCIATIONS DE PECHE

Les barrages, de par leur fonction de rétention d'eau en période hivernale puis d'alimentation en débit du Cher lorsque celui-ci fait face à des périodes de sécheresse, permettent d'éviter des situations d'étiage qui nuisent à la population piscicole. En effet, une période d'étiage engendre, pour la population piscicole un « *stress hydrique prolongé* » qui exerce « *des effets dévastateurs sur la ressource halieutique sédentaire* ». En outre, une situation d'étiage représente un « *réel danger de prolifération* »[59] de la jussie dû à l'eutrophisation du milieu. Cette plante invasive recouvre la surface de l'eau et contribue à la mort des plantes indigènes, celles-ci ne pouvant plus réaliser la photosynthèse. Par conséquent, « *les poissons se trouvent privés de nourriture et d'endroit où se reproduire faute de végétation. La biodiversité est réduite à néant quand la plante invasive s'installe, explique François DE CHASTEIGNER, garde-pêche à la Fédération de pêche d'Indre-et-Loire.* ». Au final, la prolifération de la jussie constitue un « *véritable fléau* » pour la pêche, non seulement parce que « *l'accès aux berges n'est plus possible* » mais aussi parce que la population piscicole est fortement réduite.

Photo 8 : Portion de la Loire envahie par la Jussie
(Source : SOUCHARD Jean-François, http://www.imagesdeloire.fr/)

[57] Source : « Journées du patrimoine : le Cher canalisé », *La Nouvelle République*, 14 septembre 2012.
[58] Source : LAURENT, Pascal. « Des amis fort attachés à leur très cher Cher canalisé », *La Nouvelle République*, 2 septembre 2012.
[59] Source : VEYSSIE Emilie. « La jussie : une belle plante mais très invasive », *La Nouvelle République*, 30 juillet 2012.

La fédération de pêche d'Indre-et-Loire ainsi que toutes les AAPPMA soutiennent donc un maintien des barrages puisque ceux-ci évitent les phénomènes d'étiages sévères auxquels est confronté le Cher si celui-ci n'est pas régulé.

Un certain nombre d'acteurs du Cher canalisé œuvre donc pour un maintien des barrages et pour leur positionnement relevé qui permet ainsi d'assurer toutes les fonctions d'un barrage.

B. DES ACTEURS EN FAVEUR D'UNE SUPPRESSION OU D'UN ABAISSEMENT DES BARRAGES

1. L'ONEMA ET LA LOGRAMI

L'ONEMA et l'association *Loire grands migrateurs* (LOGRAMI) sont deux organismes qui soutiennent le rétablissement de la continuité écologique le long du Cher canalisé au titre de l'application de la DCE. Or, selon l'ONEMA, la mise en place de passes-à-poissons sur chacun des quinze ouvrages ne constitue pas une solution au rétablissement de la continuité. **L'effet cumulatif des passes-à-poissons à franchir réduit d'autant le taux de succès de montaison et de dévalaison des poissons migrateurs**. Selon une étude de l'ONEMA, si tous les barrages étaient équipés d'éclusées, il ne resterait plus en amont du dernier obstacle que « *1 % des géniteurs qui se sont présentés à l'aval du premier* »[60]. Selon l'ONEMA, la seule solution permettant de garantir une réelle continuité écologique est donc d'abaisser les ouvrages pendant la période de migration. Par ailleurs, l'ONEMA soutient que la mise en place des barrages favorise une stagnation de l'eau et par conséquent une eutrophisation du milieu. Cette eutrophisation conduit elle-même à une dégradation de la qualité écologique de l'eau avec notamment pour conséquence le développement de plantes invasives telles la jussie[61]. Toutefois, **l'ONEMA ne prône pas non plus un « *arasement systématique des ouvrages* »** selon les principes énoncés par le plan de restauration de la continuité des cours d'eau. **L'arasement ou l'effacement des ouvrages doivent être envisagés lorsque ceux-ci n'ont plus d'utilité économique**. L'ONEMA envisage la mise en place de solutions « *de gestion ou d'aménagement, telles que des ouvertures régulières de vannes ou des passes-à-poissons bien dimensionnées et entretenues [qui] permettent d'atténuer l'effet de l'obstacle tout en maintenant l'ouvrage et son usage* ». Il faut alors pour cela, que l'organisme en charge de la gestion des ouvrages puisse garantir un entretien et une gestion corrects de ceux-ci. Or, une telle gestion a un coût et demande des interventions quotidiennes ce qui impose que l'organisme de gestion dispose de moyens financiers et humains importants. L'ONEMA souligne également que la mise en place expérimentale d'une éclusée à poissons à Civray n'a pas « *été concluante* »[62] notamment concernant la migration de l'alose.

L'ONEMA et la LOGRAMI ne préconisent donc pas un arasement systématique des barrages mais souhaitent que ceux-ci soient abaissés durant la période de migration, c'est-à-dire de mai à juillet. Par conséquent, le Cher canalisé serait non navigable sur cette même période.

[60] Source : ONEMA, Agence de l'Eau LB, DREAL. *Améliorer l'état écologique des cours d'eau, 18 questions, 18 réponses*, rapport, juin 2012, 40p.
[61] Source : ONEMA, Agence de l'Eau LB, DREAL. *Améliorer l'état écologique des cours d'eau, 18 questions, 18 réponses*, rapport, juin 2012, 40p.
[62] Source : ONEMA, Université François-Rabelais de Tours (IMACOF), DDCS, STAP 37, DDT 37. *Eléments d'information et de communication autour de la question du Cher canalisé*, rapport, juin 2012, 14p.

2. L'association Nature Centre affiliée à France Nature Environnement

L'association *Nature Centre* est une fédération qui regroupe 18 associations de la Région Centre et affiliée à *France Nature Environnement* (FNE). Cette association, représentée par Monsieur Josselin DE LESPINAY, a adopté la même position que l'ONEMA quant au respect des obligations de la DCE. M. DE LESPINAY déclare ainsi : « *en l'absence d'ouvrage franchissable de façon efficace, les barrages devraient être ouverts toute l'année* »[63]. De même, il explique que « ***si les barrages restent, même s'ils sont tous équipés, ils ferment le passage à tous les migrateurs****, et l'objectif de résultat ne pourra jamais être atteint* ». **L'association Nature Centre milite donc pour un abaissement des barrages en période de migration, voire toute l'année**. Mais cette association va plus loin en affirmant son désaccord avec le classement du Cher canalisé en MEFM au titre de la navigation de plaisance. En effet, l'association remet en doute le potentiel de développement de l'activité de plaisance en s'appuyant sur l'exemple de l'Aulne, rivière pour laquelle un tel projet a échoué.

Photo 9 : Mise en place d'une passe-à-poissons sur le Cher (Source : SOUCHARD Jean-François, http://www.imagesdeloire.fr/)

Ainsi, le Cher canalisé devrait respecter les objectifs de la DCE visant un bon état des eaux en 2015 et non un bon potentiel. Selon lui, les ouvrages peuvent donc être abaissés pour garantir la continuité écologique puisque l'activité de plaisance n'est pas assez développée, à l'exception du barrage situé au niveau du château de Chenonceau. L'association préconise alors la mise en place d'une passe-à-poissons uniquement pour ce barrage afin de permettre la navigation touristique autour du château.

Pour étayer cette position, M. DE LESPINAY s'appuie sur les avis de l'ONEMA et sur la DCE. Il déclarait ainsi, dans la *Nouvelle République* du 13 novembre 2012 : « *Vous évoquez l'urgence de remettre en état les barrages du Cher et bien ce n'est pas l'avis de l'ONEMA, des associations de protection de l'environnement et de la directive cadre européenne qui impose la continuité écologique pour les sédiments et les espèces aquatiques, ce qui induit un bon état de la rivière…* »[64].

[63] Source : Commission « Cher canalisé et affluents » du SAGE Cher aval. Compte-rendu de la commission géographique « Cher canalisé et affluents » du Sage Cher aval, 9 mai 2011, p7.
[64] Source : Association pour le développement de la Vallée du Cher et des territoires limitrophes. « Revue de presse » in http://www.vallee-du-cher.fr/centre-de-ressources/revue-de-presse/, consulté le 11 déc. 12.

C. DES ACTEURS SOUHAITANT CONCILIER LES DEVELOPPEMENTS ECONOMIQUE ET ECOLOGIQUE

1. L'ETAT ET SES SERVICES DECONCENTRES (DDT)

L'Etat français, actuellement propriétaire du Cher canalisé, souhaite le transférer à une collectivité locale et, par la même occasion, **mettre en place un projet durable qui concilie développement économique et écologie**. En effet, le préfet de la Région Centre a rédigé en 2008 une lettre à l'intention de l'EPL et du Conseil Régional de la Région Centre dans l'attente d'une réponse de l'EPL pour la reprise en gestion du Cher canalisé ainsi qu'un engagement financier pour effectuer des travaux sur les ouvrages[65]. L'Etat souhaite donc que l'EPL ou une collectivité locale reprenne en charge la gestion du Cher tout en exigeant qu'un projet « *qui soit économiquement, sociologiquement et écologiquement viable* » soit mis en place. Ainsi, pour que le projet soit économiquement viable, il ne doit pas nuire à l'activité économique et par conséquent ne pas empêcher les activités qui s'y pratiquent actuellement et génèrent des retombées économiques. La navigation de plaisance doit donc rester possible. Mais l'Etat souhaite également un projet écologiquement viable, c'est-à-dire qui respecte les obligations environnementales, notamment la DCE imposée par l'Union Européenne. Cela sous-entend que le principe de la continuité écologique doit être respecté. De fait, **l'Etat est conscient de la difficulté de concilier ces deux enjeux** et c'est sans doute pour cette raison qu'il préfère se désengager de la gestion du Cher canalisé. Le président du Syndicat du Cher canalisé a bien perçu cette position et dénonce que « *l'État, propriétaire de la rivière, se réfugie derrière l'AOT (autorisation d'occupation temporaire) qu'il a accordée aux collectivités* »[66].

2. LA REGION CENTRE ET LES DEPARTEMENTS DE L'INDRE-ET-LOIRE ET DU LOIR-ET-CHER

La Région Centre, qui est pourtant la collectivité visée dans le cadre de la loi de décentralisation du DPF de l'Etat vers une collectivité, ne souhaite pas reprendre la gestion du Cher canalisé. En effet, la Région Centre, ainsi que les conseils généraux des deux départements, ont saisi l'EPL pour « *porter l'élaboration d'un projet commun* » et « *engager des travaux préparatoires au transfert du Cher canalisé* ». **Les conseils généraux et le conseil régional ont donc adopté la même position que l'Etat et souhaitent l'émergence d'un projet de développement durable du Cher canalisé alliant économie et écologie.** La Région Centre a notamment perçu l'enjeu lié à la pollution de l'eau et des milieux aquatiques puisqu'elle a mis en place « *un programme ambitieux de restauration de la qualité de l'eau de nos rivières et de nappes souterraines* » depuis une dizaine d'années dans l'optique de « *redonner leur caractère naturel aux rivières, supprimer les obstacles à la migration des poissons ou encore lutter contre les pollutions* ». Ce programme a été renforcé en octobre 2011 par l'élaboration d'une « *stratégie pour la biodiversité* ». De fait, la Région Centre ne néglige pas l'enjeu environnemental et notamment la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Mais la Région Centre est aussi la collectivité en charge du développement économique et, à ce titre, inclut toujours des actions en faveur du dynamisme économique dans ses stratégies. Le tourisme fait partie de l'un des axes contribuant à ce dynamisme économique. Consciente de son potentiel touristique, la Région Centre souhaite renforcer son développement économique grâce à un renforcement du tourisme tout en intégrant les enjeux écologiques apparus récemment. Pour cela, elle a établi en 2011 une « ***stratégie régionale de tourisme durable*** »[67] pour la période 2011-2015

[65] Source : DREAL Centre. *Devenir du Cher canalisé*, compte-rendu, 16 janvier 2012, 5p.
[66] Source : LEMAIRE, Henry. « Barrages : comment sortir le Cher de l'ornière », *La Nouvelle République*, 6 novembre 2012.
[67] Source : Région Centre. *Stratégie Régionale de Tourisme Durable*, rapport, 21 octobre 2011, 130p.

contenant quatre axes dont l'un est de « *développer le tourisme de nature* ». Ce tourisme durable doit ainsi respecter les trois piliers du développement durable et donc **réussir à concilier les défis économiques, environnementaux et sociaux**. La région souhaite notamment « *développer les activités de tourisme de nature en cohérence avec les objectifs de protection du patrimoine naturel et de développement durable des territoires* » (axe 2-B-1). Une des orientations stratégiques déclinées dans cet axe est de « *sensibiliser au respect des milieux naturels les pratiquants d'activités de loisirs (canoë-kayak, bateaux traditionnels…) sur la Loire et ses affluents* ». Cette stratégie a donc pour vocation de concilier la pratique d'activités nautiques de loisirs sur le Cher canalisé tout en étant en cohérence avec « *la protection des sites naturels et le respect de la biodiversité* ». Elle se traduit par la mise en place d'une action intitulée « *accompagner et encadrer le développement des activités de loisirs liées à l'eau, sur la Loire et ses affluents* ».

Les conseils généraux des deux départements concernés ont adopté la même ligne de conduite que la Région Centre en élaborant en 2012 un cahier des charges pour la réalisation d'une étude sur le Cher canalisé. En effet, la finalité de l'étude est de « *proposer et évaluer des scénarios d'un projet de développement durable du Cher canalisé conciliant enjeux économiques et écologiques* ». L'enjeu économique étant de développer le tourisme de loisirs, tandis que l'enjeu écologique consiste à garantir la continuité écologique et la transparence à la migration des poissons.

Par la rédaction d'un tel cahier des charges, les conseils généraux illustrent leur volonté de concilier les différents enjeux qui s'appliquent sur le Cher canalisé et qui entrent en conflit. Cependant, tout comme la Région Centre, les conseils généraux ont pris **conscience de la difficulté de concilier de tels enjeux contradictoires** et souhaitent donc établir un plan de concertation et de partenariats entre tous les acteurs impliqués sur le Cher canalisé. Les conseils généraux ont, en effet, inscrit **la concertation « *avec les acteurs et les riverains du Cher canalisé* » comme « *une des conditions essentielles de l'émergence d'un projet global et acceptable de développement durable* »**[68].

3. LE SYNDICAT DU CHER CANALISE

Le syndicat du Cher canalisé, par le biais de son Président, Pierre LESTOQUOY, dénonce l'obligation d'abaissement des barrages qui assèche la rivière conformément à la DCE. En conséquence, en période de sécheresse, « *aucun stock d'eau n'est possible et la rivière s'assèche* »[69]. Dans ces situations, le Cher canalisé se retrouve réduit à un filet d'eau ce qui rend impossible toute activité de navigation, l'économie est alors « *mise à mal* ». Pierre LESTOQUOY s'indigne donc des contraintes imposées par la DCE en déclarant : « « *On voudrait faire mourir une vallée qu'on ne s'y prendrait pas autrement* ». En effet, selon lui, l'abaissement des barrages entraîne de nombreux effets pervers comme le développement de la jussie, l'abaissement de la nappe alluviale, l'impossibilité de naviguer mais aussi la dégradation de l'image du Cher aux yeux des touristes.

De même que la région et les départements, le syndicat souhaite que la dimension économique soit autant considérée que le respect des enjeux environnementaux dans l'élaboration du futur projet de gestion du Cher. Son Président reproche actuellement aux « *services préfectoraux et aux défenseurs de l'environnement* » d'avoir des « *œillères* » et de ne pas prendre en

[68] Source : JOUTEUR Noël, DDT 37. *Réunion du 6 septembre 2012-Relevé de conclusion*, compte-rendu écrit, 6 septembre 2012, 3p.
[69] Source : ANJORAND Cindy. « Sécheresse : le Cher canalisé tire la sonnette d'alarme », *Fmplus*, 9 juin 2011.

compte les conséquences économiques. « *Ils ne voient que l'environnement et ils ne voient pas les indices économiques comme la survie de nos emplois* ». Le syndicat désire donc voir émerger un projet qui mette « *sur le même plateau de la balance l'économie, le développement touristique d'une vallée et quelques poissons migrateurs invisibles* ». Il souhaite donc que les barrages endommagés lors du dernier épisode de fortes précipitations soient réparés puis entretenus afin de maintenir l'économie liée à la navigation sur le Cher canalisé. Un communiqué de presse a été publié démontrant « *l'intérêt de la réparation des barrages* »[70] à travers un calcul des coûts d'investissement et d'exploitation au regard des retombées économiques. Ce communiqué souhaite montrer que les retombées économiques seraient bien supérieures à la dépense d'argent public et développe un argumentaire en faveur du maintien des barrages. **Le Président du syndicat déclare ainsi qu'une « *disparition définitive des barrages entraînerait des pertes d'emplois, des loisirs nautiques en berne et la suppression d'un patrimoine* »**[71]. Toutefois, le syndicat n'oublie pas la dimension écologique que doit intégrer le futur projet puisqu'il milite pour une égale prise en compte des aspects économiques et écologiques qui entrent en jeu sur le Cher canalisé.

D. DEGAGEMENT D'UNE PROBLEMATIQUE : EN QUOI LES DIVERGENCES DE REPRESENTATIONS DU CHER CANALISE SONT A L'ORIGINE DE CONFLITS QUI SE CRISTALLISENT-ELLES AUTOUR DES BARRAGES A AIGUILLES ?

Au terme du recensement des acteurs et usagers du Cher canalisé, il apparait à première vue que deux enjeux principaux entrent en conflit : l'enjeu économique et l'enjeu écologique.

En effet, le Cher canalisé représente un facteur de développement économique de sa vallée à travers les nombreuses activités qui peuvent être pratiquées sur son cours. Ainsi, le caractère navigable du Cher permet la pratique d'activités sportives nautiques telles que le canoë-kayak ou encore l'aviron. Mais le Cher permet également d'effectuer des activités de tourisme de plaisance. Ces activités de plaisance connaîtraient d'ailleurs actuellement un certain essor en raison d'une demande croissante des touristes pour la pratique d'activités en pleine nature selon les propos de Jean-Pierre PESTIE, Président de *l'Association pour le développement de la vallée du Cher*. De fait, le Conseil Général d'Indre-et-Loire, le Pays Loire Touraine ainsi que la communauté de communes Val de Cher Saint-Aignan envisagent dans les années à venir de développer le tourisme et ses activités le long du Cher. Le Cher canalisé doit, pour cela, conserver son caractère navigable ce qui se traduit par un maintien des ouvrages présents qui permettent une régulation du cours d'eau.

D'autre part, la prise de conscience des atteintes faites à l'environnement par les actions humaines a engendré la mise en place de politiques environnementales. La politique de lutte contre la pollution de l'eau constitue d'ailleurs la plus ancienne puisqu'elle a vu le jour en 1975 et a déjà engendré plus de trente directives ou décisions dans ce domaine. Parmi ces directives, la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) a établi des objectifs ambitieux contre la pollution de l'eau en imposant l'atteinte d'un bon état écologique des eaux d'ici 2015. Le Cher canalisé n'échappe pas à cette directive et la rédaction du nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne pour la période 2010-2015 a dû inclure ces objectifs européens. De fait, **le Cher canalisé, classé sur les listes 1 et 2 de l'article L214-17 du Code de l'environnement, doit**

[70] Source : Association pour le développement de la Vallée du Cher et des territoires limitrophes. « Revue de presse » in http://www.vallee-du-cher.fr/centre-de-ressources/revue-de-presse/, consulté le 11 déc. 12.
[71] Source : Syndicat intercommunal pour l'entretien et l'exploitation du Cher canalisé. *Communiqué de presse*, novembre 2012, 2p.

assurer la continuité écologique des cours d'eau et restaurer le fonctionnement des circuits de migration. Concrètement, le Cher canalisé doit être transparent à la circulation des poissons migrateurs et des sédiments. La présence actuelle des ouvrages freine cette migration en bloquant le passage des poissons et des sédiments d'un bief à un autre. En outre, la mise en place successive de passes-à-poissons sur chacun des ouvrages ne permettrait pas de restaurer cette transparence en raison de l'effet cumulatif du nombre d'ouvrages à franchir pour la faune piscicole. Une transparence complète du Cher canalisé à la circulation des poissons en période de migration ne peut être garantie que par un abaissement des ouvrages, ce qui rend la rivière non navigable.

Les enjeux écologiques et économiques entrent donc en opposition et engendrent des conflits qui semblent se cristalliser autour des barrages à aiguilles. Ceux-ci constitueraient alors le nœud du blocage à l'aboutissement d'un projet commun de développement durable du Cher canalisé. La grande diversité des acteurs présents sur le Cher canalisé engendre des usages variés et donc des représentations différentes du Cher canalisé.

La gestion actuelle du Cher canalisé relève d'une période transitoire puisque la concession faite au Syndicat Intercommunal du Cher canalisé a pris fin en 2005. Depuis lors, ce syndicat gère toujours l'entretien et l'exploitation du Cher canalisé par le biais d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) qui prendra fin le 31 décembre 2013. Le Cher canalisé devra alors être repris par une collectivité locale ou un groupement. Ce transfert de propriété constitue donc une réelle opportunité de définir un nouveau mode de gestion durable conciliant l'atteinte des objectifs écologiques inscrit au SDAGE et les activités socio-économiques par le développement des activités touristiques. Etant donné la diversité des usages et les conflits qu'ils engendrent, la définition d'un projet commun à tous ne pourra se faire que par la méthode de la concertation et du compromis. En outre, la mise en place d'une politique de communication et de pédagogie peut contribuer à l'émergence d'un parti d'aménagement satisfaisant les différents usagers du Cher canalisé.

Nous avons recensé les principaux usagers du Cher canalisé dans le tableau figurant à la page suivante. Leur position supposée vis-à-vis des barrages à aiguilles est renseignée dans la quatrième colonne.

Photo 10 : Aiguilles d'un barrage sur le Cher (Source : SOUCHARD Jean-François, http://www.imagesdeloire.fr/)

Tableau 1 : Recensement des principaux usagers et de leur positionnement vis-à-vis du Cher canalisé (Page suivante)

Acteurs	Type d'organisme	Usages du Cher canalisé	Positionnement sur le devenir du Cher canalisé
Etat (DDT)	Institution publique déconcentrée	Gestion du DPF Autorité de police de l'eau et de la pêche	Volonté de transfert du DPF Position neutre vis-à-vis des barrages, volonté d'un projet qui soit à la fois « *économiquement, sociologiquement et écologiquement viable* »
Région Centre	Institution publique décentralisée	Compétence en environnement : gestion de l'eau ; compétence en tourisme : tourisme durable	Pas de volonté de reprise du Cher canalisé Position neutre vis-à-vis des barrages, volonté de développer un tourisme durable autour du Cher dans le respect de la nature
CG 37 et 41	Institution publique décentralisée	Compétence en environnement : gestion de l'eau ; compétence en développement économique dont promotion touristique	Pas de volonté de reprise du Cher canalisé Position neutre vis-à-vis des barrages, volonté de mettre en place un projet commun de développement durable du Cher canalisé
Collectivités territoriales	Institution publique décentralisée	Compétence en développement économique dont touristique	Certaines communes riveraines du Cher canalisé sont ouvertement « pro-barrages » Volonté de promouvoir et de développer le tourisme le long du Cher
ONEMA	Etablissement public technique français de référence	Compétence en connaissance et surveillance de l'état des eaux et sur le fonctionnement écologique des milieux aquatiques	Atteinte des objectifs de la DCE : bon état écologique et rétablissement de la continuité écologique Position perçue comme étant anti-barrages
EPL	Syndicat mixte de collectivités et groupements	Portage du SAGE Cher aval : aménagement et gestion de l'eau, préservation du milieu aquatique	Pas de volonté de reprise du Cher canalisé Pas de prise de position vis-à-vis des barrages
Syndicat du Cher canalisé	Syndicat regroupant 15 communes	Gestion globale de l'hydrosystème Cher canalisé dont les barrages à aiguilles	Poursuite de la gestion et contribution au développement touristique sous conditions d'augmentation des moyens financiers et humains Position neutre vis-à-vis des barrages
Pêcheurs	Fédérations départementales de pêche et AAPPMA	Promotion du loisir pêche et du tourisme Préservation du milieu aquatique	Poursuite des activités de pêche et développement du tourisme pêche Des positions variées selon les pêcheurs mais globalement pro-barrages (habitudes de pêche de la faune aquatique induite par les barrages)
Pratiquants de sports de navigation	Associations sportives	Pratique de canoë-kayak, aviron, ski nautique, voile…	Poursuite des activités nautiques et développement des bases nautiques de loisirs Position pro-barrages, certaines activités seraient impossibles sans la présence de ces ouvrages
Pratiquants de navigation de plaisance	Associations patrimoniales et particuliers	Navigation fluviale de loisir Sauvegarde et promotion du Cher canalisé	Poursuite et développement de la navigation fluviale de plaisance Position pro-barrages, la navigation de plaisance est impossible sans barrages
Adhérents écologistes	Associations	Préservation du milieu aquatique	Amélioration de la qualité de l'eau et de la continuité écologique, retour à un « état naturel » du Cher Position anti-barrages
Agriculteurs	CAD 37 et 41	Activité de pompage d'eau	Poursuite de l'activité de pompage d'eau mais engagement pour une utilisation rationnée de l'eau et de produits phytosanitaires Position pro-barrages
Industriels	CCI de Touraine	Activité de pompage d'eau	Poursuite de l'activité de pompage d'eau mais engagement pour une utilisation rationnée Position pro-barrages
Riverains, touristes	Particuliers	Prélèvement et consommation d'eau potable et activités récréatives	Poursuite de la consommation d'eau, des activités récréatives mais aussi de la qualité paysagère du Cher canalisé Position neutre ou pro-barrages

2EME PARTIE : LES NOTIONS DE PERCEPTION ET DE REPRESENTATION

I. 1ERE APPROCHE DES PERCEPTIONS, UN PROCESSUS COGNITIF A DIMENSION PSYCHOLOGIQUE

A. LA PERCEPTION DE L'ENVIRONNEMENT, UN BESOIN VITAL A L'HOMME

Le monde dans lequel nous vivons est complexe et nous délivre en permanence de **nombreuses informations issues de l'environnement naturel et social qui nous entoure**. Afin d'évoluer dans son environnement, l'homme a besoin de saisir ces informations. En effet, Maurice MERLEAU-PONTY écrit que « *l'expérience sensible est un processus vital* »[72]. De même, Kevin LYNCH explique que « *structurer et identifier son milieu est une faculté vitale chez tous les animaux* »[73]. Selon LYNCH, cette structuration est « *fondamentale pour l'efficacité et la survivance même de toute vie sans entraves* » et constitue l'orientation. Il justifie cette affirmation en expliquant que « *la sensation d'anxiété et même de terreur qui accompagne cette perte de l'orientation nous révèle à quel point en dépendent nos sentiments d'équilibre et de bien-être* ». L'orientation correspond à « *la facilité avec laquelle on peut reconnaître [les] éléments et les organiser en un schéma cohérent* ». Celle-ci va se réaliser à travers la **formation d'une *« image de l'environnement »*** que Kevin LYNCH définit comme étant **une « *représentation mentale généralisée qu'un individu se fait du monde extérieur* »**. Cette représentation mentale se construit selon deux phases :

1. **Une perception sensorielle,**
2. **Une perception cognitive.**

B. LA PERCEPTION SENSORIELLE PERMET L'ENREGISTREMENT DES INFORMATIONS

La **perception sensorielle** constitue la **faculté biophysique** propre à tous les êtres humains qui permet l'enregistrement des informations émanant du monde physique extérieur[74]. **Elle se réalise immédiatement grâce à nos cinq sens** que sont la vue, l'ouïe, l'odorat, le toucher et le goût. Parmi ces sens, l'ouïe et la vue sont ceux qui nous transmettent les informations les plus nombreuses et importantes sur l'espace et le temps. En particulier, on peut supposer que la perception du Cher canalisé par les individus se réalise en grande partie grâce à la vue. En effet, **la vue constitue le « *sens privilégié de la connaissance du monde* »**[75] la rivière ainsi que ses barrages constituent des éléments visuels du **paysage du Cher canalisé**. L'étude de la perception par les usagers du Cher canalisé s'axera donc en particulier sur la vue.

Ainsi, l'enregistrement d'une information constitue la première phase du processus de perception. Celle-ci se réalise de **manière immédiate et inconsciente**. En physiologie, la perception est vue comme « *un trajet anatomique qui conduit d'un récepteur déterminé par un transmetteur défini à un poste enregistreur spécialisé lui aussi* ». Les messages du monde extérieur sont confiés aux organes des sens qui doivent alors les déchiffrer de manière à reproduire le texte original. Il y a donc « *une connexion constante entre le stimulus et la perception élémentaire* » explique Maurice MERLEAU-PONTY. Mais, selon lui, cette définition de la perception doit être remise en cause car il existe « *des cas où le phénomène n'adhère plus au stimulus* » comme dans les illusions d'optique. Il

[72] Source : MERLEAU-PONTY Maurice. *Phénoménologie de la perception*, Gallimard, 1945, 537p.
[73] Source : LYNCH, Kevin. *L'image de la cité*, Dunod, Paris, 1969, 221p.
[74] Source : Wikipédia, l'encyclopédie libre. « La perception » in http://fr.wikipedia.org/wiki/Perception, consulté le 5 février 2012.
[75] Source : LA ROCCA, Fabio. « Introduction à la sociologie visuelle », *Sociétés*, n°95, 2007, p33-40.

explique que « *la grandeur apparente d'un objet varie avec sa distance apparente, ou sa couleur apparente avec les souvenirs que nous en avons* ». MERLEAU-PONTY pose donc que « *le sensible ne peut plus être défini comme l'effet immédiat d'un stimulus extérieur* ». **La perception du monde extérieur, « *le texte du monde extérieur est non pas recopié mais constitué* »**. Ainsi, **la perception des informations du monde extérieur met en jeu la cognition**.

C. LA COGNITION PERMET L'INTERPRETATION DES INFORMATIONS ENREGISTREES

Selon Kevin LYNCH, **la formation « *d'une image de l'environnement* » est « *le résultat d'une opération de va-et-vient entre l'observateur et son milieu* »**. Par conséquent, cette seconde phase, à l'inverse de l'enregistrement des informations, se réalise **de manière consciente et active** et fait donc intervenir la cognition[76]. En effet, Kevin LYNCH explique que « *l'observateur […] choisit, organise et charge de sens ce qu'il voit* ». TERRIER a repris ces trois étapes et les explicitent plus concrètement. Tout d'abord, **chacun d'entre nous sélectionne ce qu'il perçoit selon ce qui l'intéresse et l'attire**. De nombreux facteurs influencent cette sélection comme par exemple les facteurs environnementaux. Des paramètres environnementaux tels que l'intensité, la dimension, la répétition d'un objet vont plus ou moins attirer l'œil de l'observateur. Des facteurs physiologiques liés aux capacités physiques des individus entrent aussi en ligne de compte. En effet, **tout le monde ne dispose pas des mêmes capacités physiques de perception visuelle**. Ainsi, les personnes daltoniennes ne perçoivent pas les couleurs identiquement aux personnes non daltoniennes. Enfin, et surtout, des facteurs psychologiques influencent fortement la sélection des objets perçus par les individus. La motivation a pour conséquence que **nous percevons en priorité ce qui correspond à nos besoins ou à nos intérêts**. A cela s'ajoute nos apprentissages et expériences passées qui induisent que **nous percevons de manière plus forte ce que nous connaissons déjà**. Un processus de différenciation et de discrimination s'opère grâce à nos apprentissages. Par exemple, un amateur de musique classique saura faire la différence entre une composition de Bach et une composition de Mozart alors qu'un profane ne verra pas de différence. Tous ces différents facteurs se combinent et **chaque individu forme alors sa propre grille perceptuelle qui rend sa perception différente des autres selon sa physiologie, ses motivations, ses aspirations, ses besoins, ses peurs ou encore ses formations et expériences passées.** De fait, la perception n'apparait pas seulement comme une simple acquisition de données à travers nos sens, mais comme une construction personnelle, subjective et faisant intervenir une dimension psychologique.

Les deuxième et troisième phases de la perception correspondent à une organisation puis à une interprétation ce que nous percevons. L'ensemble des faits perçus par un individu est classé, organisé selon des priorités données à certains aspects de ces faits. Par conséquent, des individus regardant une même situation ne voient pas forcément les mêmes choses. Enfin nous interprétons ce que nous percevons en laissant libre cours à notre imagination, nos aspirations, nos peurs, nos croyances… Par conséquent, **l'image produite à partir d'une même réalité peut présenter des variations significatives d'un observateur à un autre**.

Cette première approche des perceptions des individus du monde extérieur repose sur une analyse psychologique en s'intéressant aux individus en tant qu'être unique. Cependant, **elle s'avère incomplète en omettant la dimension sociale**. C'est pourquoi, des chercheurs ont développé la

[76] Source : TERRIER C, « La perception » in http://www.cterrier.com, consulté le 5 février 2012.

notion de représentation sociale afin d'intégrer cet aspect dans l'étude de la compréhension des perceptions.

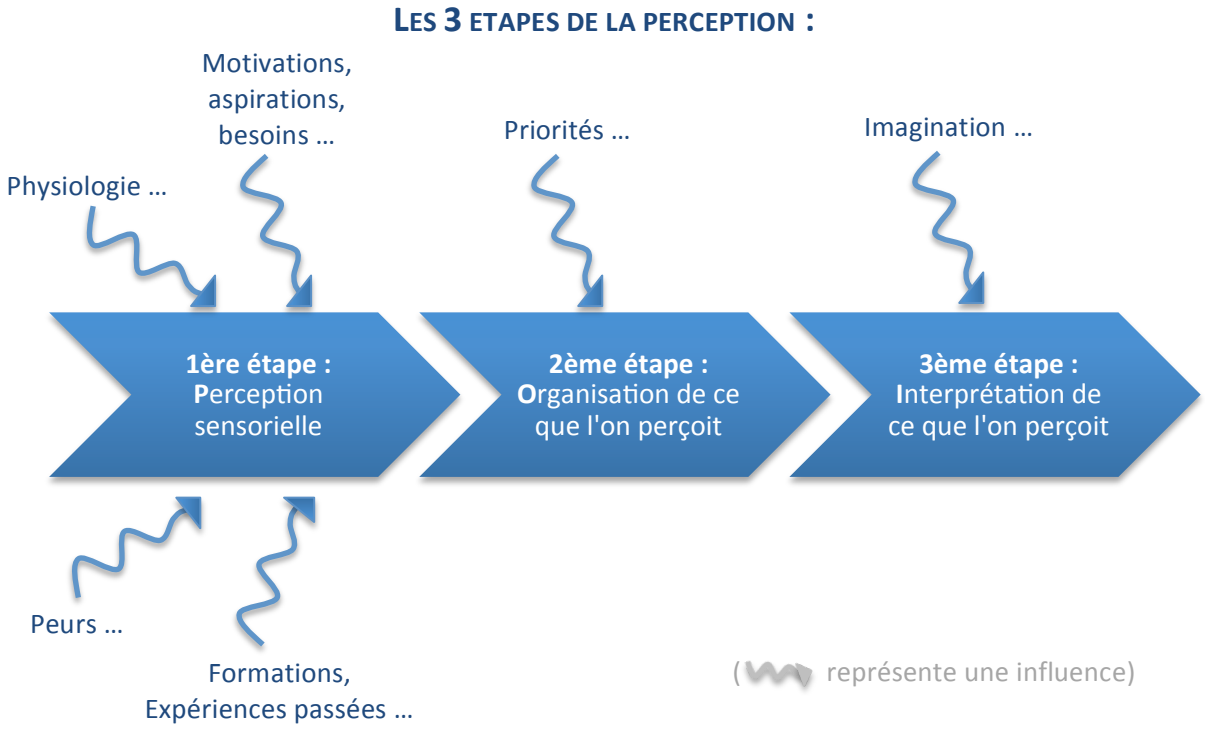

Schéma 3 : Les trois étapes de la perception selon les travaux de K. LYNCH et C. TERRIER (Réalisation personnelle)

II. 2EME APPROCHE DES PERCEPTIONS, L'INTRODUCTION DU TERME DE REPRESENTATION

A. REMISE EN CONTEXTE HISTORIQUE DE L'ETUDE DES REPRESENTATIONS

1. DURKHEIM A INTRODUIT LA NOTION DE « REPRESENTATIONS COLLECTIVES »

DURKHEIM a été le premier sociologue à introduire la dimension sociale dans l'étude des perceptions. De fait, il a introduit la notion de « ***représentations collectives*** »[77], celles-ci ayant pour substrat la société **en opposition aux représentations individuelles**, fruit de la cognition et de la conscience de chacun. Selon DURKHEIM, ces représentations sont appelées collectives dans le sens où elles sont **produites et partagées par tous les membres d'un même groupe**. Il explique que les représentations collectives traduisent « *la façon dont le groupe se pense dans ses rapports avec les objets qui l'affectent* ». Elles se traduisent par le partage de « *symboles* » auxquels DURKHEIM a donné la définition « *d'idée que des hommes partagent à propos d'un objet, indépendante de l'objet lui-même* ». **L'existence de ces représentations collectives engendre une préservation des liens entre les membres du groupe ainsi que des manières d'agir uniformes au sein de ce groupe**. En introduisant cette notion nouvelle de groupe et de collectivité, DURKHEIM a clairement séparé et opposé les représentations individuelles des représentations collectives. **Si les représentations individuelles sont caractérisées par leur variabilité et leur caractère éphémère, les représentations collectives sont, quant à elles, stables et perdurent à travers les générations.**

[77] Source : JODELET, Denise. *Les représentations sociales*, Presses Universitaires de France, Paris, 1989, 447p.

2. LYNCH A DEVELOPPE LA NOTION « *D'IMAGES COLLECTIVES* » DE LA VILLE

Kevin LYNCH est le premier aménageur qui a étudié l'importance de l'apparence des villes pour le bien-être des citadins qui y vivent. Dans ce cadre, il a étudié le processus de formation des « *images* »[78] de la ville permettant aux hommes de se la représenter. Selon lui, cette représentation résulte de processus individuels où les impressions sensorielles sont « *filtrées* » par chaque individu mais dépend aussi de l'appartenance de celui-ci à une classe sociale donnée. Il déclare ainsi : « *il semble qu'il y ait une grande concordance entre les membres d'un même groupe* ». Ces groupes correspondent d'après lui à des classes homogènes selon l'âge, le sexe, la culture, la profession, le caractère et la familiarité de l'objet et forment des « *images collectives* ». **Pour LYNCH, ces images collectives de la ville sont « *des représentations mentales communes à de grandes quantités d'habitants d'une ville : zones d'accord que l'on peut s'attendre à voir apparaître sous l'interaction d'une même réalité physique, d'une culture commune et d'une nature physiologique identique* ».**

3. MOSCOVICI, LE PERE FONDATEUR DE LA NOTION DE « *REPRESENTATIONS SOCIALES* »

Dans les années soixante, MOSCOVICI s'est inspiré de la notion de représentations collectives développée par DURKHEIM pour la transformer en « ***représentations sociales*** ». Il les définit comme étant une « *forme de connaissances socialement élaborée et partagée ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social* ». **La particularité de l'étude des représentations sociales par rapport à celle des perceptions réside donc dans l'intégration de la notion d'appartenance à un groupe social.** Les représentations sociales sont donc soumises à la fois au fonctionnement cognitif et psychologique de l'individu et aux rapports sociaux qu'il entretient au sein de la société. Pour lui, les représentations sont élaborées au cours de processus d'échanges et d'interactions entre les membres d'un groupe et forment une passerelle entre le monde individuel et le monde social. Il explique que les représentations sociales *« circulent, se croisent, se cristallisent sans cesse à travers une parole, un geste, une rencontre dans notre univers quotidien* ».

4. ABRIC ET FLAMENT ONT DEVELOPPE LES NOTIONS DE « *NOYAU CENTRAL* » ET DE « *SCHEMES PERIPHERIQUES* »

Le sociologue Jean-Claude ABRIC a développé en 1988 une théorie selon laquelle « *toute représentation s'articule autour d'un noyau central* ». Selon lui, ce noyau central constitue l'élément fondamental des représentations puisqu'il va déterminer la signification et l'organisation de la représentation. Il constitue, en effet, l'élément par lequel se crée et se transforme la signification des autres éléments de la représentation (fonction génératrice) ainsi que l'élément unificateur le plus stable de la représentation (fonction organisatrice). ABRIC suppose donc que les représentations ne peuvent pas se transformer radicalement en raison de la présence de ce noyau. Un autre sociologue, Claude FLAMENT a complété cette théorie en développant la notion de « *schèmes périphériques* ». Il s'agit des éléments périphériques se situant hors du noyau central et déterminés par celui-ci. **Les représentations sociales sont donc formées d'un noyau central et de schèmes périphériques. Si le noyau central est stable, les schèmes périphériques peuvent évoluer ce qui engendre alors une évolution superficielle des représentations**. Toutefois, la transformation plus profonde d'une représentation ne peut se réaliser que si un élément du noyau central est remis en cause. Or ces

[78] Source : LYNCH, Kevin. *L'image de la cité*, Dunod, Paris, 1969, 221p.

éléments sont particulièrement stables, ce qui explique l'ancrage et l'inertie des représentations des individus. C'est pourquoi **il est difficile de faire évoluer les représentations des individus.**

B. LA NOTION DE REPRESENTATION AUJOURD'HUI : UN PROCESSUS COMPLEXE

1. L'ETUDE DES REPRESENTATIONS EST COMPLEXE ET DEPEND DE NOMBREUX FACTEURS

Depuis les années soixante et l'introduction par Serge MOSCOVICI de la notion de représentations sociales, de nombreux sociologues ont travaillé sur ce domaine de recherche et contribué à le faire évoluer. Grâce à tous ces apports, **l'étude des représentations est aujourd'hui mieux appréhendée mais elle est aussi devenue plus complexe**. Ainsi, Willem DOISE déclare que les représentations sociales sont « *un instrument de travail difficile à manipuler* » puisque des « *processus individuels, interindividuels, intergroupes et idéologiques entrent en résonance les uns avec les autres* ». Denise JODELET indique, elle aussi, que ce sont des « *phénomènes complexes* » dépendants « *d'éléments informatifs, cognitif, normatif, croyances, valeurs, attitudes, opinions, images, etc.* » De multiples facteurs interviennent donc dans le processus de formation des représentations sociales. Toutefois, ils peuvent être regroupés dans deux concepts : **la formation des représentations sociales dépend :**

1. **du fonctionnement cognitif :** part psychologique et individuelle de la formation des représentations,
2. **du fonctionnement du système social et des groupes sociaux :** part sociale de la formation des représentations.

Serge MOSCOVICI résume cette notion complexe de représentations en indiquant qu'elle se trouve à « *une position mixte au carrefour d'une série de concepts sociologiques et de concepts psychologiques* ». Enfin, Maurice MERLEAU-PONTY explique que le terme de « *représentation du monde* »[79] étant « *le plus éloigné de la source constitutive* », c'est-à-dire de la perception sensorielle, est aussi le terme « *le moins clair* » de ce domaine d'étude.

2. L'APPARTENANCE A UN GROUPE SOCIAL INFLUENCE LES REPRESENTATIONS

Selon Denise JODELET (1982), les représentations sociales se forment selon la psychologie propre à chacun mais aussi selon son appartenance à un groupe social. Marie-Line FELONNEAU a défini ces groupes sociaux comme « *un univers culturel de croyances et de valeurs plus ou moins structuré, ainsi que par des modalités d'expériences spécifiques par rapport à l'environnement* ». Serge MOSCOVICI explique lui aussi que **les représentations sociales sont « *déterminées par l'appartenance des sujets à un milieu donné* ».**

3. LES PRATIQUES INTERAGISSENT DANS LA FORMATION DES REPRESENTATIONS

Jean-Claude ABRIC, dans son analyse des représentations sociales, va plus loin que le simple constat que celles-ci sont déterminées par les groupes sociaux. En effet, il explique qu'**il existe un « *engendrement mutuel des représentations et des pratiques* ».** D'une part, les pratiques déterminent les représentations sociales du fait que ces mêmes pratiques résultent de l'appartenance à un groupe social. Les représentations sociales jouent alors ici un rôle de justification et d'adaptation. Par exemple, les pratiques de discrimination, de rejets et d'exclusions des habitants des banlieues engendrent la formation de représentations hostiles de la part de ces habitants des

[79] MERLEAU-PONTY Maurice. *Phénoménologie de la perception*, Gallimard, 1945, 537p.

banlieues envers les « *étrangers* » à leur quartier. D'autre part, les représentations sociales sont à l'origine des pratiques, elles orientent voire déterminent les conduites sociales. Cette fois-ci, les représentations ont une fonction d'élaboration d'un savoir de sens commun et de construction d'une identité sociale. Par exemple, les représentations sociales des individus sur les lieux de vie auxquels ils sont attachés et qui symbolisent la construction de leur identité, engendrent des pratiques de protection et de préservation de ces lieux.

Les représentations sociales et les pratiques forment donc un complexe systémique en interaction qui contribue à rendre l'étude de ces représentations difficile et explique que leur formation résulte d'un processus complexe.

4. IMPORTANCE DE LA CULTURE DANS LES PHENOMENES REPRESENTATIFS

La perception d'un objet, d'une situation est étroitement liée au langage et à la culture[80]. En effet, **un individu ne peut pas percevoir quelque chose qui n'existe pas dans son langage**. L'objet, pour être perçu, doit être identifié dans le langage de l'individu par un mot et par conséquent doit être reconnu dans sa **culture**. Le langage correspond, en effet, à la transcription de cette culture en nommant tous les éléments faisant partie de cette culture. Ainsi, la culture, le langage et la perception forment un système en interaction où la culture et le langage sont les fondements et les éléments nécessaires à la réalisation d'une perception. Serge MOSCOVICI a, lui aussi, compris l'importance primordiale de la communication dans le processus de formation des représentations sociales. La communication s'avère être, selon lui, un moyen d'expression des émotions ressenties et le vecteur de transmission du langage, celui-ci portant les représentations.

C. LES REPRESENTATIONS SOCIALES PERMETTENT UNE APPROPRIATION DU MONDE EXTERIEUR

1. LES REPRESENTATIONS SOCIALES PERMETTENT DE S'APPROPRIER L'ENVIRONNEMENT

Selon Serge MOSCOVICI, les représentations sociales remplissent « *une double fonction : en premier lieu, établir un ordre qui permettra aux individus de s'orienter et de maîtriser leur environnement matériel, ensuite faciliter la communication entre les membres d'une communauté en leur procurant un code pour désigner et classifier les différents aspects de leur monde et de leur histoire individuelle et de leur groupe* ». **Les représentations sociales constituent donc pour les hommes des « *points de référence* » pour se situer et situer le monde qui les environne**. En tant que « *reconstruction et interprétation* » des objets constituant notre environnement, elles permettent aux hommes de s'orienter et de s'approprier l'environnement. Ce sont donc, d'après les propos de Denise JODELET, des « *produits et processus d'une action d'appropriation de la réalité sociale* » qui permettent aux hommes de « *s'ajuster au monde qui les entoure, le maîtriser, d'identifier et de résoudre les problèmes qu'il pose* ». La formation de l'ensemble de ces représentations aboutit à la constitution que ce que Serge MOSCOVICI appelle un « *savoir commun* », un « *savoir de sens commun naïf, naturel* » ou encore « *une forme de savoir pratique reliant un sujet à un objet* ». Elles interviennent dans la diffusion et l'assimilation des connaissances.

Kevin LYNCH approuve, lui aussi, que les représentations ont une fonction d'interprétation de l'information et d'appropriation de celle-ci. Il explique, tout comme MOSCOVICI, que les images produites servent « *de vaste trame de référence, organisant les activités, les croyances ou les*

[80] Source : TERRIER C, « La perception » in http://www.cterrier.com, consulté le 5 février 2012.

connaissances »[81] et qu'elles sont « *à la base du développement individuel* » en tant que « *point de départ pour l'acquisition d'une information ultérieure* ».

2. LES REPRESENTATIONS SOCIALES GUIDENT LES COMPORTEMENTS ET LES PRATIQUES

Du fait de leur fonction de compréhension du monde environnant, les représentations sociales constituent ensuite les « *guides* » et supports des comportements des hommes en réaction à l'environnement dans lequel ils se trouvent. **Denise JODELET explique qu'en tant que « *système d'interprétation régissant notre relation au monde et aux autres, [les représentations sociales] orientent et organisent les conduites et les communications sociales* ».** Jean-Claude ABRIC complète cette approche en expliquant qu'un individu aborde des objets, situations avec « *un ensemble d'a priori, de systèmes de pensées préétablis* » puis qu'il réagit à une « *réalité représentée, c'est-à-dire appropriée, structurée, transformée : la réalité du sujet* ». Par conséquent, « ***les comportements des sujets ou des groupes ne sont pas déterminés par les caractéristiques objectives de la situation mais par la représentation de cette situation*** ». Ainsi pour un même objet perçu, plusieurs représentations sociales sont possibles selon l'appartenance à un groupe social et celles-ci vont engendrer des comportements différents. Willem DOISE va plus loin en posant que les représentations sociales ont une « *fonction anticipatrice* ». Il explique qu'un groupe social forme toujours des représentations préalables à l'interaction avec un autre groupe et qu'elles précédent et prédéterminent l'action. **Du fait de ces représentations préétablies, les jeux sont comme « *faits à l'avance* » et les comportements prédéterminés.**

LES REPRESENTATIONS SONT MULTIPLES ET DEPENDENT DE NOMBREUX FACTEURS :

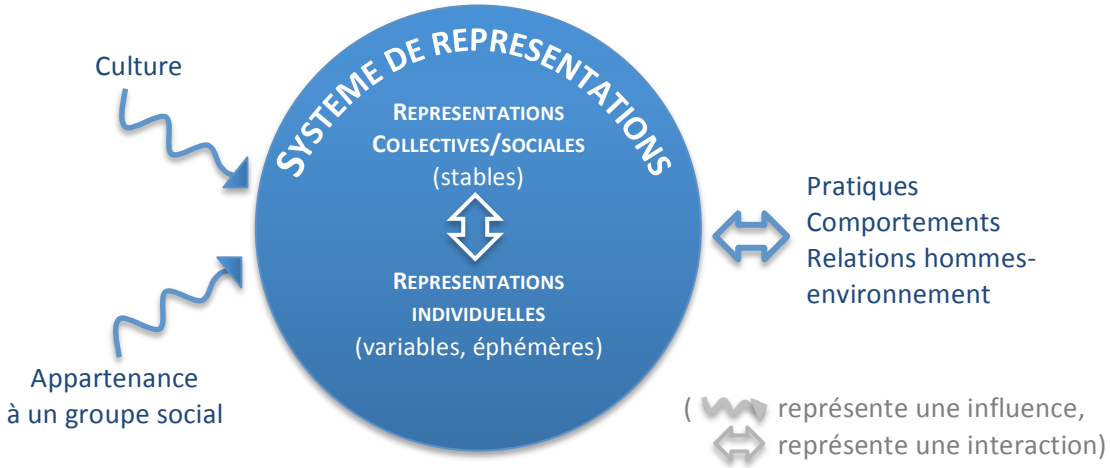

Schéma 4 : Les facteurs qui influencent les représentations et interagissent avec elles
(Réalisation personnelle selon les travaux de JODELET, DOISE, ABRIC, MOSCOVICI, TERRIER)

En conclusion, les représentations sociales sont aujourd'hui envisagées comme des « *grilles de lecture et de décodage de la réalité* » ayant quatre grandes fonctions :

1. La production de l'interprétation des situations,
2. La production de l'anticipation des actes et conduites,
3. La justification des conduites et normes sociales,
4. L'intégration des conduites.

[81] Source : LYNCH, Kevin. *L'image de la cité*, Dunod, Paris, 1969, 221p.

Les représentations sont donc des phénomènes complexes à appréhender mais elles constituent aussi un élément central dans la compréhension des relations entre les hommes et leur environnement et notamment en ce qui concernent leurs actions. Il apparait donc utile de les étudier dans le but d'améliorer les interactions homme-environnement et de satisfaire aux besoins de tous. C'est pourquoi une nouvelle science, la psychologie environnementale a été développée.

III. LA PSYCHOLOGIE ENVIRONNEMENTALE S'APPUIE SUR LES NOTIONS DE REPRESENTATIONS POUR ETUDIER LES RELATIONS HOMME-ENVIRONNEMENT

A. LA RELATION HOMME-ENVIRONNEMENT VUE COMME UN SYSTEME EN INTERACTION

L'homme, en tant qu'acteur, agit sur son environnement selon un comportement spécifique au lieu où il se trouve[82]. Ainsi, **l'environnement est façonné par l'homme**, est un « *produit de l'homme* », **et l'homme, en retour, est influencé dans ses actions par l'environnement qui l'entoure**. L'homme et l'environnement forment donc un complexe systémique en interaction. Des échanges continus et un principe de réciprocité se mettent en place. Il s'agit donc d'une **« *approche systémique* » ou « *transactionnelle* »** développée par la psychologie environnementale pour étudier la relation homme-environnement et les perceptions que les hommes ont de l'environnement. Cette nouvelle approche a été développée dans les années 1980 et dépasse les anciennes approches manichéistes qui avaient été développées antérieurement. En effet, initialement, la psychologie environnementale reposait sur la perspective déterministe selon laquelle l'environnement affecte directement les comportements humains et sur la perspective subjectiviste où l'homme évalue son environnement afin de s'y adapter. STOKOLS (1982) en introduisant la notion « *d'environnement socio-physique* » et d'approche transactionnelle propose donc un nouveau modèle où l'environnement et les êtres humains sont en perpétuelle interaction. ALTMAN (1981) parle « *d'interdépendance mutuelle entre le sujet et son espace de vie* ».

B. L'INGENIERIE SOCIO-ENVIRONNEMENTALE, UN OUTIL D'ORIENTATION DES PROJETS D'AMENAGEMENT S'APPUYANT SUR LA PERSPECTIVE TRANSACTIONNELLE

L'ingénierie socio-environnementale repose sur cette approche transactionnelle de la relation homme-environnement. Par conséquent, elle peut être mise en œuvre à chaque fois qu'un projet d'aménagement concerne à la fois l'environnement physique et l'environnement social. Elle **consiste alors à « *tenir compte des perceptions, représentations, opportunités, et besoins de contrôle* »[83] de tous les individus impliqués dans un projet d'aménagement**. L'objectif poursuivi par la psychologie environnementale est de « *contribuer à créer des espaces qui correspondent aux besoins et activités des différents occupants et à éviter des dysfonctionnements dus à un aménagement défaillant* ». Il s'agit donc concrètement de créer les conditions permettant un aménagement personnalisé répondant aux besoins de chacun mais aussi d'intervenir de manière adéquate sur l'environnement afin que celui-ci favorise les comportements souhaités.

[82] Source : MOSER, Gabriel, WEISS Karine. *Espaces de vie. Aspects de la relation homme-environnement*. Armand Colin, Paris, 2003, 396p.
[83] Source : MOSER, Gabriel, WEISS Karine. *Espaces de vie. Aspects de la relation homme-environnement*. Armand Colin, Paris, 2003, 396p.

Cette ingénierie s'opère selon trois phases :

1. Investigation et recueil des particularités du site à aménager
2. Elaboration de recommandations et intervention
3. Bilan sur l'intervention

L'ingénierie socio-environnementale s'avère donc tout à fait appropriée dans le cadre de projets nécessitant des conseils en aménagement mais aussi **lorsque le projet présente des conflits** ou nécessite la mise en place de comportements écologiques.

Depuis la naissance de la psychologie environnementale, les chercheurs ont développé des outils d'analyse dans le but de connaître les particularités du site à aménager, tant sur ses aspects physiques que sur ses aspects sociaux. Afin d'étudier les aspects sociaux mis en jeu, c'est-à-dire la façon dont les individus perçoivent leur environnement, ils ont élaboré un certain nombre de techniques permettant de recueillir puis d'analyser ces perceptions.

C. LES OUTILS DE RECUEIL ET D'ANALYSE DES REPRESENTATIONS

Les nombreux outils méthodologiques développés se répartissent selon quatre domaines distincts :

1. **Le diagnostic environnemental : observation *in situ*** permettant le recueil des aspects physiques de l'environnement mais aussi des comportements sociaux relevés,
2. **L'audit socio-environnemental :** recueil des perceptions et des comportements des acteurs du site grâce au **recueil des données verbales,**
3. **La simulation environnementale : prévision** de l'impact d'un aménagement sur les perceptions et comportements des acteurs du site,
4. **Le bilan socio-environnemental : contrôle** des interventions effectuées selon une analyse des impacts des transformations environnementales sur les perceptions et comportements et vice-versa.

Les psychologues environnementaux disposent aujourd'hui d'un grand nombre d'outils d'analyse, certains étant basés sur des méthodes qualitatives, d'autres sur des méthodes quantitatives. **Deux types d'analyses** sont possibles :

1. **Les analyses centrées sur le milieu,**
2. **Les analyses centrées sur les acteurs et groupes sociaux.**

L'analyse centrée sur le milieu consiste en une évaluation descriptive de celui-ci et de la qualité des éléments qui le composent. Par conséquent, elle utilisera des méthodes d'analyse directes et effectuées sur place. L'analyse centrée sur les acteurs, quant à elle, vise à évaluer la qualité des rapports que les individus entretiennent avec le milieu et notamment à saisir les différences d'évaluation qualitatives et quantitatives du milieu entre groupes sociaux. Elle nécessitera donc l'emploi de méthodes plus évaluatives que descriptives.

1. L'OBSERVATION *IN SITU*, UNE PREMIERE APPROCHE DU SITE ET DES RELATIONS AVEC SES ACTEURS

Tous les hommes sont acteurs de l'environnement dans lequel ils se trouvent et, quelle que soit leur façon d'évoluer dans cet environnement, ils agissent sur celui-ci. L'ensemble des actions d'un individu constitue son comportement. Les psychologues environnementaux vont donc chercher à connaître les différents comportements existants dans un environnement donné pour tenter de relever les éventuels problèmes qui en découlent.

Lors d'une étude socio-environnementale, la première étape d'analyse du site étudié **consiste à relever les différents comportements sociaux des individus**. Les chercheurs se rendent donc sur place pour observer quels sont les individus se trouvant sur les lieux et quels sont leurs manières d'agir dans l'environnement. **L'observation se déroule sans que les individus ne le sachent afin de réduire au minimum l'influence du chercheur sur les comportements des acteurs**. Ceci évite l'apparition de biais dans les comportements des individus.

L'avantage de l'observation *in situ* repose sur la garantie d'obtenir des résultats justes. En effet, lors d'un entretien verbal, des différences peuvent apparaitre entre ce que les sujets interrogés disent faire et ce qu'ils font réellement. Les personnes interrogées peuvent avoir **tendance à donner les réponses qu'ils croient que le chercheur souhaite entendre** et non des réponses exactes. Lors d'une période d'observation, l'absence d'interactions entre le chercheur et les sujets observés minimise ce biais et garantit donc une observation juste des comportements. **Toutefois, cette méthode seule reste insuffisante** dans une optique de compréhension des comportements car les comportements observés ne sont pas toujours évidents à interpréter. Le chercheur a ensuite besoin de « *donner du sens à ce qui est observé* ». **En outre, cette méthode présente l'inconvénient de nécessiter un temps d'investissement long et d'autant plus long que le site à observer est étendu comme cela est le cas du Cher canalisé.** Par conséquent, nous n'avons pas retenu cette méthode pour notre travail.

2. LE RECUEIL DES STRUCTURES SPATIALES COMPLETE LES OBSERVATIONS REALISEES : LES CARTES MENTALES

Comme Kevin LYNCH l'explique dans son livre *L'image de la cité*, **chaque individu a besoin pour pouvoir évoluer dans son environnement,** et y ressentir un sentiment de bien-être et de sécurité, **de se le représenter visuellement**. En effet, l'orientation dans un espace correspond à un besoin humain vital et influence nos perceptions et comportements. **Cette nécessité de s'orienter se réalise grâce à ce que LYNCH appelle les « *cartes mentales* »**[84]. D'après lui, elles sont produites « *à la fois par les sensations immédiates et par le souvenir de l'expérience passée* » et expriment la manière dont les individus perçoivent environnement dans lequel ils se trouvent. Par conséquent, recueillir ces cartes mentales contribue à une meilleure compréhension des différentes façons dont un environnement est perçu dans l'esprit des individus.

Le relevé de ces structures spatiales s'effectue la plupart du temps par la demande de la réalisation d'un dessin à main levée du site étudié.

[84] Source : LYNCH, Kevin. *L'image de la cité*, Dunod, Paris, 1969, 221p.

Cinq possibilités de productions graphiques ont été recensées par KITCHIN (1995) :

- **La technique de base de production spatiale :** Cette technique est celle qui laisse le plus de libertés à l'interrogé dans sa production graphique puisqu'il lui est demandé de **dessiner à partir d'une feuille blanche en le laissant choisir l'échelle de la représentation mais aussi la figuration des éléments par des symboles**. En raison de cette grande liberté de dessin, la consigne donnée doit être la plus claire et la plus précise possible afin de garantir une comparabilité des productions obtenues et de rassurer l'interrogé face à la **peur de la « feuille blanche »**. Pour cela, un temps de réflexion d'au minimum dix minutes doit être accordé au dessinateur.

- **La technique classique de production spatiale :** A la différence de la technique de base, **la représentation de certains éléments est imposée**. Ceci permet ensuite de garantir au chercheur de pouvoir comparer ces éléments imposés sur l'ensemble des résultats obtenus et donc de garantir l'obtention d'informations sur la perception de cet élément. Cette technique est donc **utilisée lorsque le chercheur a identifié au préalable des éléments du site qui lui paraissent jouer un rôle important dans l'environnement et qu'il souhaite connaître comment ceux-ci sont perçus**.

- **La technique cadrée de production spatiale :** Cette technique est appelée cadrée car le dessinateur doit **compléter un fond de carte préalablement dessiné**. Elle présente donc plus de contraintes que la technique de base où aucun élément n'est imposé au départ mais peut s'avérer plus rassurante pour l'enquêté du fait qu'une trame est déjà dessinée.

- **La technique longitudinale de production spatiale :** Il s'agit d'une technique plus élaborée et demandant plus d'investissement pour le dessinateur qui doit alors **dessiner sur feuilles de carbone et par couches successives l'évolution du cadre spatial qu'il a vécu au cours du temps**. Le passé du site ainsi que l'évolution des perceptions que les individus ont de celui-ci au cours de ses transformations peuvent ensuite être analysés.

- **La technique du langage graphique :** Cette technique est **utilisée lorsque les enquêtés ont peu de compétences pour dessiner** comme par exemple les enfants.

L'analyse des cartes mentales obtenues permet de comprendre comment l'espace est perçu et structuré par les individus. **Ces techniques de production graphiques sont les plus utilisées par les psychologues environnementaux** car elles présentent trois avantages majeurs. Tout d'abord elles restent très souples d'utilisation, elles peuvent être utilisées pour des types d'espaces, des échelles et des formats très variés selon la nature du site étudié. De plus, les productions graphiques permettent de recueillir un spectre d'informations très large sur les différents éléments qui composent le site étudié, leurs noms, leurs agencements et les relations entre eux. D'après LA ROCCA, la méthodologie visuelle « *permet de mieux analyser la réalité sociale, l'expérience, le vécu et la construction de sens* »[85]. En effet, WITTGENSTEIN explique que « *chaque image est un produit social et à une valeur sociale en tant que produit d'une activité humaine* ». La connaissance de ces images contribue donc à saisir les rapports qu'entretiennent les individus avec leur milieu. La comparaison des dessins permet d'obtenir les différences de représentation de l'espace selon l'appartenance à un groupe social, le sexe ou encore l'âge. Enfin, la réalisation d'une production graphique a un aspect ludique et plaisant si l'enquêté a été bien informé du but du chercheur et si

[85] Source : LA ROCCA, Fabio. « Introduction à la sociologie visuelle », *Sociétés*, n°95, 2007, p33-40.

celui-ci a su mettre l'enquêté en confiance. **Toutefois cette méthode présente des limites car elle repose sur les capacités de dessin des individus. En outre, la représentation mentale de l'espace se forme en trois dimensions alors que le dessin n'en comporte que deux.** Ceci peut engendrer des difficultés de représentation et les dessins obtenus peuvent présenter des lacunes. De fait, de nombreux praticiens doutent de la correspondance entre la représentation mentale et le dessin obtenu. En outre, SIEGEL pense que les dessins permettent « *bien plus d'appréhender la capacité à exprimer sa propre représentation de l'espace que la représentation elle-même* »[86]. **La représentation spatiale subit une double transformation car le dessin constitue une représentation de la représentation de l'environnement par l'individu**. Enfin, tout comme la technique d'observation, une simple analyse de la carte mentale dessinée peut omettre des aspects importants de la perception. **Le chercheur va donc avoir besoin par la suite de réaliser un entretien ou questionnaire pour compléter la production graphique et pour pouvoir l'exploiter pleinement**. De même que l'observation *in situ*, nous n'avons pas retenu cette méthode qui nous paraissait inutilisable dans le cadre de notre PFE et nécessitait de toutes façons l'utilisation d'autres outils.

3. LE RECUEIL DE DONNEES VERBALES COMPLETE LES OBSERVATIONS EFFECTUEES

La perception cognitive d'un élément de l'environnement se traduit par une représentation verbale qui s'appuie sur l'expérience langagière et symbolique de l'individu. L'individu va mettre des mots sur ce qu'il ressent. Ces mots sont issus de sa connaissance d'un langage, lui-même issu de la culture auquel l'individu appartient. **L'ensemble de ces mots traduisant les émotions ressenties forment ce qu'on appelle le « *corpus textuel* » ou encore le « *champ sémantique* » d'une perception**. Recueillir ces corpus textuel va permettre de comprendre comment les individus se représentent verbalement leur environnement et par conséquent de comprendre leurs comportements dans ce même environnement.

Plusieurs méthodes sont à disposition des chercheurs pour recueillir les « *impressions* » d'un individu sur son environnement. Dans un premier temps, l'approche des perceptions repose sur le recueil « *du corpus textuel permettant de cerner un univers sémantique* ».

- **L'association de mots :** La technique de l'association de mots constitue « *l'épreuve reine* » pour recueillir le champ lexical des perceptions des individus. **Deux méthodes** sont alors envisageables : **l'association libre de mots ou alors l'association forcée de mots**. L'association libre de mots se base sur une question ouverte large ou sur un mot clé devant faire office de « *stimulus* » pour l'interrogé. Une question large typique serait, pour notre sujet d'étude, du type : Quels mots vous viennent à l'esprit à partir de l'expression « *Cher canalisé* » ? Grâce aux réponses données, le chercheur peut reconstituer le champ sémantique de la représentation du site étudié. L'association forcée de mots se base, quant à elle, sur une liste de mots ou « items » préétablie. L'interrogé doit alors désigner les items qui correspondent à sa vision du site. Il peut également lui être demandé de les classer par ordre d'importance. Le défaut de la méthode d'association forcée de mots est qu'elle peut influencer la personne interrogée. Nous avons décidé de mettre en œuvre la méthode de l'association de mot pour recueillir les perceptions et les représentations des acteurs du Cher canalisé. En effet, elle nous a paru facile et rapide à utiliser.

[86] Source : MOSER, Gabriel, WEISS Karine. *Espaces de vie. Aspects de la relation homme-environnement*. Armand Colin, Paris, 2003, 396p.

- **Les tris multiples et le différenciateur sémantique :** Ces procédures **demandent à l'interrogé de regrouper des éléments par catégories.** Il existe deux grandes techniques de tris multiples. Tout d'abord, la technique du « *Q-sort* » consiste à classer les éléments selon des catégories prédéterminées, ce qui garantit par la suite une analyse systématique des données obtenues et une possibilité de comparaison des réponses entre individus. Au contraire, la procédure de Tâche de Classification Multiple n'impose pas de catégories et laisse l'interrogé libre d'inventer ses propres classes. Chacune des procédures présentent des limites du fait de l'imposition ou non de catégories. La proposition de catégories préétablies présente l'inconvénient d'influencer la personne interrogée alors que la technique sans imposition dépend de la capacité de classement de la personne. Toutefois ces méthodes s'avèrent faciles à mettre en œuvre par les chercheurs et ludiques et agréables pour les personnes interrogées. Le différenciateur sémantique consiste à demander à la personne interrogée d'évaluer sur une échelle de points une liste d'adjectifs bipolaires proposés et qualifiant le site étudié. Les adjectifs bipolaires proposés correspondent à des sentiments, émotions que peuvent ressentir les individus dans un environnement et ont été classés en trois groupes. **Certains adjectifs sont à caractère descriptif, d'autres évaluatifs et enfin un dernier groupe à caractère affectifs**. Par exemple, les personnes doivent évaluer sur une échelle d'intensité de 1 à 5 (1 correspondant à un sentiment peu ressenti et 5 à un fortement ressenti) des adjectifs comme « *beau* »/ « *laid* » ou encore « *plaisant* »/ « *déplaisant* » à propos d'un élément de l'environnement. Là encore cette technique garantit de pouvoir ensuite réaliser une analyse systématique des résultats.

- **L'entretien semi-directif :** L'entretiens semi-directif se compose de questions plus ou moins ouvertes et **laisse la possibilité à l'interrogé de développer ses réponses**. L'objectif de ce type d'entretien consiste, en effet, à **« *faire raconter* » aux interrogés leur environnement** afin de recueillir un champ lexical autour de leurs perceptions complet et dépassant la simple description. L'entretien se déroulant hors du site concerné, il s'agit de réactiver les images que les personnes ont de ce site en mémoire en leur demandant ce qui leur revient à l'esprit. Ce recueil des images et perceptions du site peut être également facilité, en cas de difficultés, grâce à la présentation de photos du site. Nous avons choisi d'effectuer des entretiens semi-directifs des acteurs du Cher canalisé en plus de l'association de mots, pour la compléter. Cette méthode présente l'avantage de laisser plus de liberté à la personne interrogée, de moins l'influencer mais elle présente aussi l'avantage de demander moins de préparation qu'un questionnaire.

- **Le questionnaire :** Une autre façon de recueillir les perceptions que les individus ont d'un site consiste à leur suggérer un questionnaire. A la différence de l'entretien, celui-ci **ne comporte que des questions fermées où il s'agit la plupart du temps d'évaluer sur des échelles d'intensité les sentiments et ressentis des personnes à propos d'éléments du site**. Ces questions permettent, ensuite, de réaliser des comparaisons entre les différents éléments du site mais aussi entre les différentes personnes interrogées. Les questions de type oui/non sont à éviter dans le cadre du recueil de perception car elles ne permettent pas de mitiger ses sentiments. D'une manière générale, les questionnaires s'avèrent **difficiles à concevoir** dans la mesure où la formulation choisie a un impact crucial sur la valeur et l'utilité de la réponse obtenue mais permettent plus de comparaisons systématiques entre les individus.

- **Le parcours commenté :** Le parcours commenté consiste à obtenir un compte-rendu des perceptions d'un individu tout au long d'un parcours dans le site étudié. L'individu accomplit donc

trois activités simultanément : la marche, la perception de sentiments et la description de ceux-ci. Il lui est donc demandé de « ***faire état, aussi précisément que possible, de l'ambiance du lieu, telle qu'elle est perçue et ressentie durant le parcours*** » par la mobilisation de tous ses sens. Le chercheur peut décider d'imposer un cheminement, si celui-ci souhaite obtenir les perceptions vis-à-vis d'éléments particuliers, ou laisser l'interrogé choisir son parcours afin de déceler ses lieux préférés. La méthode employée dépend donc du résultat que souhaite obtenir le chercheur. Le parcours commenté requiert pour l'interrogé une grande attention, celui-ci devant se concentrer sur ce qu'il ressent puis essayer de l'exprimer de la façon la plus juste possible. Pour cette raison, un tel parcours ne doit pas excéder vingt minutes, au-delà les résultats obtenus seraient moins pertinents. En outre, le parcours commenté se poursuit par une deuxième phase de reconstitution sur plan du trajet grâce à un travail de mémorisation. Puis, il est demandé à l'interrogé d'essayer de distinguer des espaces au sein du site étudié selon les ambiances mais aussi de découper le parcours en séquences ou de mentionner les événements qui l'ont marqué. Enfin, une synthèse globale du parcours est obtenue en demandant une évaluation personnelle du site. Les parcours commentés offrent de nombreuses variations possibles de protocoles. Ainsi, les parcours sensoriels demandent de se focaliser sur l'environnement à travers un seul et unique sens et d'utiliser ce sens de façon plus consciente afin qu'il domine les autres. Une autre possibilité consiste à demander à deux individus d'effectuer le même cheminement simultanément sans qu'ils s'entendent entre eux. On obtient ainsi deux descriptions synchrones qui peuvent être comparées entre elles. Elles permettent de mettre en lumière les différences de points de vue d'un même lieu entre individus. **L'inconvénient des parcours commentés est qu'ils ne peuvent s'appliquer à des terrains d'étude de trop grande taille**, le parcours ne devant excéder vingt minutes. Nous avons donc jugé que cette méthode n'était pas adaptée à notre terrain d'étude qui est trop vaste.

- **La simulation de l'environnement :** Cette technique d'évaluation se déroule en dehors du site étudié. Le site étudié doit alors être restitué par simulation. La procédure la plus utilisée et la plus efficace pour connaître les perceptions d'un individu est la **suggestion de photographies en couleurs**. La simulation offre l'avantage de pouvoir s'appliquer à la fois pour des environnements déjà existants et pour des projets d'aménagement non encore réalisés. La constitution d'image de synthèse ou de maquettes représentant l'environnement après un futur aménagement constitue d'ailleurs le meilleur procédé afin de rendre compte des futurs aménagements et de leurs impacts sur l'environnement. Elle est notamment tout à fait appropriée pour visualiser les impacts d'un projet sur le paysage alentour.

Les différentes méthodes de recueil des données verbales apportent « *du sens* » à ce que les chercheurs ont au préalable observé que cela soit grâce à leurs observations *in situ* ou grâce au rassemblement de cartes mentales.

4. SEULE LA COMBINAISON DE L'OBSERVATION ET DU RECUEIL DES DONNEES VISUELLES ET VERBALES GENERE UN DEGRE ELEVE DE COMPREHENSION DES REPRESENTATIONS

Lors du diagnostic d'un environnement donné, l'observation permet de recenser ses caractéristiques physiques, les différents acteurs présents ainsi que leurs comportements. Toutefois, **une simple observation ne permet pas d'expliquer les comportements observés**. Le recueil de représentations visuelles (ou productions graphiques) va alors permettre de savoir comment les individus se représentent leur environnement et comment ils l'organisent. Ceci peut constituer une première explication aux comportements observés. En effet, les comportements et pratiques sont

orientés, voire déterminés, par les représentations sociales. Mais le diagnostic de l'environnement demeure encore incomplet car les représentations visuelles « *ne nous offrent jamais que des fragments et témoignages de la réalité* »[87]. En outre, il dépend de la faculté graphique des individus interrogés qui peut être très inégale. L'utilisation des méthodes de recueil des données verbales permet d'expliciter les productions graphiques en leur attribuant tout un corpus textuel donnant du sens à celles-ci. Cependant, d'après LA ROCCA, malgré un langage riche de nombreux mots de vocabulaire, « ***la seule communication verbale ne peut exprimer tout ce que nous voulons dire*** ». Les récits recueillis peuvent être imprécis, faute de l'existence d'un vocabulaire approprié ou en raison d'une méconnaissance de ce vocabulaire. **Il apparait donc que « *les données iconiques sont complémentaires des questionnaires ou entretiens* ». Par conséquent, seule la combinaison de ces deux méthodes génère « *un degré élevé de compréhension* »** en permettant une analyse en profondeur et complète d'un environnement donné et des relations que les hommes entretiennent avec celui-ci.

IV. LA « PSYCHOLOGIE ENVIRONNEMENTALE VERTE », UN OUTIL D'AIDE A LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

A. LES INSTITUTIONS DOIVENT METTRE EN PLACE UNE GESTION ENVIRONNEMENTALE

Depuis 1987 et le rapport Brundtland, le concept de développement durable s'est imposé aux politiques publiques et a engendré l'apparition d'une nouvelle notion : « *la gestion environnementale* »[88]. Cette notion renvoie « *au maniement des ressources et à la prise de décisions, au contrôle de qualité, au respect environnemental des exécutions de projets et à la **mise en place des moyens pour que les personnes développent des comportements désirables selon une perspective de respect et de conservation de l'environnement*** ». L'émergence du développement durable et le respect de ses principes impliquent donc une « *gestion des comportements humains et sociaux des membres des organisations ainsi que des citoyens* ». **Or, la psychologie environnementale étudie les rapports qu'entretiennent les hommes avec leur environnement** et notamment à travers leurs comportements. Par conséquent, ce domaine d'étude s'avère tout à fait approprié dans l'aide à la gestion des comportements des institutions et des individus. Ainsi, les années 1990 ont vu l'apparition d'une nouvelle branche de la psychologie environnementale s'intéressant au développement durable appelée « *psychologie environnementale verte* » (POL, 1993) ou encore « *psychologie du développement durable* » (SMUCK et SCHULZ, 2002).

MORENO et POL ont défini **la gestion environnementale** comme étant « *l'intégration des valeurs du développement durable dans l'organisation sociale et dans les objectifs corporatifs de l'entreprise ou de l'administration publique* ». Elle **remplit les fonctions suivantes** :

- **Contrôler, veiller que les normes et directives environnementales sont appliquées et respectées,**
- **Réguler les comportements et pratiques des administrations publiques, sociétés et citoyens,**
- **Eduquer, enseigner les valeurs du développement durable,**
- **Favoriser la participation de tous les groupes sociaux ainsi que le dialogue entre eux.**

[87] Source : LA ROCCA, Fabio. « Introduction à la sociologie visuelle », *Sociétés*, n°95, 2007, p33-40.
[88] Source : MOSER, Gabriel, WEISS Karine. *Espaces de vie. Aspects de la relation homme-environnement*. Armand Colin, Paris, 2003, 396p.

Cette gestion environnementale, également appelée « *gestion des comportements écologiques* » a pour but principal de « *favoriser la compréhension des enjeux planétaires et l'adoption de comportements bénéfiques à l'environnement* » et constitue « *l'un des défis majeurs posé à la psychologie environnementale* ». En effet, **changer les comportements des administrations, des sociétés mais aussi des citoyens s'avère être un objectif difficile à réaliser**. Afin de relever ces défis, **la psychologie environnementale apporte sa contribution dans trois domaines distincts :**

1. **L'éducation environnementale,**
2. **L'implication et la gestion participative des citoyens,**
3. **La création d'indices psycho-sociaux-environnementaux d'évaluation des progrès faits vers un développement durable.**

En particulier, **l'éducation environnementale a pour but de « *donner à l'individu les connaissances et les informations qui lui permettront d'agir avec responsabilité* » et donc que les individus adoptent des « *attitudes pro-environnementales* »**. Toutefois, d'après Karine WEISS et Gabriel MOSER, « *les attitudes pro-environnementales ne conduisent que rarement à des comportements écologiques conséquents* ». Deux paradigmes expliquent la faible concrétisation de comportements écologiques : « *le dilemme social* », et « *le piège social* ». Le dilemme social se présente lorsqu'un individu a le choix entre deux comportements possibles, l'un lui étant bénéfique personnellement mais peu écologique et l'autre étant plus écologique mais moins avantageux sur le plan personnel. Dans ces cas, **l'égoïsme prévaut la plupart du temps et l'individu opte pour le choix lui apportant le plus de bénéfices personnellement même s'il s'avère être peu écologique**. Quant à la notion de piège social, elle renvoie à la sur-responsabilisation des citoyens pour la mise en œuvre de comportements écologiques. Les citoyens se retrouvent, en effet, soumis à deux logiques qui s'opposent entre l'incitation à agir de manière écologique et la pression des lobbys de la société de consommation. Les citoyens sont donc constamment doublement sollicités et doivent arbitrer entre ces deux types de comportements qui s'opposent. Or, **les lobbys consuméristes restent encore aujourd'hui plus puissants que l'éducation environnementale** et les mesures d'encouragement à un comportement plus respectueux de l'environnement. Ainsi, même si les citoyens sont sensibilisés au concept de développement durable et ont donc une attitude environnementale, leurs comportements finaux restent majoritairement inscrits dans une logique d'égoïsme et de satisfaction immédiate.

L'éducation environnementale des citoyens, seule, ne peut donc pas parvenir à atteindre les objectifs de la psychologie environnementale verte d'intégration des valeurs du développement durable. Les institutions doivent également prendre une part de responsabilités. C'est pourquoi, la psychologie environnementale a développé des outils permettant aux institutions de mettre en place des politiques et pratiques respectueuses de l'environnement.

B. LA « *PSYCHOLOGIE ENVIRONNEMENTALE VERTE* » A DEVELOPPE DES OUTILS D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE AU SERVICE DES INSTITUTIONS

1. LA GESTION ENVIRONNEMENTALE IMPOSE UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE AVANT TOUT PROJET D'AMENAGEMENT

L'Agenda 21, élaboré lors du sommet de Rio en 1992 et suivi de la lettre de Aalborg en 1994, prescrit que **les institutions publiques doivent prendre une part de responsabilité dans la réalisation des objectifs définis par le développement durable**. Ces deux documents incitent les municipalités et communautés territoriales à « *investir dans l'environnement* » et à mettre en place des Plans d'Actions Locales afin de maintenir la qualité environnementale mais aussi d'améliorer la qualité de vie et la satisfaction de tous. En outre, les administrations publiques se doivent aujourd'hui d'être les principales promotrices des innovations et améliorations en termes de développement durable. Par conséquent, **elles se doivent, dans le cadre d'une gestion environnementale, d'effectuer des « *évaluations de l'environnement* » avant toute mise en place d'un nouveau projet.** Il s'agit de « *l'appréciation des effets et du degré de satisfaction des individus vis-à-vis d'une unité environnementale* » c'est-à-dire d'évaluer en quoi le nouveau projet correspond aux besoins et aux valeurs des personnes impliquées dans cette unité environnementale. Cette évaluation environnementale est « *nécessaire pour obtenir des informations valides, fidèles et pertinentes pour ceux qui gèrent l'environnement, qui mettent en place la politique environnementale relative au cadre de vie, à la sauvegarde de ses qualités, ainsi qu'à la préservation des ressources et milieux naturels* ». **Les résultats obtenus s'avèrent indispensables pour améliorer la pertinence des choix effectués en matière d'aménagement et ainsi réaliser une « *adéquation entre les qualités environnementales et les attentes du public*,** *leur préservation ainsi que la construction de standards et normes les concernant* ». Une telle évaluation constitue un « *feed-back* » et donc un moyen d'apprendre de l'expérience passée et des erreurs faites pour proposer des projets d'aménagements ne répétant pas ces mêmes erreurs. Afin d'aider les institutions à agir « *durablement* », la psychologie environnementale a conçu des outils d'évaluation de l'environnement.

2. LA PSYCHOLOGIE ENVIRONNEMENTALE PERMET DE MESURER L'IMPACT SOCIAL DES PROJETS D'AMENAGEMENT

Aujourd'hui, **tout projet d'aménagement doit faire l'objet au préalable d'une Evaluation de l'Impact Environnemental (EIE)** ayant pour but « *d'évaluer les effets d'une installation industrielle ou d'un service sur l'environnement, le bien-être des individus, le patrimoine culturel* ». Elle repose notamment sur la réalisation d'une étude d'impact environnemental qui **doit prendre en compte l'impact social avant le choix définitif d'un projet au titre de l'évaluation du bien-être des individus**. Cet impact social est défini comme « *les effets d'une action qui altèrent, changent l'équilibre du système social* ». Or, souvent, l'étude de l'impact social reste superficielle en se limitant à « *des données sociodémographiques, économiques et de peuplement* ». **Pour approfondir l'étude de l'impact social, la psychologie environnementale a notamment développé la méthode « *DIS/BCN* »** (POL et MORENO, 1994) qui prend aussi en compte « *la perception et la valeur symbolique du lieu pour ses habitants mais aussi pour une communauté plus large* » et intègre donc une **dimension psychologique dans l'étude des impacts** du projet sur les humains. Des protocoles et check-list permettent d'étudier le milieu social dans une perspective systémique où chacun de l'ensemble des impacts est analysé dans sa manière d'affecter le « *système social* ». Une étude approfondie des impacts sociaux permet au final une meilleure maîtrise des impacts écologiques du

projet. En effet, ces deux impacts sont en interaction mutuelle et un impact social entraînant des changements des relations sociales ou des modes de vie par exemple, peut avoir un impact indirectement sur l'écosystème.

3. DES OUTILS MESURENT LES ATTITUDES ET COMPORTEMENTAUX ENVIRONNEMENTAUX

La psychologie environnementale s'intéresse également à l'évaluation que font les individus sur leur environnement grâce à trois mesures distinctes permettant une compréhension globale des facteurs individuels jouant un rôle dans l'implication dans des comportements écologiques :

1. Mesure des attitudes, positions et responsabilité perçues vis-à-vis des problèmes environnementaux,
2. Mesure des comportements, des styles de vie et de leur compatibilité avec un développement durable,
3. Mesure de la perception des risques naturels et techniques.

L'attitude d'un individu vis-à-vis de son environnement dépend essentiellement de deux facteurs prédictifs que sont sa position sociétale et son implication dans le domaine économique et dans la société de consommation. Par conséquent, des échelles mesurant, par exemple, l'importance accordée au profit économique ou le niveau d'acceptation de l'existence de problèmes environnementaux ont été développées dans les années 1990 par un certain nombre de chercheurs du domaine de la psychologie environnementale. Ces outils de mesure ont pour vocation de rendre compte de l'engagement des individus dans des conduites pro-environnementales grâce aussi à la mesure des valeurs morales, de l'éthique, du sentiment de culpabilité ou de responsabilité ou encore de l'état affectif des individus.

D'autre part, de nombreuses études ont démontré l'importance de la qualité environnementale des éléments composant un environnement sur la perception, la cognition, l'évaluation puis les comportements des individus. **Le comportement humain, les attitudes, les sensations de bien-être ou de fatigue sont affectées par la qualité de l'environnement**. Par conséquent, les qualités environnementales des éléments constituant un milieu sont mesurées au niveau psychologique par des indicateurs comme l'état de relaxation ou de stress, la satisfaction et le bien-être ressentis, l'état de santé ou encore le niveau d'investissement ou de rejet des individus vis-à-vis de ce milieu.

L'évaluation environnementale qu'un individu fait de son environnement résulte donc d'un processus complexe se déroulant « *dans un contexte temporel et spatial* » propre à chacun et mettant en œuvre « *des aspects perceptifs, cognitifs, affectifs, motivationnels, comportementaux et normatifs* ». Par conséquent, les outils de mesure que propose la psychologie environnementale ne sont que des trames qui doivent être adaptées aux caractéristiques propres du site étudié et des individus impliqués. **Ce champ d'intervention de la psychologie environnementale demeure encore relativement récent et demande encore à être travaillé** afin d'établir des outils d'analyse réellement pertinents étant à même d'aider au mieux les institutions dans leurs prises de décisions pour des projets d'aménagement conciliant développement durable et respect des attentes de chacun.

V. L'UTILISATION DE LA PSYCHOLOGIE ENVIRONNEMENTALE POURRAIT ETRE UTILE EN AMONT DU PROJET D'AMENAGEMENT DU CHER CANALISE

A. LA NATURE SUBJECTIVE ET SOCIALE DE LA PERCEPTION ENTRAINE DES DIVERGENCES DE POINTS DE VUE ENTRE LES ACTEURS DU CHER CANALISE

1. DIFFERENTS GROUPES SOCIAUX SONT IMPLIQUES DANS LE PROJET D'AMENAGEMENT DU CHER CANALISE

Le Cher canalisé met en jeu un grand nombre d'acteurs provenant de différents groupes sociaux. Ainsi, des acteurs économiques sont présents à travers les activités sportives et touristiques qui prennent place sur le Cher canalisé et sur ses abords. On peut alors émettre l'hypothèse qu'ils se représentent le Cher canalisé comme étant une **source de revenus financiers**. D'autre part, des associations écologistes se trouvent mobilisées autour du devenir du Cher canalisé et de la préservation de ses ressources aquatiques et biologiques. Leur représentation présupposée peut alors être celle d'associer le Cher canalisé à une **ressource naturelle** hébergeant une grande biodiversité et alimentant la nature ainsi que les hommes en eau potable. Cette représentation du Cher peut être aussi celle des associations de pêcheurs.

On peut donc émettre l'hypothèse que le Cher canalisé est envisagé selon autant de représentations sociales différentes que de groupes sociaux impliqués. En conséquence, les pratiques, comportements et points de vue seraient également divergents jusqu'à entrer en opposition entre eux.

2. LE POSTULAT DE L'UNICITE DES REPRESENTATIONS ENTRAINE DES SITUATIONS DE MALENTENDUS

La présence de différents groupes sociaux autour du Cher canalisé implique des divergences de représentations. Or chacun d'entre nous élabore le postulat selon lequel « *la plupart des gens voient et ressentent les mêmes choses que nous* »[89]. Ce postulat partant du principe que « *tout le monde voit ce que je vois* » engendre donc des problèmes de communication et des situations de **quiproquos**. Chacun des acteurs du Cher canalisé formule ainsi le postulat selon lequel tous les autres acteurs ont la même « *vision* » du Cher canalisé. En outre, la présence de différents groupes sociaux entraîne des différences de langage et par conséquent de problèmes de communication. En effet, **un même mot va avoir plusieurs significations possibles selon les différents langages auxquels adhérent les acteurs du Cher canalisé**. La communication entre ces acteurs qui n'ont pas le même langage, le même code pour transcrire ce qu'ils ont perçu va introduire des « *distorsions* » vecteurs d'incompréhension, de **malentendus** et de quiproquos.

Nous avons notamment relevé que le terme d'effacement des barrages n'était pas compris de la même manière selon les acteurs. Par exemple, les *Amis du Cher canalisé* n'apprécient pas ce mot car ils pensent que l'effacement d'un barrage consiste à effacer toutes les traces d'un barrage, et pas seulement de le rendre transparent à la migration des poissons et des sédiments. Par ailleurs, les *Amis du Cher canalisé* préfèrent parler du Cher navigable plutôt que du Cher canalisé. Ces incompréhensions entre les différents acteurs sont d'autant plus fortes que de nombreuses définitions sont difficiles à trouver, voire inexistantes. Les malentendus engendrent l'émergence

[89] Source : TERRIER C, « La perception » in http://www.cterrier.com, consulté le 5 février 2012.

d'une situation très tendue entre les acteurs comme en témoignent de nombreux articles de la *Nouvelle République*. D'ailleurs, il semblerait que ce journal local contribue à rompre le dialogue entre certains acteurs. En effet, les propos rapportés sont souvent tronqués et peuvent ainsi être déformés, interprétés différemment.

Les divergences de représentations supposées et de langage entre les acteurs du Cher canalisé ont abouti à une situation de blocage dans le cadre de l'élaboration du projet d'aménagement. En effet, celles-ci ont engendré à la fois un désaccord quant à la solution d'aménagement la plus appropriée (divergence de points de vue) et une incompréhension lors des échanges de communication (divergence de langage et de significations). La psychologie environnementale peut contribuer à résoudre ces problèmes de communication et ces blocages en recueillant puis analysant les différentes représentations du Cher canalisé mises en jeu par les différents acteurs impliqués.

B. L'ASSOCIATION DE MOTS ET L'ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF, DES OUTILS APPROPRIES POUR L'ETUDE DES PERCEPTIONS DES ACTEURS DU CHER CANALISE

1. L'ANALYSE DES REPRESENTATIONS DES INDIVIDUS NECESSITE L'EMPLOI DE METHODES EVALUATIVES CENTREES SUR LES ACTEURS

Parmi les deux méthodes d'évaluation développées par la psychologie environnementale, c'est à dire une méthode centrée sur le milieu et une méthode centrée sur les acteurs et les groupes sociaux, celle centrée sur les individus s'avère pertinente pour relever leurs représentations. En effet, cette catégorie de méthodes « *centrée sur l'individu, est consacrée à l'analyse de l'expression subjective de celui-ci, à savoir de ses valeurs et de ses préférences en la matière* »[90]. Il s'agit donc d'une méthode « *évaluative axée sur l'étude de la qualité des rapports individuels à un environnement donné* ». Ainsi, des différences de représentations pourront être mises en évidence entre les différents acteurs évalués.

2. LES METHODES EVALUATIVES REPOSENT SUR LE RECUEIL DES DONNEES VERBALES

D'après Karine WEISS et Gabriel MOSER, « *l'approche évaluative est réalisée à travers des entretiens plus ou moins directifs, des questionnaires, des échelles ou des listes/inventaires (check list) de caractéristiques environnementales à évaluer* ». L'objectif consiste par la suite à identifier la présence de différents groupes sociaux selon chacune des différentes représentations relevées. En effet, ceci expliquerait la présence de différents usages selon la **théorie de l'interdépendance entre représentations sociales et pratiques**. Il s'agit donc de mettre en place une analyse centrée sur les groupes sociaux afin de mettre en évidence « *des différences qualitatives (types d'éléments) ou quantitatives (fréquence de l'élément cité) selon les groupes* ». D'après Karine WEISS et Gabriel MOSER, « *un entretien semi-directif ou un questionnaire permet amplement d'atteindre ces objectifs* ». Par conséquent, les méthodes employées reposent sur un recueil verbal des relations que les individus entretiennent avec leur milieu.

[90] Source : MOSER, Gabriel, WEISS Karine. *Espaces de vie. Aspects de la relation homme-environnement*. Armand Colin, Paris, 2003, 396p.

3. L'ASSOCIATION DE MOTS PERMET DE RECUEILLIR LE CORPUS TEXTUEL DES ACTEURS DU CHER CANALISE

Selon Karine WEISS et Gabriel MOSER, « *l'approche des représentations sociale repose sur un corpus discursif reconstitué par association de mots et/ou entretiens libres ou semi-directifs* ». Parmi les deux variantes possibles, l'association forcée de mots permet d'éviter d'éventuelles faiblesses de vocabulaire des personnes interrogées et leurs difficultés à exprimer leurs ressentis en leur suggérant par avance une liste d'items. En outre, « *cette technique s'avère pertinente dans les recherches portant notamment sur la mise en évidence de stéréotypes spatiaux* ». L'association forcée de mots est donc appropriée pour relever les stéréotypes que les différents acteurs ont pu former sur le Cher canalisé à travers les listes d'items qu'ils auront sélectionnés. Toutefois, il faudra garder à l'esprit que les réponses peuvent alors être influencées par les mots proposés. **Nous avons donc choisi la méthode de l'association libre de mots, pouvant éventuellement être remplacée par la méthode d'association forcée de mots dans le cas où les acteurs interrogés ne parviendraient pas à trouver suffisamment de mots**. Nous avons donc préparer une liste de mots en cas d'échec de l'association libre de mots (vous pouvez trouver cette liste de mots en annexe).

4. L'ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF COMPLETE ET EXPLICITE LE CORPUS TEXTUEL OBTENU

Un entretien semi-directif sera réalisé pour compléter l'épreuve d'association de mots. En effet, cette méthode qui consiste à faire « *raconter* » leur environnement à des sujets va permettre de « *recueillir un matériau verbal qui dépasse la simple description* » et donc d'**approfondir les résultats obtenus avec le corpus textuel**. Cette méthode est pertinente dans le cas de l'étude des représentations du Cher canalisé puisque « *les modalités de verbalisation de l'expérience spatiale constituent l'un des éléments essentiels de l'approche du rapport spécifique qu'entretiennent les sujets à leur environnement* »[91]. **Or l'entretien, grâce aux questions ouvertes qu'il propose, permet aux acteurs de s'exprimer largement. Nous avons donc choisi de privilégier la technique de l'entretien à celle de la réalisation d'un questionnaire qui ne permet pas autant aux interrogés de s'exprimer.**

VI. LES RAPPORTS ENTRE L'HOMME ET SON ENVIRONNEMENT DEPENDENT DE FACTEURS INDIVIDUELS ET DE CONTEXTES SOCIO-CULTURELS

A. LES RAPPORTS HOMME-ENVIRONNEMENT SONT FONDES SUR LES REPRESENTATIONS SOCIALES DES INDIVIDUS

Un premier modèle sur les rapports qu'entretiennent les hommes avec leur environnement a été développé par AIZEN en 1991 intitulé *Theory of Planned Behaviour*[92]. Il s'agit d'un modèle qui « *définit un lien de causalité entre attitudes et comportements* ». Il a mis en évidence qu'un certain nombre de facteurs interviennent dans la formation des attitudes vis-à-vis de la protection de la nature et montre que ces attitudes jouent un rôle dans l'intention de comportements. Toutefois, ce modèle est imparfait puisque les attitudes et intentions de comportements n'engendrent pas toujours le comportement y correspondant. Ainsi, la plupart des individus savent qu'il est « *bien vu de trier ses déchets* » mais tous ne trient pas pour autant réellement leurs déchets. Le lien de

[91] Source : MOSER, Gabriel, WEISS Karine. *Espaces de vie. Aspects de la relation homme-environnement*. Armand Colin, Paris, 2003, 396p.

[92] Source : CAILLAUD Sabine. *Représentations sociales et significations des pratiques écologiques : Perspectives de recherche*, Vertigo, la revue électronique en sciences de l'environnement, volume 10, n°2, septembre 2010.

causalité entre attitudes et comportements s'avère être plus complexe et doit, selon Pierre MOSCOVICI, prendre en compte les contextes sociaux et culturaux selon les modèles des représentations sociales. Les rapports de l'homme avec son environnement, et notamment sa façon de s'y comporter, se basent sur les représentations sociales des individus. Celles-ci ne contiennent pas seulement les attitudes mais « *se nourrissent de différents modes de connaissance : scientifique, idéologique, mythes…* ». **Ainsi, les représentations sociales, à l'origine des comportements, « *viennent s'ancrer dans un déjà-là, autrement dit dans un contexte socioculturel et historique* ».**

Par conséquent, le rapport que nous entretenons à la nature est un rapport historiquement (MOSCOVICI, 1968) et culturellement situé (DESCOLA, 2005) ».

B. LES RAPPORTS HOMME-ENVIRONNEMENT SONT HISTORIQUEMENT ET CULTURELLEMENT SITUES

1. LES PROGRES SCIENTIFIQUES ONT GENERE UNE VISION ANTHROPOCENTREE DE LA NATURE

Le développement de la philosophie des Lumières et des sciences au XVIII^{ème} siècle a conduit à une désacralisation de la nature. En effet, celle-ci est désormais vue comme répondant « *à des lois mathématiques et physiques* » et l'homme la maîtrise « *en tant que maître et possesseur de la nature* ». **La science est alors devenue une « *technique d'exploitation de cette machine nature* ». *L'essor de la connaissance scientifique a donc engendré une vision « anthropocentrée » du rapport de l'homme avec son environnement où « la nature est au service de l'Homme*, *il la domine et lui est extérieur* ». En outre, les philosophes occidentaux de cette époque comme DESCARTES déclarent qu'il existe une « *démarcation claire entre la nature et l'homme, lui seul présentant une valeur morale* »[93]. Selon ces philosophes, seul l'homme est un être doué de raison qui va ainsi pouvoir conférer aux objets de la nature une valeur instrumentale. Les objets de la nature ne sont considérés que comme des moyens pour les actions humaines ; la nature est donc vue comme une ressource au service de l'homme.

Cette vision anthropocentrée a, par la suite, été remise en cause, notamment le principe selon lequel l'homme est extérieur à son environnement.

2. LA THEORIE DE DARWIN A ENGENDRE UNE VISION ECOCENTREE DE LA NATURE

Le XIX^{ème} siècle a vu l'émergence d'une nouvelle vision des rapports homme-environnement grâce au scientifique **Charles DARWIN** qui, en posant sa théorie de l'Evolution dans son livre *L'Origine des Espèces*, **replace l'homme au sein de la nature**. En effet, d'après cette théorie, l'homme devient uniquement « *un des chaînons de l'évolution* » et fait partie intégrante de la nature, il ne lui est plus extérieur. **Les travaux de DARWIN ont ainsi permis l'apparition d'une nouvelle discipline scientifique : l'écologie**. De même, de nouveaux concepts ont été développés comme celui d'écosystème considérant « *la planète comme un système qu'il faut protéger de manière globale* ». Cette nouvelle vision peut donc être appelée une vision écocentrée.

3. UNE CRISE ECOLOGIQUE A DONNE NAISSANCE A UNE VISION BIOCENTREE DE LA NATURE

Les années 1970 se caractérisent par l'émergence d'une crise écologique et la prise de conscience des hommes des atteintes à l'environnement faites de par leurs actions. De nombreux

[93] Source : GRANGE Emilie, ROLLOIS Anne-Claire. *Ethique anthropocentrée versus éthique biocentrée, deux mouvements radicaux de l'éthique environnementale*, master, Université de Versailles, 2008-2009.

problèmes environnementaux comme le phénomène des pluies acides ont conduit à l'apparition d'un mouvement fondé par le philosophe norvégien Arne NAESS qui a introduit le terme de « *Deep Ecology* »[94]. En effet, il oppose « *l'idée d'une écologie profonde centrée sur les êtres vivants à l'idée d'une écologie superficielle centrée sur les individus et leur bien-être* ». Il explique que les besoins de l'ensemble de la biosphère, avec laquelle l'homme co-évolue, doivent être pris en compte et considère *« **la Terre comme un système global supérieur à chaque partie qui le compose*** ». Ce concept a fondé une nouvelle vision biocentrée des rapports de l'homme avec son environnement.

C. LES RAPPORTS HOMME-ENVIRONNEMENT SONT AUJOURD'HUI BASES SUR DES MODELES TYPES ET DES DICHOTOMIES

Trois principales visions des rapports homme-environnement se sont donc développées au cours de l'histoire de l'Homme. Aujourd'hui, les représentations de l'environnement des individus se forment sur la base de ces trois modèles, dont deux peuvent être vus comme des modèles extrêmes et un comme une position intermédiaire. Ainsi, le professeur Johannes FECHNER de l'Institut de l'aménagement du paysage et de la planification des espaces naturels protégés de l'Université de Vienne (Autriche) pose que les « *différences de jugements des questions environnementales peuvent être fondées sur trois points de vue et attitudes vis-à-vis de la préservation de l'environnement* » :

1. Anthropozentrische Sicht : Die Bedürfnisse der Menschen stehen im Mittelpunkt,
2. Naturalistische Sicht : « *Erhalt eines akzeptablen ökologischen Gleichgewichts* »,
3. Ökozentrische Sicht : Alle Natur ist aus sich heraus schutzwürdig.

Ces trois attitudes peuvent être traduites comme suit :

1. Attitude anthropocentrée : les besoins humains se trouvent en position centrale,
2. Attitude naturaliste : « *maintiens une balance écologique acceptable* »,
3. Attitude écocentrée : toute la nature doit être digne de protection.

De ces trois attitudes découlent trois manières d'agir sur l'environnement et donc trois manières de le protéger. L'attitude anthropocentrée qui se traduit par une vision utilitariste de la nature, aboutit à une protection de celle-ci que de manière compensatoire. La nature est considérée comme appartenant à la sphère sociale. A l'inverse, l'attitude biocentrée impose une absence d'usages totale de la nature protégée et une protection stricte. L'homme est exclu de ces espaces préservés. La troisième attitude correspond à une position intermédiaire entre ces deux extrêmes. La protection de la nature se réalise par la création d'espaces préservés où des usages limités sont possibles. Dans cette vision, les espaces protégés sont considérés comme des territoires de vie pour l'homme. Cette position est celle qui est apparue le plus récemment et se fonde sur une « *éthique environnementale : l'homme profite des services rendus par la nature, ses productions peuvent et doivent s'intégrer à la régénération des milieux naturels, à l'entretien de la biodiversité* »[95].

[94] Source : GRANGE Emilie, ROLLOIS Anne-Claire. *Ethique anthropocentrée versus éthique biocentrée, deux mouvements radicaux de l'éthique environnementale*, master, Université de Versailles, 2008-2009.
[95] GRANGE Emilie, ROLLOIS Anne-Claire. *Ethique anthropocentrée versus éthique biocentrée, deux mouvements radicaux de l'éthique environnementale*, master, Université de Versailles, 2008-2009.

Après avoir étudier les rapports entre l'homme et son environnement de manière générale, nous avons trouvé intéressant, dans le cadre de notre sujet d'étude, d'étudier plus spécifiquement les rapports que l'homme entretient avec l'eau et le milieu aquatique.

D. LES RAPPORTS HOMME-MILIEU AQUATIQUE ONT EVOLUE AU FIL DU TEMPS

Il existerait trois représentations différentes de l'eau, qui seraient apparues à la suite les unes des autres au cours du temps[96] :

1. **Une représentation « nature ressource »** où « *l'eau peut être considérée comme une ressource au service des intérêts humains, […] qui peut être transportée, déviée, déplacée. Il s'agira dans cette perspective de l'endiguer, la canaliser, la « buser », la retenir ou l'éloigner pour la conduire là où les choix économiques le commandent.* »
2. **Une représentation « nature milieu »** où « *l'eau n'est pas seulement une ressource potentielle pour servir les intérêt des êtres humains, elle est aussi milieu de vie, biotope, pour les poissons, et support d'activités humaines non-extractives* ». (Apparition de cette représentation au moment de la loi sur l'eau de 1964)
3. **Une représentation « nature système »** où « *l'évolution des représentations s'organisera autour de l'idée selon laquelle il existe des relations continuelles et liées entre les différents éléments, qui ne peuvent donc plus être penser séparément. […] La complexité d'approche s'amplifie : les interactions naturelles doivent aussi être pensées en relation avec les diverses activités humaines*. » (Cette représentation a été institutionnalisée dans loi sur l'eau de 1992, où l'eau devient patrimoine commun de la nation).

Ces différentes représentations de l'eau engendreraient différents rapports de l'homme à l'eau[97] :

1. **L'eau : ressource limitée :** « *Il semble que les conduites de préservation de l'eau et de limitation de sa consommation sont liées aux messages concernant les conséquences à long terme et l'efficacité des actions individuelles sur la conservation de l'eau. […] Cette orientation nouvelle est inversement liée à l'âge et directement liée au niveau d'éducation, au revenu, au fait de vivre dans des zones urbaines, d'être un homme et d'avoir subi une pénuries d'eau.* »
2. **L'eau : facteur de risque :** « *L'eau comprend un facteur de risque diffus lié à sa qualité et un de risque majeur [inondation, risque technologique]* ».
3. **L'eau : élément environnemental à évaluer :** « *D'une part, la qualité de l'eau est pensée en fonction de l'usage, mais elle en a parfois plusieurs et parfois contradictoires. D'autre part, la perception de sa qualité dépend des usagers qui ont des attentes différentes en fonction des utilisations qu'ils en font.* »
4. **L'eau élément naturel valorisé** pour son pouvoir restaurateur et sa valeur patrimoniale : « *Les espaces naturels […] se caractérisent par leur capacité de donner aux personnes l'impression d'être loin des préoccupations et des événements quotidiens et routiniers, et d'être à l'abri des pressions, des surcharges et des contrariétés de natures diverses. […] L'eau, en tant que composante du paysage urbain ou « naturel », a donc un effet récupérateur sur l'homme. On lui attache des qualités esthétiques. […] Le regain actuel de la valorisation sociale de la nature apparaît comme une réaction à l'espace plat et artificiel du quotidien* ».
5. **Gestion de la ressource en eau – service public :** qualité de l'eau, coût, …

[96] Source : L'eau en représentations – Gestion des milieux aquatiques et représentations sociale, coordination : Gip HydrOsystèmes, Chantal ASPE et Patrick POINT. Gip HydrOsystèmes – Cemagref 1999. 101 pages.
[97] Source : L'eau en représentations – Gestion des milieux aquatiques et représentations sociale, coordination : Gip HydrOsystèmes, Chantal ASPE et Patrick POINT. Gip HydrOsystèmes – Cemagref 1999. 101 pages.

6. **Eau de marque – sphère marchande :** « *La consommation de l'eau dans la sphère marchande suit la logique du produit et celle de l'image de celui-ci en tant que moyen de distinction.* »

Enfin, il nous donne les valeurs sous-jacentes aux rapports environnementaux à l'eau : deux paradigmes :

- **Une tendance consumériste** encore dominant dans la société environnementale
- **Une tendance écologiste** qui gagne du terrain

Nous avons essayer d'utiliser les différentes représentations de l'eau ainsi que les divers rapports que l'homme peut entretenir avec l'eau qui nous ont été présentés dans l'ouvrage de Chantal ASPE et Patrick POINT pour bâtir notre liste de mot (pour la méthode de l'association forcée de mots). Nous avons essayé d'avoir une liste de mot rendant compte de tous les rapports possibles de l'homme avec l'eau et avec un nombre d'items équilibré entre chacun de ces rapports.

Photo 11 : Canoë sur le Cher à proximité de Véretz
(Source : SOUCHARD Jean-François, http://www.imagesdeloire.fr/)

3EME PARTIE : RECUEIL DES PERCEPTIONS DES ACTEURS DU CHER CANALISE

I. LE TRAVAIL PREPARATOIRE EN AMONT DES ENTRETIENS

A. REALISATION DU PANEL IDEAL D'ACTEURS A INTERROGER

Deux enjeux majeurs et en conflits ont été mis en lumière : il s'agit des enjeux économique et écologique. Les différents acteurs du Cher canalisé n'accordent pas tous la même importance à chacun de ces enjeux, et cela dépend notamment de l'usage qu'ils ont du Cher canalisé. **Nous avons pu identifier de manière caricaturale deux groupes d'acteurs : d'une part les acteurs qui privilégient l'enjeu économique et auraient de ce fait une position pro-barrages et d'autre part ceux qui privilégient l'enjeu écologique et auraient par conséquent une position anti-barrages. Nous avons donc élaboré un panel idéal d'acteurs à interroger appartenant de manière équilibrée à ces deux groupes.** Nous avons donc cherché à contacter d'une part, des acteurs appartenant aux associations de navigation sportive, de plaisance et patrimoniale et d'autre part des acteurs représentant les associations écologistes. Pour chacun de ces groupes, l'interrogation des représentants des associations pourrait être complétée par des entretiens avec les pratiquants et les adhérents afin d'obtenir les représentations des acteurs impliqués sur le Cher canalisé et connaissant ses enjeux mais aussi celles des « usagers de base » n'ayant pas une connaissance aussi approfondie des enjeux s'exerçant sur le Cher canalisé. Enfin, en tant que structure gérant le Cher canalisé depuis plus de cinquante ans, le *Syndicat du Cher canalisé* doit faire partie de ce panel en raison de sa très bonne connaissance du Cher canalisé. Nous avons donc obtenu le panel idéal suivant :

- Des représentants des associations de sports nautiques,
- Des représentants des associations de navigation de plaisance,
- Un ou deux adhérents des associations de sports nautiques et de navigation de plaisance,
- Des représentants des associations écologistes,
- Un représentant de l'ONEMA en région Centre,
- Un ou deux adhérents à une association écologiste,
- Le président du *Syndicat du Cher canalisé*, M. LESTOQUOY ainsi qu'un responsable technique,
- Des « usagers » du Cher canalisé rencontrés sur le linéaire du Cher canalisé.

Notre tutrice, Madame BOISNEAU, nous a alors fourni les coordonnées des acteurs les plus susceptibles de répondre favorablement à notre sollicitation pour un entretien. Ainsi, nous avons pu réaliser quatre entretiens auprès de représentants du panel. En revanche, **en raison de mauvaises conditions météorologiques, aucune activité de navigation n'a eu lieu lors de notre période de travail consacrée aux entretiens et par conséquent nous n'avons pas pu rencontrer de pratiquants de la navigation sur le Cher ni d'usagers se promenant le long de la rivière.** Les acteurs que nous avons pu interroger sont les suivants :

- M. Jean-François SOUCHARD, responsable de la société *Canoë Company*, représentant une activité de navigation sportive en canoë-kayak,
- M. Jean-Pierre PESTIE, président de *l'Association pour le développement de la vallée du Cher et des territoires limitrophes*, représentant un projet de mise en place d'une navigation de plaisance,
- M. Josselin DE LESPINAY, représentant de l'association *France Nature Environnement* en région Centre,

- M. Pierre LESTOQUOY, président du *Syndicat du Cher canalisé* ainsi que Vincent LOISON, agent technique.

Nous n'avons donc pas pu rencontrer tous les acteurs sélectionnés dans notre panel idéal. En revanche, nous avons indiqué aux étudiants d'IMACOF, qui devaient reprendre en partie notre étude, les coordonnées des acteurs que nous n'avons pas pu rencontrer afin qu'ils puissent prendre contact avec eux. En effet, ces étudiants devaient également rencontrer les acteurs du Cher canalisé dans le cadre de leur étude. Nous avons donc convenu d'interroger les acteurs sur la même problématique afin de pouvoir travailler en synergie dans l'optique d'obtenir un recensement le plus exhaustif possible des différentes représentations du Cher canalisé.

B. ELABORATION D'UNE LISTE D'ITEMS RELATIFS AUX DIFFERENTES PERCEPTIONS ENVISAGEES DU CHER CANALISE

L'utilisation de la méthode d'association de mots dans le cadre du recueil des données verbales des représentations implique la création d'une liste prédéfinie d'items à soumettre aux acteurs. **Nous avons réalisé une liste de 25 mots** répartis équitablement entre les deux représentations clés et en opposition à savoir une représentation de l'eau comme « *nature ressource* » au service des activités de navigation des hommes et une représentation de l'eau comme hydrosystème, c'est-à-dire comme complexe systémique en interaction avec l'homme et patrimoine commun à la nation à préserver. Afin de mélanger les termes issus de ces deux représentations, l'ensemble des mots a été classé par ordre alphabétique.

Nous n'avions pas préparé de guide d'entretien puisque nous voulions laisser parler les acteurs rencontrés par eux-mêmes, en intervenant le moins souvent possible et uniquement par le biais de questions de relance. Le but était de les influencer le moins possible.

II. LE DEROULEMENT DES ENTRETIENS

A. LA VERIFICATION DES HYPOTHESES DE LA PROBLEMATIQUE PAR UN ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF

Nous avons émis l'hypothèse, dans notre problématique, que les différences de perception et de représentation des enjeux s'exerçant sur le Cher canalisé étaient à l'origine de conflits et de blocages à l'aboutissement d'un projet commun de développement durable ; et que ces conflits/blocages trouvaient leur origine dans la gestion des barrages à aiguilles. Afin de vérifier cette hypothèse, nous avons décidé de ne jamais évoquer les barrages à aiguilles et nous avons simplement indiqué à la personne interrogée au début de l'entretien que nous souhaitions connaitre sa perception du Cher canalisé et son point de vue sur la situation actuelle. **Le but était de voir si la personne interrogée allait spontanément évoquer la problématique des barrages à aiguilles**. De fait, nous avons pris le parti de poser des questions uniquement pour relancer l'interrogé dans le cas où celui-ci aurait des difficultés à s'exprimer. L'objectif était d'obtenir une représentation non biaisée.

B. L'UTILISATION DE L'ASSOCIATION LIBRE DE MOTS POUR CERNER L'UNIVERS SEMANTIQUE DES REPRESENTATIONS

A l'issue des entretiens, nous avons procédé à l'utilisation de l'association libre de mots. Il s'agissait de demander à l'interrogé de donner les trois mots qui qualifiaient le mieux sa perception

du Cher canalisé. La liste des mots préétablie ne devait servir qu'au cas où la personne rencontrerait des difficultés à résumer sa perception à l'aide de ses propres mots. Là encore, l'objectif de cette méthode était de ne pas influencer les propos de l'interrogé par la suggestion de mots mais plutôt de laisser un temps de réflexion pour que celle-ci réalise une « *introspection* » la plus profonde possible sur sa réelle perception du Cher canalisé. **Le fait de demander aux acteurs de nous donner les 3 mots résumant sa perception du Cher canalisé seulement à la fin de l'entretien devait lui permettre de trouver plus facilement les mots et d'éviter d'avoir recours à la liste de mots préétablie. Cela devait également incité l'acteur à choisir des mots en cohérence avec les propos qu'il avait tenu précédemment.**

A la suite de chaque entretien, nous avons rédigé un compte-rendu d'entretien que nous avons ensuite envoyé à chacun des acteurs. Les personnes que nous avons rencontrées étaient alors libres d'y apporter leurs corrections s'ils estimaient que nous n'avions pas correctement transcrit leurs propos. Nous avons voulu ainsi instaurer un climat de confiance avec les acteurs du Cher canalisé interrogés. Les comptes rendus des entretiens insérés dans ce rapport ont donc été revus par les personnes rencontrées au cours de notre projet de fin d'études.

L'étape suivante a consisté à extraire de chaque compte-rendu d'entretien les mots que nous trouvions *a priori* les plus importants et représentatifs de la perception/représentation de l'acteur du Cher canalisé correspondant. Ces mots nous ont permis de construire une représentation systémique de la perception/représentation du Cher canalisé et des enjeux qui s'y exercent pour chacun des acteurs de notre panel.

Les principaux résultats obtenus au moyen de ces représentations systémiques ont ensuite été synthétisés dans un tableau récapitulatif.

Enfin, les 3 mots choisis par chacun des acteurs (par la méthode de l'association de mots) ont fait l'objet d'un traitement supplémentaire : ils ont été placés au sein d'un plan factoriel selon une méthode inspirée de l'Analyse Factorielle de Correspondances.

Nous vous proposons à présent de prendre connaissance des différents résultats des entretiens que nous avons obtenus.

III. LES RESULTATS QUE NOUS AVONS OBTENUS

A. LES COMPTES RENDUS DES ENTRETIENS REALISES

1. COMPTE-RENDU DE LA REUNION AVEC M. JEAN-PIERRE PESTIE, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VALLEE DU CHER ET DES TERRITOIRES LIMITROPHES ET CONSEILLER MUNICIPAL D'ATHEE-SUR-CHER

- **La situation actuelle du Cher canalisé :**

Le **Cher canalisé** forme un linéaire de plus de 60 km et attire chaque année environ **trois millions de visiteurs** avec la ville de **Tours**, capitale de la Touraine, et ses 1.3 million de visiteurs ; avec le château de **Chenonceau** et ses 800 000 visiteurs ; mais aussi avec le parc animalier de **Beauval** qui a reçu plus d'un million de visiteurs en 2012. Cette portion de la rivière dispose d'un « ***patrimoine fluvial et construit extraordinaire*** » aujourd'hui très peu exploité : les barrages à aiguilles. Ce système de barrage mobile a été inventé par l'ingénieur français Antoine POIREE au

début du XIX^{ème} siècle. **Seize barrages à aiguilles ont été installés de manière régulière sur le Cher** canalisé afin de rendre possible la navigation marchande. Ils constituent aujourd'hui un patrimoine fluvial que l'association de M. PESTIE souhaite voir conserver.

En effet, M. PESTIE affirme que **si les barrages à aiguilles du Cher canalisé étaient supprimés, toutes les activités en lien avec la rivière disparaitraient**. Les bateaux patrimoines ne pourraient plus naviguer, certaines activités de sports nautiques seraient menacées comme l'aviron ou le ski nautique, les activités de pêche seraient également impactées en raison d'un appauvrissement de la faune halieutique et les activités agricoles comme l'arrosage deviendraient impossibles. Alors, **pour sauver toutes ces activités** qui « *battent de l'aile aujourd'hui* », l'*association pour le développement de la vallée du Cher et des territoires limitrophes* milite pour **un grand projet de développement touristique**. Mais, il y a des détracteurs à ce projet et le cuisant échec d'un projet de mécanisation des barrages du Loir-et-Cher divise les élus de ce département. En effet, au milieu des années 1990, cinq barrages à aiguilles du département du Loir-et-Cher ont été détruits dans l'optique de les remplacer par des barrages mécanisés. Mais des surcoûts liés aux difficultés à adapter les barrages à voûte sur une rivière de grande largeur n'ont pas permis au département de financer la construction des cinq ouvrages et seuls deux ont été achevés. Ce projet avorté et très coûteux pour le département du Loir et Cher constitue selon M. PESTIE, un « *véritable traumatisme* » pour les élus locaux et un handicap pour tout nouveau projet.

Par ailleurs, M. PESTIE dénonce la présence de « ***problèmes écologiques graves*** ». Il explique que, depuis l'année 2003, le Cher canalisé a connu « *une décennie de graves sécheresses* » qui a engendré des épisodes d'**étiages sévères en été**. Selon lui, cette situation s'est aggravée depuis 2008, année où les barrages ont dû être abaissés jusqu'au 30 juin afin de permettre la libre circulation des poissons migrateurs. Auparavant les barrages n'étaient abaissés qu'en période de crues ou lors de réparations. Leur position relevée permettait de « *maintenir une hauteur d'eau* » et donc de limiter les phénomènes d'étiage et d'alimenter les nappes alluvionnaires. D'après M. PESTIE, ce **changement dans la gestion des barrages aurait conduit à des « *conséquences dramatiques* »** telles que le « *tarissement des puits* » et le fait que le Cher ne soit plus qu'un mince filet d'eau en période d'étiage critique. Les conséquences de cette décennie de sécheresse étaient dramatiques en amont également, comme en témoigne la manifestation des élus de Montluçon qui dénonçaient que le Cher n'était plus en octobre 2012 « *qu'une succession de mares* » en été. De plus, les phénomènes d'étiage sont désormais possibles non seulement en été mais aussi en hiver avec la formation de « *bancs de sable* ». M PESTIE déclare donc que, si tous les barrages étaient arasés, le Cher connaîtrait une « *catastrophe écologique* » en cas d'année sèche. D'ailleurs, des élus locaux se sont rassemblés au mois de juin 2011 pour manifester et demander le relevage des barrages.

En outre, selon M. PESTIE, la DCE ne parlerait de continuité écologique qu'en annexe et sans en donner de définition alors que **la LEMA (traduction en droit français de la DCE) donne une définition de la notion de continuité écologique plus contraignante**. Or, c'est la notion de continuité écologique qui impose que les barrages soient abaissés pendant les périodes de migration des poissons. De plus, M. PESTIE regrette qu'aucune expérimentation « *grandeur nature* » concernant le passage par les poissons de plusieurs barrages à la suite (de faible hauteur et distants de plusieurs kilomètres) n'ait été menée. Les taux de franchissement, extrapolés d'expériences menées sur des barrages de plus grande hauteur, restent donc théoriques.

- **Le projet de développement du tourisme fluvial soutenu par l'association :**

L'association milite pour le développement du tourisme fluvial de plaisance sur le Cher canalisé en s'appuyant sur la richesse patrimoniale que forment aujourd'hui les barrages à aiguilles. En effet, la pratique du tourisme évolue et il existe un nouvel engouement pour le tourisme de nature. Selon M. PESTIE, l'offre touristique actuellement proposée en Touraine pourrait être diversifiée et enrichie afin de répondre à cette **nouvelle demande**. Il s'agirait alors de proposer un tourisme familial et convivial et de mettre en place des **bateaux restaurants** ainsi que des **coches de plaisance en location**. Ces bateaux navigueraient sur le Cher canalisé ainsi que sur une petite partie du canal de Berry. Deux conditions seraient nécessaires à la mise en place d'un tel projet. Tout d'abord, le Cher canalisé devrait pouvoir être navigué au moins six mois de l'année pendant la période touristique, de mi avril à mi octobre, ce qui implique que les barrages soient relevés durant cette période. Le parcours navigable proposé dans le projet atteint un linéaire de 75 km permettant ainsi la location de coches de plaisance sur une durée d'une semaine.

L'association a établi un business plan pour ce projet en s'appuyant sur l'exemple du département du Lot. Avec un prix de location d'un coche de plaisance fixé à environ 2 000€, il s'agirait de développer « ***un tourisme haut de gamme*** » permettant d'apprécier « *la beauté des paysages et des équipements fluviaux* » présents le long du parcours. Les touristes pourraient également **combiner l'activité de plaisance avec la pratique d'autres loisirs** comme le cyclotourisme grâce aux itinéraires cyclables développés aux abords du Cher. Le patrimoine fluvial existant, c'est-à-dire les barrages à aiguilles, pourrait ainsi retrouver son usage premier de navigation. De plus, M. PESTIE explique que ces coches accroîtraient les capacités d'hébergement touristique de la région tourangelle, ce qui correspond à une volonté des élus et des professionnels.

L'un des objectifs de ce projet est de maintenir et permettre le développement **de toutes les activités actuellement présentes et ainsi contribuer au développement économique de la région**. M. PESTIE indique que le secteur touristique est déjà bien développé sur le territoire du Cher canalisé et qu'élargir l'offre touristique renforcerait son dynamisme et créerait des **emplois**. En effet, M. PESTIE estime que l'emploi est une composante « *fondamentale* » pour un territoire et que le tourisme génère des emplois non délocalisables. La conservation des barrages permettrait également d'installer des **microcentrales hydroélectriques**. Enfin, l'association explique que ce projet pourrait être financé par des fonds européens puisqu'il s'agit d'un projet de développement économique d'envergure régionale.

- **Le parti d'aménagement du Cher canalisé souhaité :**

La mise en place d'un tourisme fluvial de navigation de plaisance impose que les barrages à aiguilles soient conservés et que leur position soit relevée. Par conséquent, le parti d'aménagement souhaité par l'association est de :

- **Conserver et faire fonctionner les barrages à aiguilles encore en bon état**,
- **Reconstruire les trois barrages détruits dans le Loir-et-Cher**,
- **Installer des passes à poissons sur chacun des barrages** au titre du respect de la libre circulation des poissons migrateurs.

L'association estime que l'enjeu écologique doit être pris en compte mais qu'il ne doit pas « *devenir un frein permanent au développement économique* ». De plus, M. PESTIE argumente que la **disparition des poissons migrateurs ne peut être entièrement due à la présence des barrages à aiguilles**. Il explique à ce sujet que des anguilles étaient présentes en nombre jusqu'aux années 1990 alors que les barrages étaient en position relevée pendant les périodes de migration. Les pêcheurs

pouvaient ainsi remonter « *entre 50 et 100 anguilles par an* ». M. PESTIE avance d'autres raisons pour expliquer la disparition des poissons migrateurs comme la dégradation de la qualité de l'eau ou l'assèchement des essaims de poissons en aval en raison d'une surpêche.

- **La perception du Cher canalisé de M. PESTIE :**

M. PESTIE utilise les trois mots ou expressions suivant(e)s pour qualifier sa perception du Cher canalisé :

1. « ***génie du patrimoine*** »,
2. « ***tourisme fluvial*** »,
3. « ***sauvetage du Cher canalisé*** ».

En effet, selon lui, les barrages à aiguilles constituent un patrimoine fluvial à mettre en valeur et sur lequel pourrait se baser un tourisme fluvial de navigation de plaisance. L'association estime que les activités liées au Cher canalisé et son patrimoine sont aujourd'hui menacées de disparition et doivent être sauvées grâce au maintien des barrages. M. PESTIE considère également que la qualité écologique du Cher doit s'améliorer.

2. COMPTE-RENDU DE LA REUNION AVEC M. JEAN-FRANÇOIS SOUCHARD, GERANT DE LA SOCIETE CANOË COMPANY

- **L'évolution de la société Canoë Company :**

La SARL *Canoë Company* a été créée en 2008 afin de répondre à une forte demande de navigation en canoë sur le Cher, notamment à proximité du château de **Chenonceau**. En effet, auparavant, M. SOUCHARD travaillait au sein d'une association de location de canoës basée à Amboise, sur la Loire, mais il a perçu une demande pour une location de canoës sur le Cher. Il a donc entrepris une démarche commerciale de création d'une SARL basée à Civray-de-Touraine. Ce lieu constitue un **site stratégique** puisqu'il se trouve en amont du barrage à aiguilles de Civray-de-Touraine à proximité du château de Chenonceau, site touristique d'importance.

L'activité principale de l'entreprise repose sur la **location de canoës sur le Cher**, il s'agit donc d'une prestation de sport nautique de plaisance. Les clients ont la possibilité d'effectuer des parcours grâce à une location sèche d'un canoë, ou d'effectuer une balade accompagnée sur le bief de Chenonceau. **La société travaille dans une logique de respect du paysage et d'intégration**. Ainsi, les canoës proposés à la location sont de type canadien et leur couleur s'intègre au paysage afin de « *ne pas saccager la vallée* ».

Dès 2009, M. SOUCHARD a décidé de **diversifier ses activités** afin de multiplier les sources de revenus de son entreprise et ainsi réduire les risques financiers en cas de difficultés de l'une des activités. Le **camping** de Civray a été acquis et une base a été installée à Amboise pour organiser des parcours de canoës sur la Loire entre Amboise et Rochecorbon.

En 2010, la société a acquis la maison éclusière de Civray-de-Touraine, ce qui a permis d'ouvrir une **boutique** mais également de stocker l'ensemble du matériel de l'entreprise. De plus, elle est idéalement située entre le camping et la base. Enfin, depuis un an, la société a développé une offre plus complète à travers l'**organisation de bivouacs** d'une durée de deux jours. Cette nouvelle prestation inclut, en plus de la pratique du canoë sur deux jours, une nuitée au camping de Civray (River-Camp), une dégustation œnologique au château de Fontenay, ainsi que la possibilité de prendre un repas au restaurant *La Boulaye.* La société a reproduit ce principe de bivouacs sur le Cher

sauvage en amont de Saint-Aignan ainsi que sur la Loire. L'activité de la société ne se cantonne donc pas au château de Chenonceau.

- **Les activités de loisirs nautiques présentent un potentiel de développement :**

En règle générale, l'entreprise réalise ses **activités du mois d'avril jusqu'à la fin du mois de septembre** et dès que les conditions météorologiques sont favorables à la pratique d'activités sportives de plein-air. Les mois de juillet et d'août sont ceux où la fréquentation est la plus élevée. Grâce à ses prestations variées, **la clientèle de *Canoë Company* est très diversifiée**. Les clients peuvent être aussi bien des individuels que des groupes car la société travaille en partenariat avec des agences touristiques. Il peut s'agir de **locaux** mais aussi de **touristes étrangers** venant d'Europe, des Etats-Unis ou même d'Australie, pays où la pratique d'activités de plein-air est développée. Enfin, parmi la clientèle, les cyclistes sont bien représentés et combinent ainsi la pratique de plusieurs sports de plein-air.

D'après M. SOUCHARD, il existe un **réel potentiel de développement de ces activités de sports de plein-air sur le Cher**. En effet, les touristes sont aujourd'hui de plus en plus demandeurs de telles prestations, avec **une tendance vers un « *tourisme de nature* »**. En outre, la vallée du Cher présente une « *complémentarité intéressante* » avec la vallée de la Loire. De nombreux touristes cherchent désormais à se détourner de la vallée de la Loire, victime d'une sur-fréquentation en été. **La vallée du Cher bénéficie alors de l'avantage de sa proximité avec celle de la Loire tout en restant préservée et en gardant un caractère bucolique**. Ce caractère préservé de vallée « *refuge* » explique d'ailleurs le succès du camping de la société qui se trouve seulement à dix minutes de la ville d'Amboise et de la vallée de la Loire. **Le calme de la vallée est apprécié des familles** et la présence régulière de villages implantés au bord du Cher permet de développer une gamme de prestations diversifiées et correspondant aux attentes du plus grand nombre. Tous les services nécessaires aux activités de tourisme sont présents comme la mise à disposition de parcours cyclistes ou équestres, la présence de restaurants ou de caves œnologiques.

En revanche, d'après M. SOUCHARD, le développement de prestations de navigation de plaisance par des bateaux à moteurs « *ne tient pas économiquement* ».

- **La situation actuelle de la société : une incertitude sur l'avenir du Cher canalisé :**

La vallée du Cher présente donc, d'après M. SOUCHARD, un potentiel de développement des activités de location de canoë-kayak. Toutefois, **la situation actuelle du Cher canalisé est incertaine et ne permet pas l'évolution des activités de son entreprise sur cette partie de la rivière**. En effet, la nature des activités proposées dépend du maintien ou non des barrages à aiguilles. Ceux-ci permettent actuellement de créer en été des plans d'eaux calmes et propices à la navigation. Le devenir incertain de l'ensemble des barrages induit une impossibilité de prévoir le développement de nouvelles activités. De fait, M. SOUCHARD explique qu'aucune nouvelle prestation ne sera développée au cours de l'année 2013 en raison de cette incertitude **Toutefois, il indique que son entreprise pourra s'adapter aux aménagements effectués, que les barrages soient détruits ou conservés.** De fait, contrairement à l'aviron, la pratique du canoë-kayak peut tout aussi bien s'effectuer sur des plans d'eaux calmes qu'en eaux vives.

- **Le parti d'aménagement idéalement souhaité par Canoë Company :**

Si l'entreprise pourra adapter ses prestations à toutes les évolutions possibles, elle nous a livré son parti d'aménagement qui correspondrait à une situation idéale, répondant aux contraintes

pratiques relatives à son activité tout en étant en synergie avec les autres acteurs du Cher canalisé et notamment les bateliers. M. SOUCHARD souhaiterait ainsi parvenir à s'accorder avec les autres usagers. **Il s'agirait d'enlever approximativement un barrage sur deux de manière à former des biefs d'une longueur de 10-12 km**. En effet, les pratiquants de canoë sont obligés de rejoindre la rive et de descendre de leur embarcation pour franchir les barrages, ce qui peut s'avérer fastidieux. En supprimant la moitié des barrages, le nombre de franchissements serait ainsi réduit tout en conservant les possibilités de navigation en péniche et bateaux traditionnels. Cependant, M. SOUCHARD est conscient que des élus locaux pourraient s'opposer à voir supprimer le barrage de leur commune au titre du « un sur deux » conservés.

Il souligne également l'**enjeu financier** que représentent la conservation et l'entretien des barrages à aiguilles du Cher ainsi que l'**enjeu paysager**. En effet, **la présence des barrages a induit un changement de l'aspect de la rivière auquel les habitants sont habitués et attachés**, ayant toujours connu le Cher de cette façon. Le Cher en été est constitué d'une succession de plans d'eau formant un « *paysage particulier* », une « *sensation* ». M SOUCHARD déclare même qu'il *« n'imagine pas le Cher sans ses barrages* ».

- **La perception du Cher canalisé de M. SOUCHARD en tant qu'entrepreneur :**

Pour exprimer sa perception actuelle du Cher canalisé, M. SOUCHARD a choisi d'adopter deux positions différentes. Tout d'abord, en tant que responsable d'une société de location de canoës, les trois mots correspondants à sa vision du Cher canalisé sont les suivants :

1. « ***gros bazar*** »
2. « ***inconnu*** »
3. « ***incertitude*** »

La vallée du Cher présente des atouts et un **riche potentiel** de développement touristique mais celui-ci est **bloqué en raison de l'incertitude de l'avenir des barrages**. La méconnaissance de l'évolution de leur situation, y compris dans un avenir proche, conduit à une absence de vision et questionne les possibilités de développement de l'entreprise *Canoë Company*.

- **La perception du Cher canalisé de M. SOUCHARD en tant qu' « amoureux de la nature » :**

M. SOUCHARD est natif de la région et pratique le canoë-kayak depuis l'âge de dix ans. En outre, il est photographe spécialisé dans les photos de nature et de paysage. Ce travail de photographie, notamment des paysages de la vallée du Cher, contribue à la formation d'une autre vision. Sa perception du Cher canalisé en tant qu' « *amoureux de la nature* » diffère donc de celle qu'il a en tant qu'entrepreneur et les trois mots qualifiant cette deuxième perception sont :

1. « ***potentiel*** »
2. *« **potentiel*** »
3. « ***potentiel*** »

Le **caractère « *bucolique* »** de la vallée du Cher est **favorable au développement d'un *« tourisme de qualité* » par des « *activités douces en famille* »**. La vallée du Cher est calme et encore assez peu fréquentée en été contrairement à la vallée de la Loire, bondée en été et dont certains touristes veulent s'écarter. Le Cher, à la fois en marge et très proche de la vallée de la Loire, devient alors le « *refuge* » idéal. M. SOUCHARD se dit alors frustré que ce potentiel ne soit pas plus exploité et regrette le manque d'acteurs touristiques (il a le sentiment d'être un peu seul).

3. COMPTE-RENDU DE LA REUNION AVEC LE SYNDICAT DU CHER CANALISE (M. VINCENT LOISON ET PIERRE LESTOQUOY)

- **Les difficultés pour notre étude :**

Sur notre portion du Cher Canalisé, on trouve presque tous les usages, ce qui pose une **première difficulté pour notre étude : le nombre d'utilisateurs**, que ce soit sur l'eau, au bord de l'eau ou encore les utilisateurs dont l'activité dépend du niveau de l'eau (agriculteurs, …). La bonne **accessibilité du Cher explique sans doute la multiplicité des pratiques**. En effet, le Cher est une rivière très facile d'accès puisqu'il n'y a pas de digues et que les berges sont publiques. Il y a des chemins de halage et des servitudes de passage. (Le SAGE présente bien les différents usages.)

La **deuxième difficulté est sa durée de validité** : une telle étude n'est valable qu'un court instant (les perceptions et les représentations évoluent).

Enfin, **notre présence pose elle-même problème** puisque déjà trois études sont menées en parallèle (une pour le SAGE et une pour chacun des conseils généraux). Notre étude pourrait empiéter sur celles des conseils généraux.

- **L'histoire du Cher canalisé :**

Une bonne compréhension de l'histoire du Cher canalisé permet de comprendre les perceptions des différents acteurs impliqués mais aussi l'origine des conflits et des difficultés de mise en place d'un projet d'aménagement de la rivière partagé par tous.

La **situation géographique privilégiée** du Cher a conduit Napoléon à prendre la décision de le canaliser en 1802. En effet, le Cher **relie le Massif Central** en amont **à la vallée de la Loire, Paris et la côte Atlantique** en aval. Cependant, faute d'argent, il faudra attendre le milieu du XIX^{ème} siècle et l'installation de la Révolution Industrielle pour que le Cher soit effectivement canalisé. Le Cher permettait alors de **transporter les matières premières et les minerais depuis les zones productrices du Massif Central vers les zones consommatrices de la vallée de la Loire**. Ainsi, le Cher était devenu l'axe principal de navigation commerciale dans le centre de la France, transportant jusqu'à dix fois plus de marchandises que la Loire. L'aménagement du Cher dans sa partie aval s'est accompagné de la création du canal du Berry (création totale) et d'un canal de jonction reliant le Cher à la Loire (emplacement de l'autoroute A10 actuellement).

Le Cher était déjà navigué avant d'être canalisé, mais en courant libre. Il y avait des moulins que l'on pourrait assimiler à des barrages ; mais le système en place était contraignant puisque seul un pertuis (aussi appelé passe marinière) de faible largeur et fermé par des aiguilles permettait aux bateaux de passer. **L'aménagement du Cher a permis de réduire considérablement les temps de transport des marchandises** sur le Cher (gain de temps parfois compté en jours).

A l'époque où le Cher était utilisé pour la navigation commerciale, la présence de **barrages** était donc pleinement justifiée. Aujourd'hui ceux-ci n'ont **plus d'utilité pour le transport de marchandises** mais présentent une **valeur patrimoniale** presque unique en France.

- **La valeur patrimoniale des barrages à aiguilles du Cher :**

Le système développé pour canaliser le Cher est le premier permettant de boucher une rivière sur une grande longueur avec une structure mobile. En effet, les **barrages à aiguilles** sont intégralement **démontables et réparables pièce par pièce** avec la main de l'homme. Si les barrages à aiguilles ont été **inventés en Bourgogne**, ils n'y ont été mis en place que de manière isolée et il ne s'agissait que de tests. **Le Cher canalisé a été la première rivière canalisée sur une aussi grande**

longueur grâce à ce nouveau système (mise en place de 16 barrages standardisés). S'étendant sur toute la largeur du Cher, les barrages à aiguilles ont permis le passage de bateaux commerciaux de taille importante qui pouvaient transporter jusqu'à 70 tonnes de marchandises soit l'équivalent de deux poids lourds actuels. Ce **système a été copié ailleurs en France et même à l'étranger** (en Belgique, aux Pays-Bas et même aux Etats-Unis).

Le déclin de la navigation commerciale au XX^{ème} siècle a conduit à l'abandon de ce type de navigation sur le Cher et les barrages à aiguilles sont progressivement tombés dans l'oubli jusqu'à il y a une dizaine d'années. Dans les années 1990, des projets prévoyaient même la destruction de ces barrages faits de pierres et de bois pour les remplacer par des ouvrages plus modernes. Mais **les barrages à aiguilles bénéficient actuellement d'un fort regain d'intérêt** grâce à la redécouverte de leur valeur patrimoniale. En effet, beaucoup de personnes s'intéressent aujourd'hui de près à ces barrages et effectuent des travaux de recherches dans les nombreuses archives existantes. De plus, **les barrages à aiguilles du Cher pourraient devenir les derniers à former un ensemble homogène en France**. Les autres barrages de ce type encore installés en France sont gérés par Voies navigables de France (VNF) qui souhaitent les détruire pour les remplacer par des barrages modernes.

- **Les diférences de perception :**

Selon M. LOISON, **peu de personnes connaissent vraiment le système des barrages à aiguilles**. Bien que l'on trouve beaucoup d'archives sur ces ouvrages, y compris des archives nationales ; beaucoup d'idées fausses circulent sur ces barrages que l'on (re)découvre aujourd'hui. Ceci explique en partie les **différences de perceptions entre** les acteurs. Par exemple, ceux qu'on appelle aujourd'hui les « néoruraux » ou **les « rurbains »** ont une méconnaissance totale des barrages à aiguilles et de leur fonctionnement. De même, les Tourangeaux ne connaissent le Cher que dans sa partie traversant Tours, zone où il n'y a pas de barrages à aiguilles et où le Cher est endigué et totalement artificialisé (Cher=tuyau). En revanche, **les « locaux »** habitant les bourgs le long du Cher ont toujours connu le Cher canalisé avec ses barrages et éprouvent par conséquent un fort attachement à leur rivière et à ces ouvrages. Certains habitants ont même connu l'époque où le Cher servait de ligne de démarcation. Pour les locaux, le Cher fait partie de leur vie et de la vie de leur commune. D'ailleurs, de nombreux bourgs organisent des fêtes de villages autour du Cher. Et on peut dire que le Cher fait partie de l'image des villes riveraines du Cher : on trouve des photos du Cher sur leur site Internet, …

La perception du Cher évolue donc selon si l'on est rural, néorural ou urbain mais aussi le long de son tracé. L'image du Cher est différente en amont de Tours, dans la zone urbaine tourangelle ou en aval de celle-ci. Ces différences expliquent en partie les différences de perceptions entre, par exemple, des Tourangeaux et des habitants de Montrichard ainsi que le désintérêt qu'ont les habitants d'une partie du Cher canalisé envers une autre. En outre, il existe un clivage urbain/rural du point de vue des enjeux économiques du Cher. Le développement des activités touristiques et de loisirs sur le Cher est vu par les ruraux comme un levier économique permettant de compenser les pertes d'emplois industriels et constitue « *une bouffée d'air* ». A contrario, les habitants des zones urbaines longeant le Cher ont une méconnaissance de ce potentiel touristique et de loisirs, et pour eux, le poids de ces emplois est plus négligeable.

Toujours au niveau des perceptions, on constate un **manque de vision d'ensemble** : chaque commune voit son territoire et chaque utilisateur voit ses usages, (presque) personne n'a de vision globale. Cela pose problème quand on envisage un développement du tourisme fluvestre. On a d'une

part des pro-barrages qui nient l'aspect environnemental et, d'autre part, des anti-barrages qui nient l'existence des activités. La vision partielle de la rivière est à l'origine de véritables difficultés.

- **Un problème de vocabulaire :**

Le terme de Cher canalisé pose problème car il donne l'image d'une rivière bétonnée et artificielle. Or, même s'il y a des barrages et que l'écoulement de l'eau n'est par conséquent pas libre, le tracé du Cher a été très peu modifié (il y a eu des suppressions d'îles et une modification de la pente des berges mais tout a été fait à la force humaine). Et cette appellation historique de Cher canalisé s'est retrouvée ensuite dans le nom de différentes structures.

- **L'évolution des missions confiées au Syndicat :**

1. **Une mission première uniquement technique, de gestion et d'exploitation des barrages**

Lorsque le Cher a été concédé par l'Etat aux collectivités locales en 1955, celles-ci ont elles-mêmes délégué sa gestion à deux syndicats, un par département. La mission du Syndicat du Cher canalisé consistait alors uniquement à entretenir les barrages.

2. **Une nouvelle mission de navigation apparue en 1989**

Avec la prise de conscience des élus locaux de l'intérêt touristique du Cher, des premières études d'évaluation du potentiel de développement d'activités de navigation ont été lancées et des projets ont vu le jour. Ceux-ci prévoyaient d'aménager des pontons, des quais mais aussi de remplacer les barrages à aiguilles par des barrages plus modernes. Le Syndicat du Cher canalisé s'est donc vu attribué une nouvelle mission de contribution au développement touristique du Cher en devant gérer cette nouvelle navigation ainsi que les écluses et maisons éclusières.

3. **Une mission de préservation de l'eau et des milieux aquatiques depuis la loi sur l'eau de 1992**

La prise de conscience des atteintes faites aux milieux aquatiques au début des années 1990 a abouti à la loi sur l'eau de 1992 qui impose de préserver l'eau et les milieux aquatiques des dégradations causées par l'homme. En conséquence, le Syndicat du Cher canalisé s'est vu attribué cette mission de préservation en tant que gérant du Cher canalisé et notamment des barrages.

4. **Une mission apparue récemment : contribuer à l'essor des activités de tourisme et de loisirs**

Les sports nautiques connaissent depuis quelques années un nouvel essor. Les habitants mais aussi les touristes demandent à pratiquer des « *sports de nature* » comme le canoë-kayak, l'aviron, la voile, le ski nautique ou bien simplement la baignade. Or le Cher est aujourd'hui la seule rivière dans la région où la pratique de l'aviron et du ski nautique est encore possible. (Ces deux sports demandent un plan d'eau sans vitesse, et pour eux, le Cher canalisé est quasi-vital.) Le Syndicat du Cher canalisé doit donc gérer aussi le développement de ces nouvelles pratiques.

En conclusion, **le Syndicat du Cher canalisé est passé d'une gestion purement technique d'ouvrages à la gestion de la rivière sous tous ses aspects**. Aujourd'hui, il se voit confier de nombreuses missions parfois difficiles à concilier. La gestion du Cher canalisé est devenue de plus en plus complexe.

- **Une évolution de la considération du Cher : un système complexe « *fluvestre* » :**

Aujourd'hui, **la rivière est devenue indissociable de ses abords proches et forme ce que l'on peut appeler un système complexe « *fluvestre* »** alliant le fluvial et le terrestre. Or le fluvial seul présente un intérêt limité par rapport aux coûts de gestion engendrés, mais une synergie serait

possible entre la fréquentation sur l'eau et la fréquentation des abords de l'eau. Les retombées économiques en seraient alors démultipliées (tourisme fluvestre). On pourrait par exemple imaginer une articulation entre le Cher à vélo et les maisons éclusières qui seraient transformées en gîtes. En effet, les barrages constituent des points d'arrêts potentiels où pourraient être installés des aménagements d'accueil. **Le Cher peut être vu comme un « *parc linéaire de loisirs* »** et être un véritable atout pour le tourisme. En effet, il pourrait permettre de répondre aux demandes des familles en quête d'un « *tourisme de nature* » en proposant une **alternative aux visites de châteaux** et de jardins, très coûteuses. Par exemple, la création d'un sentier permanent d'interprétation et de découverte du patrimoine a été proposée par le Syndicat du Cher canalisé entre Nitray et Chandon. Ce sentier a une vocation pédagogique grâce aux panneaux d'explication implantés le long du parcours. Ils visent à expliquer la valeur patrimoniale des barrages à aiguilles mais ont aussi une vocation environnementale. L'étude de faisabilité a été réalisée et ce projet en est aujourd'hui à la phase de conception par la communauté de communes *Bléré Val de Cher*, soutenue par le *Pays Loire-Touraine* et le Conseil Général 37.

Ainsi, **la demande des habitants et des touristes en termes d'usages du Cher a évolué**. Toutefois, ces nouvelles demandes ne seraient pas encore perçues par tous les acteurs du Cher canalisé ce qui serait une source d'incompréhension.

- **Une gestion complexe due à la multitude d'usages présents sur le Cher canalisé :**

Le Cher canalisé présente aujourd'hui tous les usages possibles d'un cours d'eau à l'exception de l'hydroélectricité et de la production nucléaire. Ceci explique la complexité de la situation et l'extrême hétérogénéité des perceptions des différents usagers du Cher canalisé. En outre, la question de la domanialité du Cher engendre, elle aussi, des complications dans la gestion du Cher canalisé. En effet, aujourd'hui **quatre maîtres d'ouvrages** distincts, n'ayant ni les mêmes compétences ni les mêmes manières de gérer la rivière, **sont présents sur le tronçon du Cher canalisé. Ce découpage de la rivière ne correspond pas à celui de l'Agence de l'Eau**. En conséquence, **l'Agence de l'Eau refuse de subventionner les différents maîtres d'ouvrages faute d'étude globale.** Pourtant, elle dispose d'une enveloppe financière conséquente pour permettre la réalisation des objectifs du SDAGE. Par exemple, la mise en place d'une passe à poissons est normalement subventionnée à 80 % par l'Agence de l'Eau. Le syndicat du Cher canalisé ne peut bénéficier de ces subventions et ne peut donc pas envisager la mise en place de passes à poissons. Le Syndicat fait face à un manque de moyens financiers et humains et ne parvient ni à investir dans des passes poissons ni à garantir l'entretien des barrages présents. La présence des quatre maîtres d'ouvrages empêche l'émergence d'une vision globale et d'un discours commun sur le Cher canalisé.

Enfin, des **divergences de perceptions entre l'Etat d'une part, et les collectivités locales d'autre part** contribuent également à rendre la situation du Cher complexe. L'Etat ne perçoit que l'aspect environnemental en niant l'existence et l'importance des activités économiques présentes sur le Cher. De fait, **l'Etat aurait adopté une position « anti-barrages ».** De l'autre côté, les collectivités locales ne perçoivent que les aspects économiques et touristiques du Cher en niant l'existence de poissons migrateurs et la dégradation du milieu aquatique. **Les collectivités locales auraient donc adopté une position « pro-barrage »**. Au final, chaque acteur a uniquement une vision étriquée du Cher canalisé. Chacun développe des arguments purement idéologiques qui ne sont pas étayés du fait d'un manque d'études permettant de réellement chiffrer la présence de poissons migrateurs ou la fréquentation et les retombées économiques des activités présentes sur le Cher.

- **L'enjeu de la domanialité et de l'aboutissement à un projet de développement durable :**

L'Etat souhaite, dans le cadre de la deuxième phase de la décentralisation, déléguer aux collectivités locales le Cher canalisé. Or la dernière Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) dont bénéficie le Syndicat du Cher canalisé prend fin le 31 décembre 2013 et **aucune collectivité ne semble vouloir devenir propriétaire du Cher canalisé**. Une nouvelle AOT devrait alors être accordée au même Syndicat jusqu'aux élections locales à venir en 2014 et 2015. Ceci permettrait aux conseils généraux des départements d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher de parvenir à l'aboutissement d'un projet de développement durable. La question de la maîtrise d'ouvrage se posera alors. Mais il ne faut pas oublier qu'une AOT repose sur la bonne volonté des contractants et qu'elle n'est pas obligatoire. Par conséquent, le syndicat du Cher canalisé envisage de discuter les détails et le contenu de l'AOT avant d'accepter de la renouveler.

L'Etat se contente d'exercer son pouvoir de police et estime que s'il est chargé de faire appliquer les lois, il n'est pas chargé de les expliquer. Or ce **manque de pédagogie de la part de l'Etat** est problématique puisque la réglementation est incomprise de la plupart des acteurs. Cette incompréhension a donné lieu par exemple à la manifestation du mois de juin 2011 au niveau du barrage de Chenonceau qui avait réuni 300 personnes dont 52 maires.

- **La perception du Cher canalisé de M. Pierre LESTOQUOY :**

Le Syndicat du Cher canalisé voudrait que le Cher, ancienne « ***autoroute fluviale*** », devienne une sorte d' « ***autoroute du tourisme*** ». Le Cher serait un axe de développement de nouvelles activités de « *tourisme de nature* » en opposition au tourisme classique du Val de Loire. M. LESTOQUOY a, quant à lui, qualifié le Cher canalisé selon les trois mots suivants :

1. **Homme,**
2. **Nature,**
3. **Patrimoines.**

Le souhait de M. LESTOQUOY est de replacer l'homme au centre du débat au lieu des poissons migrateurs. Il explique que le Cher est un lieu où « *la nature y célèbre le génie de l'homme* ». Ainsi, l'homme et la nature seraient en harmonie et les différents patrimoines respectés. Plusieurs patrimoines sont présents sur le Cher : le patrimoine naturel, représenté par la biodiversité du milieu aquatique, mais aussi le patrimoine bâti autour des barrages à aiguilles avec les maisons éclusières, ou encore le patrimoine culturel à travers les bateaux traditionnels navigant sur le Cher et les fêtes de villages autour du Cher.

4. COMPTE-RENDU DE LA REUNION AVEC M. JOSSELIN DE LESPINAY, REPRESENTANT DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

- **Informations diverses :**

Le Cher canalisé fait partie du bassin Loire-Bretagne dont le comité de bassin, organe décisionnel de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, regroupe 190 personnes. L'**Agence de l'Eau Loire-Bretagne** dispose d'une enveloppe budgétaire conséquente avec plus de 2,4 milliards d'euros prévus pour les six prochaines années. Sa composition est qualifiée de « sénatoriale » en raison de la **surreprésentation des mondes agricole et industriel** et de la sous-représentation du monde institutionnel et des citoyens.

La **rivière de contournement** mise en place au niveau du bassin de Rochepinard dispose d'une **passe à poissons** permettant aux espèces migratrices de franchir le barrage. Cet aménagement

permet également la pratique du canoë-kayak et de l'aviron à un niveau national. En revanche, le barrage reste encore un obstacle à l'écoulement des sédiments et le plan d'eau de Saint-Avertin est victime d'un **ensablement**. De plus, ce système de passes à poissons ne pourrait pas équiper tous les barrages puisque les aloses (poissons migrateurs) ne peuvent franchir qu'au maximum quatre ou cinq barrages. Au-delà, le taux de franchissement diminue fortement. En outre, en France, 60 % des passes à poissons sont mal gérées ce qui limite encore les migrations.

L'**association *Loire Grands Migrateurs*** (LOGRAMI), par ses compétences en expertises scientifiques et sa mission de gestion des populations de poissons migrateurs, effectue des **comptages de poissons migrateurs** au niveau de certaines passes à poissons. Ainsi, une comptabilisation peut être faite au niveau du barrage de Descartes sur la Vienne. Une augmentation du nombre de poissons migrateurs présents a pu être constatée après la suppression du barrage de Maisons-Rouges. (En matière de Lamproies marines, il s'agit même d'un record au niveau européen).

- **La question du devenir des barrages à aiguilles :**

- Le **barrage de Savonnières** ne présente aujourd'hui **aucune utilité** à part la présence des toues cabanées. Il possède une passe à poissons mais celle-ci est mal gérée.
- Le **barrage de Grand Moulin** est dans la **même situation que celui de Savonnières** : il ne sert plus et sa passe à poissons est mal gérée. Celle-ci a même été sabotée à plusieurs reprises dans le but d'empêcher le passage de poissons migrateurs et de démontrer qu'ils ne peuvent pas remonter. Sa suppression permettrait éventuellement de conserver un autre barrage plus haut.
- Le **barrage de Nitray** est inscrit sur la liste des monuments historiques. Il est donc **à conserver au titre du patrimoine architectural** qu'il présente. Un dispositif devrait être mis en place pour permettre de conserver le système des aiguilles tout en laissant le barrage ouvert aux poissons. De même que les **barrages de Mazelles et éventuellement de Vallagon** qui présentent un **intérêt patrimonial** et devraient donc être **conservés tout en étant ouverts pour la circulation migratoire des poissons**. Ils constitueraient alors des « *barrages-décors* ».
- Les **barrages de Civray et éventuellement de Bléré** seraient **à conserver** car ils permettent une activité économique de navigation de plaisance aux abords du château de **Chenonceau**.
- Le **barrage de Montrichard** est également **à conserver** car la base de loisirs de cette ville offre un **lieu de baignade**.

Il pourrait être intéressant de conserver une continuité entre Bléré et Civray pour la navigation mais **la conservation des barrages pose deux problèmes majeurs** : tout d'abord un problème de **coûts** (coût d'entretien et coût de mise en place de passes à poissons : qui paye ?), mais aussi un problème de **qualité de l'eau en été**. A ces problèmes majeurs s'ajoute un autre problème : les barrages à aiguilles ont un fonctionnement archaïque et leur manipulation s'avère très dangereuse avec une probabilité de mort de l'ordre du pourcent.

La DCE vise à supprimer les obstacles à la migration piscicole et sédimentaire. L'hypothèse de garder tous les barrages existants ne permettra pas de respecter ces objectifs. En effet, les aloses ne peuvent passer que 5 barrages au maximum (sans compter la rivière de contournement). Et, du fait de l'obligation de résultats, des barrages vont devoir être supprimés.

Trois solutions sont possibles pour chaque barrage (hormis Civray):

1. La **destruction** complète du barrage,
2. L'**arasement** du barrage qui consiste à réduire sa hauteur afin de faciliter le franchissement par les poissons,
3. La **mécanisation** du barrage, méthode coûteuse à l'installation puis à la gestion.

La **destruction d'un barrage s'avère être la solution la plus efficiente** à tous points de vue. En effet, il s'agit de la méthode la moins coûteuse à réaliser et qui garantit le taux de franchissement par les poissons le plus élevé puisque l'obstacle a tout simplement disparu. L'arasement augmente le taux de franchissement mais ne permet pas un passage de la totalité des poissons. L'aménagement de passes rustiques au niveau des barrages à conserver constitue une solution peu onéreuse et efficace. La **conservation des barrages au titre d'une production d'électricité** par la mise en place de microcentrales **n'est pas considérée comme pertinente**. Ces microcentrales n'ont pas d'utilité car la technologie actuelle ne permet pas de stocker l'électricité produite. De plus, l'utilisation d'un barrage pour l'usage de la force motrice de l'eau est soumise à l'Edit des moulins sur les rivières domaniales qui précise que le barrage et le canal damné, entre autres, ne doivent pas être à l'état de ruines.

Le parti d'aménagement privilégié par M. DE LESPINAY est :

- de **supprimer les barrages de Savonnières et de Grand Moulin**,
- de **conserver les barrages de Bléré et de Nitray** (fonctionnement actuel) **ainsi que ceux Montrichard, de Bray et de Saint-Aignan** (fermeture au 1er juillet pour la pratique des activités nautiques touristiques), pour autant que cela ne pose pas de problèmes de qualité d'eau en été.
- de **conserver** le dispositif des aiguilles sur **les barrages de Nitray, Mazelles, Vallagon** pour leur aspect paysager **mais les ouvrir à la circulation** des poissons et des sédiments.

- **Les enjeux importants pour le devenir du Cher canalisé :**

La présence des barrages en position fermée conduit à la fois à une eutrophisation et à un ensablement du Cher. Or, au titre de la DCE, **l'atteinte d'une bonne qualité de l'eau ainsi que la libre circulation des sédiments sont des enjeux cruciaux**. En effet, une bonne qualité de l'eau, notamment en termes de concentrations en nitrate et en phosphate, limiterait les phénomènes d'eutrophisation aujourd'hui accélérés par la présence des barrages. De même, la libre circulation des sédiments résoudrait les phénomènes d'ensablement.

La **recréation d'un lit mineur** dans le Cher canalisé permettrait de **dégager les sédiments** et de garantir leur libre circulation. Il s'agirait donc de **renaturer le Cher canalisé**. Le désensablement du plan d'eau de Saint-Avertin ne doit pas se faire par dragage mais par la recréation d'un lit mineur car ce sable est nécessaire en aval du Cher. En outre, la destruction du lit mineur du Cher pose également des problèmes paysagers. Or, l'**enjeu paysager** a été identifié comme étant un enjeu **fondamental** notamment pour les citoyens (discours de Monsieur JOUTEUR à ce sujet). Une renaturation permettrait d'améliorer le paysage.

Un autre enjeu important est la **pratique de l'activité de canoë-kayak**. En effet, cette activité est relativement développée sur le Cher mais se pratique en eau libre. Les **barrages** constituent donc des problèmes au bon déroulement de cette activité et peuvent même s'avérer **dangereux** au moment de leur passage.

Enfin, l'enjeu majeur s'exerçant sur le Cher canalisé est l'**enjeu visuel et paysager**. Aujourd'hui le Cher canalisé présente un **aspect visuel dégradé en été**, avec des biefs presque vides d'eau laissant apparaitre des détritus et pollutions diverses. Or, l'aspect visuel est le plus important pour les riverains mais aussi pour les touristes qui fréquentent les abords du Cher canalisé. Le problème est que les riverains pensent qu'une renaturation du Cher conduira à la formation de biefs vides. Or les expériences prouvent qu'une rivière au fonctionnement « naturel » ne présente pas de biefs vides comme on peut le constater en aval de Savonnières ou bien en amont de Saint-Aignan.

- **Les trois mots qualifiant la perception de M. DE LESPINAY du Cher canalisé :**

1. « ***Obsolescence*** » : « *la navigation n'a aujourd'hui plus lieu d'être* » et les barrages régulant le cours du Cher pour permettre une navigation sont donc obsolètes.

2. « ***Fausse rivière*** » : le Cher n'est plus une rivière au sens où il a été canalisée et que son cours d'eau a subi de nombreuses modifications.

3. « ***Chimère*** » : l'hypothèse d'un développement économique par des activités de navigation de plaisance sur le Cher canalisé ne « *tient pas la route* » et le potentiel de développement est surestimé. Une navigation commerciale de plaisance ne serait pas viable et n'engendrerait pas un chiffre d'affaires suffisant pour assurer le maintien de sociétés de navigation et la gestion coûteuse des barrages. Pourtant, « *certains s'imaginent qu'on va remettre une navigation de plaisance sur le Cher* » notamment en pensant récupérer le public du zoo-parc de Beauval. Il s'agit selon M. DE LESPINAY d'une « *illusion* » ; il argumente que même le canal du Midi ne survivrait pas économiquement des seuls revenus de sa navigation de plaisance et que son maintien n'est possible que grâce aux subventions qui lui sont attribuées en tant que canal inscrit au patrimoine.

B. LES REPRESENTATIONS SYSTEMIQUES DES ACTEURS DU CHER CANALISE

Nous avons construit une représentation systémique pour chacun des acteurs que nous avons rencontré. Pour en faciliter la lecture et la compréhension, nous avons choisi de mettre côte à côte chacune des représentations construites avec les explications lui correspondant.

REPRESENTATION SYSTEMIQUE DU CHER CANALISE DE MONSIEUR DE LESPINAY

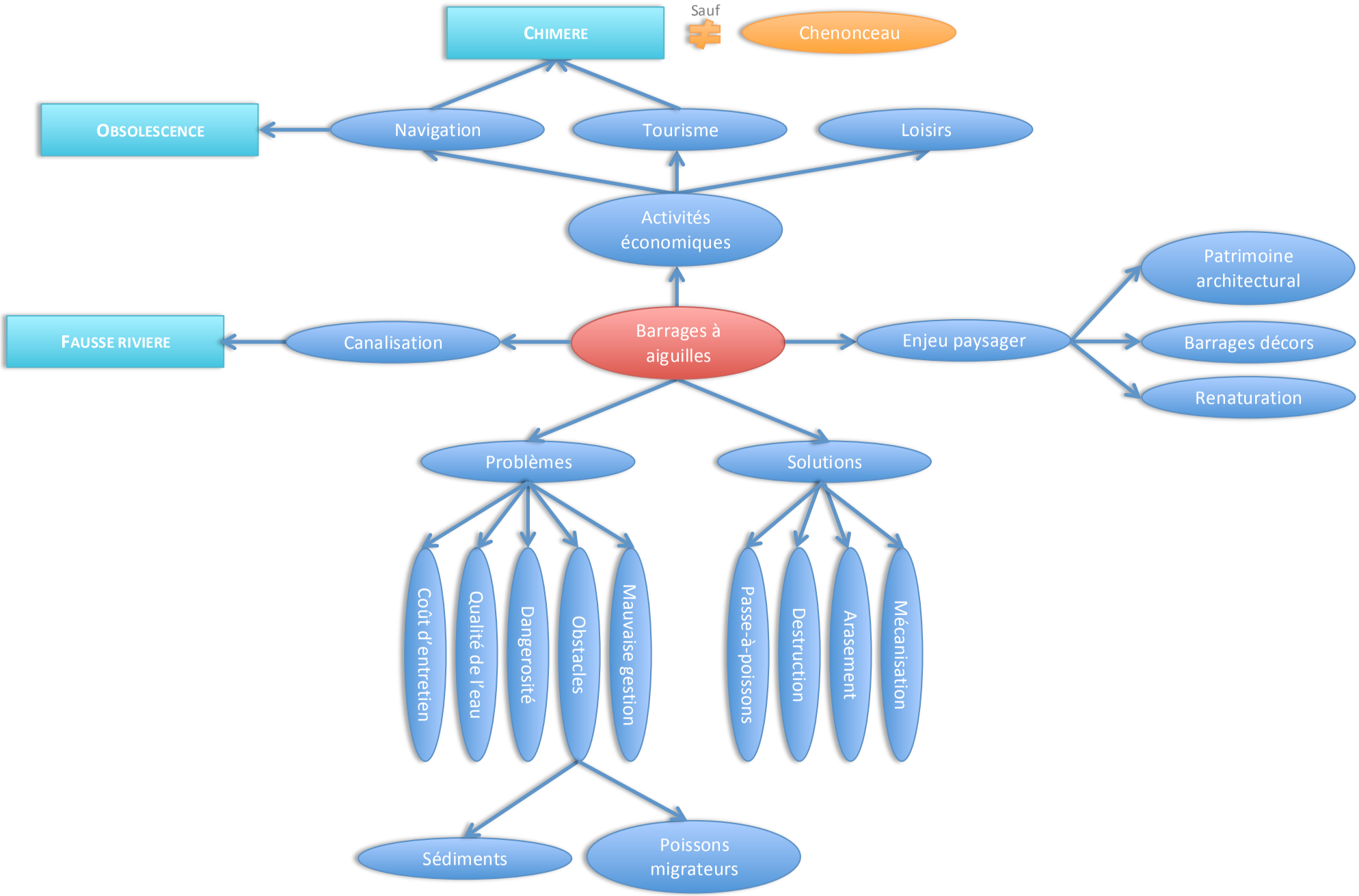

EXPLICATIONS DE LA REPRESENTATION SYSTEMIQUE DE MONSIEUR DE LESPINAY :

Tous les mots placés sur cette représentation ont été tirés de l'entretien que nous avons effectué avec Monsieur DE LESPINAY de France Nature Environnement. Nous les avons choisis parce que nous les trouvions importants et représentatifs de la représentation / perception que M. DE LESPINAY possède du Cher canalisé ; puis nous avons essayé de les placer de manière logique et d'effectuer des regroupements. Les flèches représentent des liens logiques.

En regardant la représentation systémique du Cher canalisé de M. DE LESPINAY que nous avons obtenue, on remarque tout d'abord que **l'expression « *Barrages à aiguilles* » y occupe une place centrale**. En effet, n'importe quel mot placé sur cette représentation est relié à cette expression en remontant les flèches. C'est pourquoi nous avons décidé de la faire apparaître en rouge sur ce schéma.

Les mots ou expressions placés dans des rectangles bleu clair correspondent aux 3 mots choisis par M. DE LESPINAY à la fin de son entretien pour qualifier sa perception du Cher canalisé. On peut voir que deux d'entre eux, **« *Obsolescence* » et « *Chimère* », sont des termes péjoratifs reliés au mot « *Navigation* » et à l'expression « *Activité économique* »**. En effet, M. DE LESPINAY ne croit pas qu'un développement économique par le biais d'activités de navigation de plaisance soit possible, selon lui, « *la navigation n'a aujourd'hui plus lieu d'être* » et penser « *remettre une navigation de plaisance sur le Cher [et] récupérer le public du zoo-parc de Beauval* » pour cette activité n'est qu'une « *illusion* ». **Il est convaincu que la gestion des barrages est tellement coûteuse qu'une navigation commerciale de plaisance ne serait pas viable économiquement** et ne pourrait subsister que grâce à des subventions. Cela soulève d'ailleurs une question essentielle, pour l'instant restée sans réponse : **qui doit assumer les coûts de gestion et d'entretien des barrages ?**

Cette question se pose avec d'autant plus de force que, selon M. DE LESPINAY, ceux-ci n'ont « *plus aucune utilité aujourd'hui* » et sont « *obsolètes* ». M. DE LESPINAY met tout de même à part le bief de Chenonceau, qui selon lui doit rester navigable car il représente une source de revenus importante. Nous avons fait apparaître le mot « *Chenonceau* » d'une couleur différente puisqu'il représente une exception, une opposition.

Le troisième rectangle de couleur bleu clair contient l'expression **« *fausse rivière* ».** Nous l'avons relié au mot « *navigation* » puisque **M. DE LESPINAY estime que le Cher n'est plus une rivière** au sens où il a été canalisé et que son cours a subi de nombreuses modifications.

On remarque que les trois mots choisis par M. DE LESPINAY (rectangles bleu clair) sont tous des termes dépréciatifs. On peut donc penser qu'il n'a pas une bonne image du Cher canalisé.

Nous avons relié aux termes « *activités économiques* » les mots « *tourisme* » et « *loisirs* » en plus du mot « *navigation* » car ce sont d'autres sources de revenus potentielles et que celles-ci ne nécessitent par forcément la présence des barrages à aiguilles.

Il ressort de cette « branche » « *activités économiques* » que **l'enjeu économique du Cher canalisé n'a pas été identifié comme étant primordial. Au contraire, les enjeux paysager et écologique,** représentés par les branches « *Enjeu paysager* » pour le premier et « *Problèmes* » et « *Solutions* » pour le deuxième, **semblent plus importants aux yeux de M. DE LESPINAY**. En effet, le grand nombre de mots en lien avec l'enjeu écologique montre qu'il est celui que M. DE LESPINAY prend le plus en considération. Mais, selon M. DE LESPINAY, l'enjeu écologique est inséparable de l'enjeu paysager puisque la mise en place de solutions aux problèmes écologiques (« *mécanisation », « arasement », « destruction* ») modifie le paysage. En outre, il estime que l'aspect visuel du Cher est le plus important pour les touristes et les riverains.

REPRESENTATION SYSTEMIQUE DU CHER CANALISE DE LA PART DU SYNDICAT DU CHER CANALISE

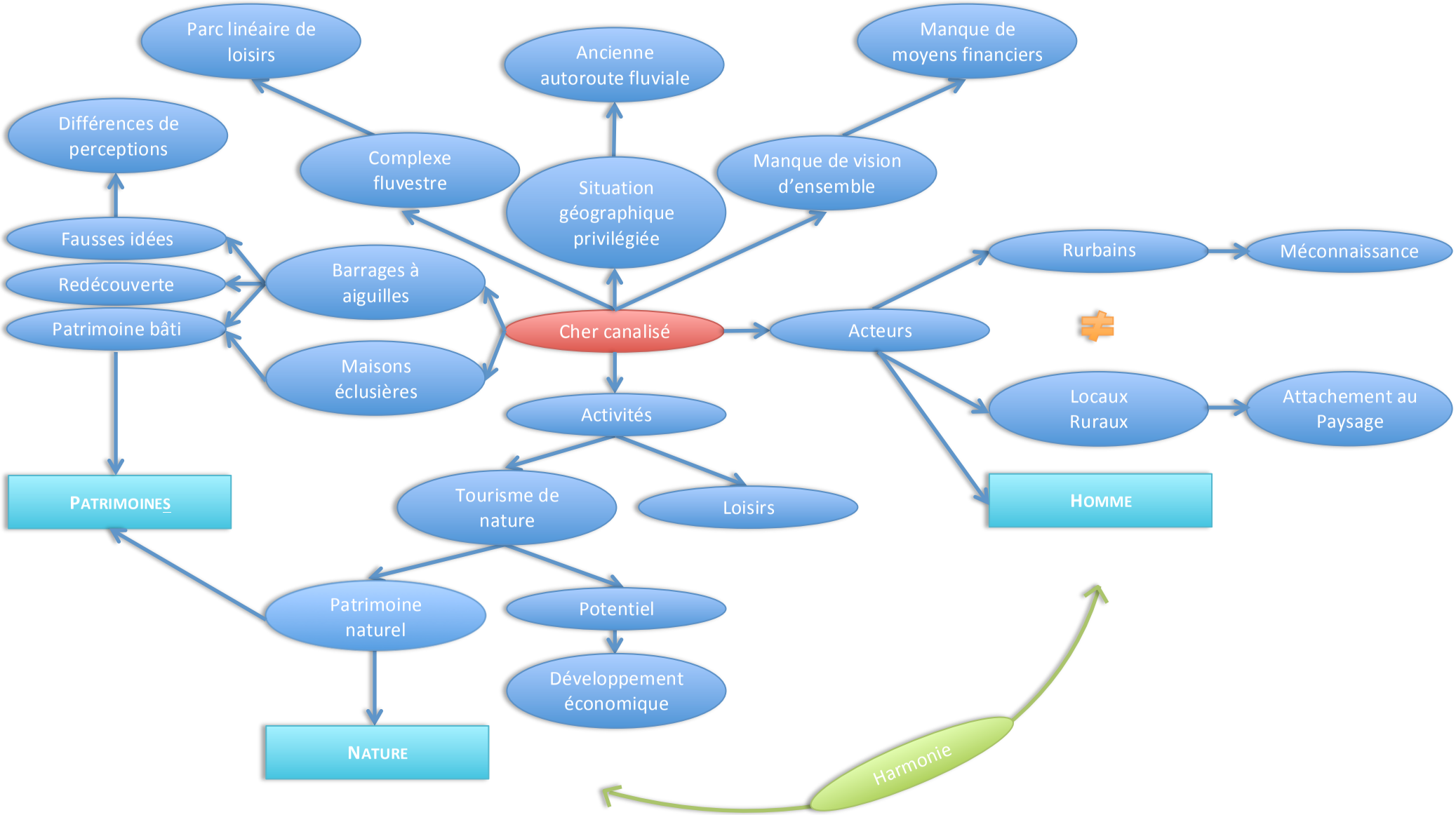

EXPLICATIONS DE LA REPRESENTATION SYSTEMIQUE DU SYNDICAT DU CHER CANALISE

Tous les mots placés sur cette représentation ont été tirés de l'entretien que nous avons effectué avec Monsieur LESTOQUOY, Président du syndicat du Cher canalisé, et Monsieur LOISON technicien de ce même syndicat. Nous les avons choisis pour leur caractère représentatif de la représentation / perception que ces acteurs possèdent du Cher canalisé ; puis nous avons essayé de les placer de manière logique et de les regrouper. Afin de pouvoir les comparer, les codes de couleurs et de formes sont les mêmes que pour la représentation précédente.

En regardant la représentation systémique du Cher canalisé de Syndicat que nous avons obtenue, on remarque tout d'abord que **l'expression « *Cher canalisé* » y occupe une place centrale**. En effet, l'ensemble des mots de cette représentation est relié à cette expression en remontant les flèches. Nous avons donc décidé de la faire apparaître en rouge sur ce schéma.

Les trois mots dans les rectangles bleu clair sont les mots que M. LESTOQUOY a choisi, à la fin de l'entretien, pour résumer l'approche que le syndicat a du Cher canalisé. Il s'agit des mots « *homme* », « *nature* » et « *patrimoines* ». Ces mots ont été choisis en référence à une phrase extraite d'un discours de M. LESTOQUOY, en tant que Président de la commission locale de l'eau : « *la nature [y] célèbre le génie de l'homme* ». Il s'agit d'une représentation positive du Cher voulant **mettre l'homme et la nature au même niveau**. La combinaison de ces trois mots montre que le syndicat se représente le Cher canalisé comme un lieu où l'homme et la nature sont en perpétuelles interactions, en « *harmonie* » et s'enrichissent mutuellement. Le choix du mot « *homme* » traduit une forte volonté de replacer **l'homme au cœur des débats concernant l'avenir du Cher canalisé plutôt que de se focaliser sur les poissons migrateurs.**

D'autre part, le Syndicat du Cher canalisé nous a décrit quelles étaient les perceptions des habitants du territoire du Cher canalisé (voir la « branche » « *acteurs* »). Il nous a notamment expliqué que **tous les habitants n'ont pas les mêmes perceptions**. Ainsi, les **« *ruraux* »** ayant toujours vécu au bord du Cher sont **attachés au paysage particulier** formé par la présence des barrages à aiguilles. A l'inverse, les **« *rurbains* »** et habitants de l'agglomération tourangelle ont une totale **« *méconnaissance* » de ces barrages** à aiguilles et du potentiel qu'ils représentent.

A cette multiplicité des acteurs correspond une **multiplicité des usages** (voir la « branche » « *activités* »). Le Cher est tout d'abord un lieu de « *loisirs* » comme le canoë-kayak, l'aviron ou encore le ski nautique ; mais il est également une entité touristique avec un réel « *potentiel* » de développement d'un « *tourisme* de nature ». Selon le syndicat, **le Cher canalisé se caractérise par une richesse de « *patrimoines* »** sur lesquels peut se baser ce tourisme de nature (« *patrimoine naturel* » mais aussi « *patrimoine bâti* »). Le syndicat perçoit le Cher comme un « *complexe fluvestre* », c'est-à-dire comme la réunion du « *fluvial* » (la rivière) et du « *terrestre* » (ses abords proches). Ces deux entités sont, pour le syndicat, indissociables et seule leur combinaison permet d'envisager un « développement économique » par la **mise en place d'activités de tourisme de nature tout au long d'un « *parc linéaire de loisirs* » pour former une « *autoroute du tourisme* »**. M. LOISON utilise cette métaphore du domaine des transports en référence au cliché de « *l'autoroute du soleil* », symbole de départ en vacances, de détente et de tourisme. Le Cher canalisé est donc perçu comme un lieu touristique. Mais contrairement au tourisme « *de masse* » de l'autoroute du soleil, celui du Cher canalisé se veut être **un tourisme de nature, familial et didactique** où l'homme respecte l'environnement et préserve les valeurs patrimoniales du Cher canalisé. Toutefois, le syndicat explique que ce potentiel de développement touristique est aujourd'hui à nuancer en raison de l'absence d'une « *vision d'ensemble* » claire sur l'avenir du Cher canalisé et d'un manque de « *moyens financiers* » pour mettre en œuvre un tel projet.

Au cours de l'entretien, M. LOISON et M. LESTOQUOY ont abordé presque tous les enjeux s'exerçant sur le Cher canalisé : l'enjeu écologique (« *patrimoine naturel* »), l'enjeu économique (potentiel de développement touristique) mais aussi l'enjeu paysager ou encore l'enjeu de la gestion et de la domanialité du Cher canalisé. Seul l'enjeu de la sécurité a été occulté.

REPRESENTATION SYSTEMIQUE DU CHER CANALISE DE MONSIEUR SOUCHARD

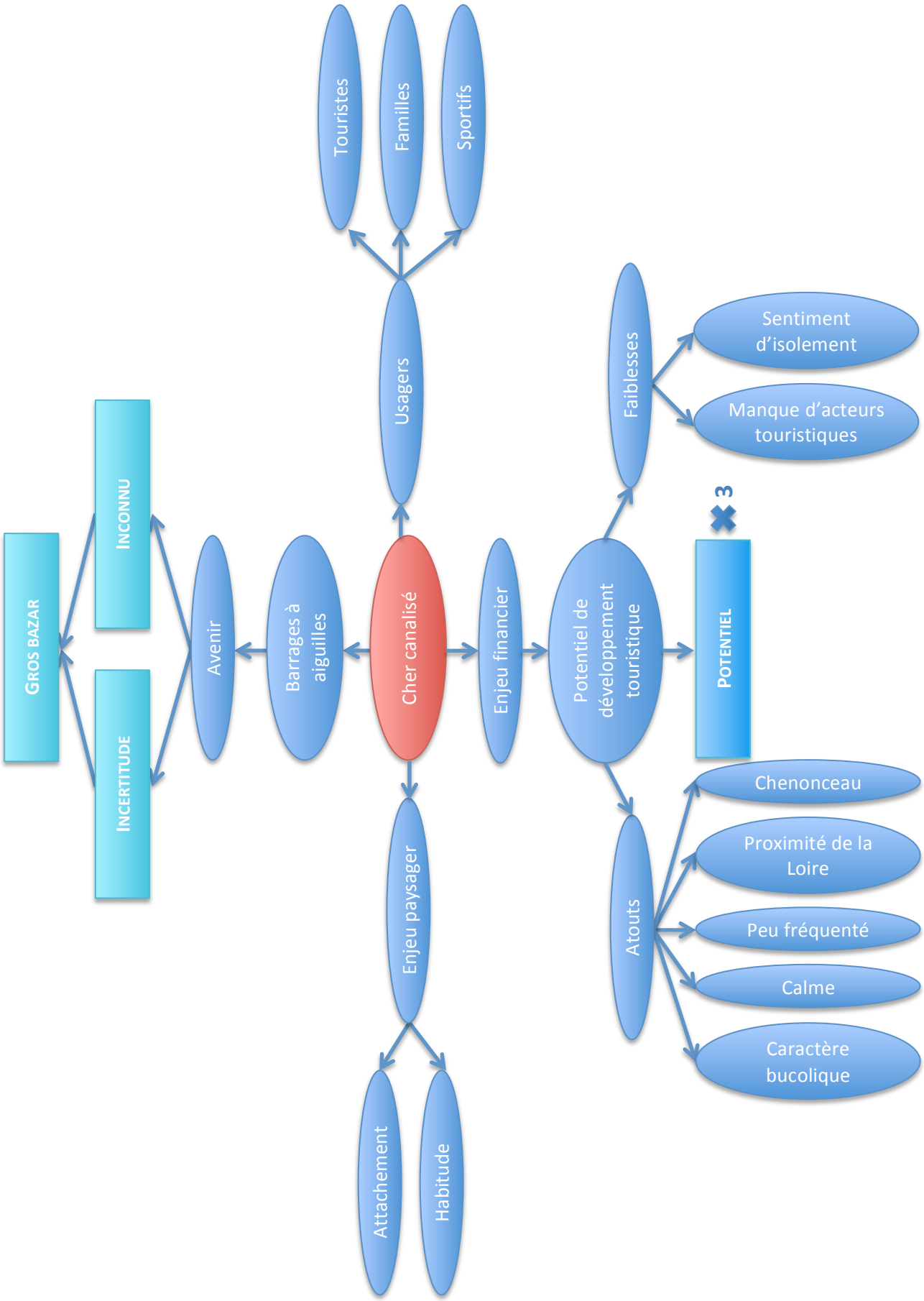

EXPLICATIONS DE LA REPRESENTATION SYSTEMIQUE DE MONSIEUR SOUCHARD

Tous les mots placés sur cette représentation ont été tirés de l'entretien que nous avons effectué avec Monsieur SOUCHARD, gérant de la société *Canoë Company*. Nous les avons choisis parce que nous les trouvions importants et représentatifs de la représentation / perception que Monsieur SOUCHARD possède du Cher canalisé ; puis nous avons essayé de les placer de manière logique et de les regrouper. Afin de pouvoir les comparer, les codes de couleurs et de formes sont les mêmes que pour les représentations précédentes.

En regardant la représentation systémique du Cher canalisé de Monsieur SOUCHARD que nous avons obtenue, on remarque tout d'abord que **l'expression « *Cher canalisé* » y occupe une place centrale**. En effet, l'ensemble des mots de cette représentation est relié à cette expression en remontant les flèches. Nous avons donc décidé de la faire apparaître en rouge sur ce schéma.

Contrairement aux autres acteurs, la représentation systémique de Monsieur SOUCHARD comporte quatre mots ou expressions dans des rectangles bleu clair. En effet, **M. SOUCHARD nous a livré deux représentations du Cher canalisé : l'une en tant qu'entrepreneur** (« *gros bazar* », « *inconnu* » et « *incertitude* **») et l'autre en tant qu' « *amoureux de la nature* »** (« *potentiel* », « *potentiel* » et « *potentiel* »). Ces deux représentations s'avèrent être en totale opposition.

Les mots « *gros bazar* », « *incertitude* » et « *inconnu* » sont clairement négatifs et le pessimisme domine cette vision du Cher canalisé en tant qu'entrepreneur. L'emploi des mots « *incertitude* » et « *inconnu* » illustre **l'absence de vision sur l'avenir du Cher canalisé** alors que le terme « gros bazar » est ancré dans la situation actuelle et veut exprimer le fait que la gestion du Cher canalisé ne présente ni cohérence ni lignes directrices claires. L'utilisation du mot « *bazar* » n'est pas anodine puisque son caractère familier renforce l'aspect négatif que M. SOUCHARD a voulu donner du Cher canalisé. Ceci se trouve encore plus accentué par l'ajout de l'adjectif « *gros* » pour qualifier ce « *bazar* ». Ces trois mots ont été employés par M. SOUCHARD essentiellement en raison de **la gestion actuelle au caractère transitoire des barrages à aiguilles**. L'enjeu de la gestion du Cher canalisé a donc été clairement identifié.

A l'inverse de la précédente, **la deuxième représentation du Cher canalisé que possède Monsieur SOUCHARD en tant que natif de la région est positive et optimiste**. En utilisant trois fois le mot « *potentiel* », M. SOUCHARD montre qu'il voit dans les barrages à aiguilles la possibilité de développer une offre de tourisme de nature, que ce soit par des activités de loisirs nautiques comme le canoë-kayak, ou par des activités douces accessibles à toute la famille comme le cyclotourisme le long du Cher. Un tel tourisme de nature se baserait sur **les nombreux atouts que présente le Cher canalisé**. En effet, Monsieur SOUCHARD perçoit le Cher comme une « *vallée refuge* » au caractère « *bucolique* », « *calme* » et encore « *peu fréquentée* » contrairement à la vallée de la Loire. Ces nombreux atouts constituent ainsi un « *potentiel* ». **Toutefois ce potentiel est à nuancer du fait du sentiment d'isolement qu'éprouve M. SOUCHARD en raison du « *manque d'acteurs touristiques* »**. Cette représentation en tant qu'amoureux de la nature montre que M. SOUCHARD a identifié l'enjeu économique mais aussi l'enjeu paysager qui s'exerce sur le Cher canalisé. Il éprouve ainsi un « *attachement* » au paysage bucolique que forme la vallée du Cher jalonnée de ses barrages à aiguilles qu'il ne conçoit pas voir disparaître.

Au cours de l'entretien, M. SOUCHARD a identifié différents enjeux qui s'exercent sur le Cher canalisé : tout d'abord l'enjeu de la gestion de celui-ci, ensuite l'enjeu financier et enfin l'enjeu paysager. L'enjeu sécuritaire a été rapidement évoqué car M. SOUCHARD nous a parlé des franchissements des barrages par les canoës. L'enjeu écologique n'a pas été rappelé.

REPRESENTATION SYSTEMIQUE DU CHER CANALISE DE MONSIEUR PESTIE

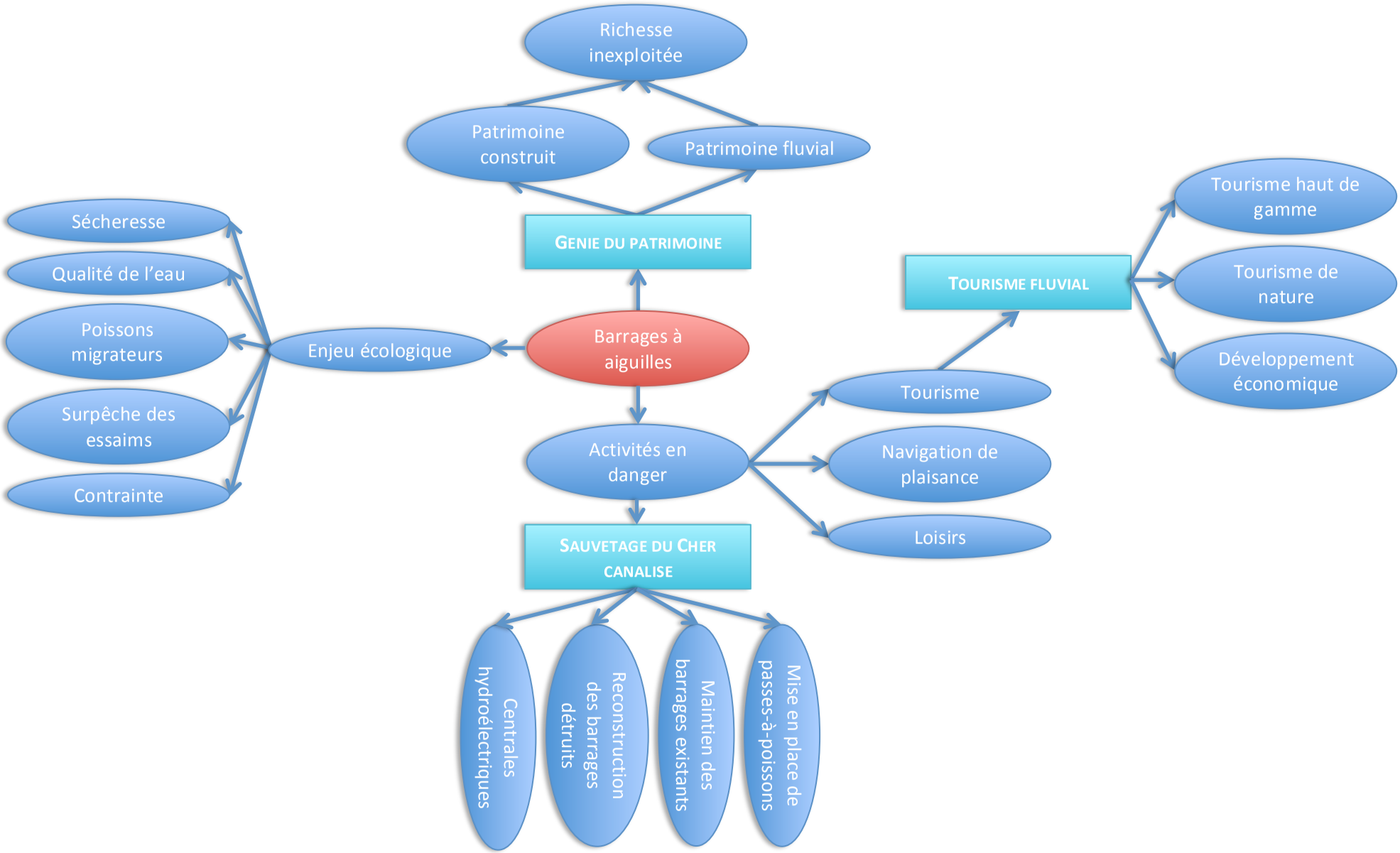

EXPLICATIONS DE LA REPRESENTATION SYSTEMIQUE DE MONSIEUR PESTIE

Tous les mots placés sur cette représentation ont été tirés de l'entretien que nous avons effectué avec Monsieur PESTIE, Président de l'*Association pour le Développement de la Vallée du Cher et des Territoires Limitrophes*. Nous les avons choisis parce que nous les trouvions importants et représentatifs de la représentation / perception que M. PESTIE possède du Cher canalisé ; puis nous avons essayé de les placer de manière logique et d'effectuer des regroupements. Les codes de couleurs et de formes sont les mêmes que pour les représentations précédentes afin de pouvoir les comparer.

En regardant la représentation systémique du Cher canalisé de Monsieur PESTIE que nous avons obtenue, on remarque tout d'abord que **l'expression « *barrages à aiguilles* » y occupe une place centrale**. En effet, tous les mots ou expressions de cette représentation sont reliés à l'expression « *barrages à aiguilles* » en remontant les flèches. Nous avons donc décidé de la faire apparaître en rouge sur ce schéma.

Les expressions placées dans des rectangles bleu clair correspondent aux 3 expressions choisies par M. PESTIE à la fin de son entretien pour qualifier sa perception du Cher canalisé. L'une d'entre elles est « *génie du patrimoine* ». En effet, **M. PESTIE estime que les barrages à aiguilles constituent « *un patrimoine fluvial et construit extraordinaire* » qui n'est pas assez exploité et sur lequel pourrait se baser un tourisme fluvial de navigation de plaisance**. D'autre part, M. PESTIE a choisi l'expression « *sauvetage du Cher canalisé* » puisqu'il considère que les activités actuellement présentes sur le Cher « *battent de l'aile* » et nécessitent la mise en place d'un grand projet de développement touristique. **Il pense que la suppression des barrages entraînerait la disparition de toutes les activités en lien avec la rivière** (navigation, sports nautiques, pêche, irrigation, …). La mise en place d'un tourisme fluvial de navigation de plaisance serait d'autant plus intéressante en termes de développement économique qu'il s'agit d'un « *tourisme haut de gamme* » répondant à une nouvelle demande de « *tourisme de nature* ». Ce projet impose, selon M. PESTIE, que les barrages soient conservés et même que les barrages détruits soient reconstruits. Les barrages pourraient alors être équipés de dispositifs permettant de produire de l'électricité et de passes-à-poissons.

Parmi les trois rectangles bleu clair, l'expression « *génie du patrimoine* » est plutôt optimiste, positive ; l'expression « *tourisme fluvial* » est plutôt neutre ; tandis que l'expression « *sauvetage du Cher canalisé* » fait référence à une situation de danger et est donc plutôt pessimiste, négative. **L'image que possède M. PESTIE du Cher canalisé serait donc plutôt équilibrée : ni négative, ni positive.**

La présence de la « branche » « *enjeu écologique* » montre que l'enjeu écologique du Cher canalisé a été pris en compte. En effet, M. PESTIE dénonce la présence de « *problèmes écologiques graves* » comme notamment « *une décennie de graves sécheresses* », une dégradation de la qualité de l'eau ou encore l'assèchement des essaims de poissons en aval en raison d'une surpêche. Cependant, **l'enjeu écologique est plutôt vu comme une « *contrainte* »** : l'association de M. PESTIE estime que, si cet enjeu doit être considéré, il ne doit pas « *devenir un frein permanent au développement économique* ». Selon M. PESTIE, les barrages ne sont pas les seules causes des problèmes écologiques et l'enjeu écologique n'est pas un enjeu principal.

L'enjeu majeur pour M. PESTIE est plutôt l'enjeu économique. En effet, Monsieur PESTIE estime que l'emploi est une composante « *fondamentale* » pour un territoire et que la mise en place d'un projet de développement touristique de navigation de plaisance permettrait de générer des emplois non délocalisables. D'ailleurs, l'association de M. PESTIE a développé un business plan pour ce projet.

Certains enjeux n'ont pas été abordés au cours de l'entretien. Il s'agit des enjeux paysagers, sécuritaires, mais aussi de l'enjeu de la gestion du Cher canalisé ou encore de sa domanialité.

Afin de pouvoir comparer rapidement les représentations systémiques des acteurs du Cher canalisé que nous avons rencontrés, nous avons réalisé un tableau récapitulatif. Celui-ci reprend les trois mots clés de chacun des acteurs, leur positionnement vis-à-vis de l'avenir du Cher canalisé, ainsi que les enjeux abordés au cours des entretiens. Nous avons choisi d'effectuer une distinction selon si l'enjeu est considéré comme majeur par l'acteur (il est alors qualifié de primordial), s'il est considéré comme secondaire (il est alors qualifié d'évoqué), ou s'il a été omis ou très peu abordé lors de l'entretien.

	M. DE LESPINAY	**SYNDICAT DU CHER CANALISE**	**M. SOUCHARD**	**M. PESTIE**
3 mots clés	Obsolescence Fausse rivière Chimère	Homme Nature Patrimoines	Gros bazar Inconnu Incertitude (Potentiel*3)	Génie du patrimoine Tourisme fluvial Sauvetage du Cher canalisé
Vision de l'avenir du Cher canalisé	Pessimiste	Neutre	Neutre	Neutre
Enjeu économique	Evoqué	**Primordial**	**Primordial**	**Primordial**
Enjeu écologique	**Primordial**	Evoqué		Evoqué
Enjeu paysager	**Primordial**	Evoqué	Evoqué	
Enjeu de gestion / domanialité		**Primordial**	**Primordial**	
Enjeu sécuritaire				

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des représentations systémiques

Aucun des acteurs que nous avons rencontré n'a une vision exhaustive de l'ensemble des enjeux qui s'exercent sur le Cher canalisé. Le syndicat du Cher canalisé semble en avoir la vision la plus complète avec quatre enjeux identifiés sur les cinq que nous avions recensés. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que le Syndicat du Cher canalisé doit gérer la rivière sous tous ses aspects.

L'enjeu économique a toujours été identifié par les acteurs. Ceux pour qui nous avons estimé qu'il était un enjeu primordial croient au potentiel de développement économique de la vallée du Cher par le biais des activités existantes. Toutefois des différences existent : si M. PESTIE et le Syndicat du Cher canalisé croient au développement d'une navigation de plaisance, M. SOUCHARD n'y croit pas et estime que ce développement se fera plutôt autour des sports de plein air.

Pour ce qui est de l'enjeu de la gestion/domanialité, il n'a été perçu que par les acteurs déjà impliqués économiquement. En effet, le Syndicat étant l'organisme gestionnaire par délégation est directement concerné par cette question. Quant à M. SOUCHARD, son statut d'entrepreneur l'amène à se projeter dans l'avenir et, par conséquent, connaître le devenir de la gestion des barrages s'avère crucial pour son activité.

L'enjeu sécuritaire ne semble pas avoir été identifié par notre panel d'acteurs, même si M. DE LESPINAY et M. SOUCHARD l'ont très brièvement évoqué (en une phrase).

On remarque que les acteurs ayant pour enjeu primordial l'enjeu économique ont simplement évoqué l'enjeu écologique et inversement, ceux pour lesquels l'enjeu écologique prime considère l'enjeu économique comme secondaire. Ces deux enjeux rentreraient donc bien en conflits. Les principales différences de représentation résideraient donc dans l'importance accordée à l'un de ces deux enjeux par rapport à l'autre.

Concernant la vision de l'avenir du Cher canalisé, aucun des acteurs rencontrés ne s'est montré clairement optimiste. Si certains ont relevé que le Cher canalisé présentait un potentiel de développement, ils ont toujours nuancé ce potentiel par l'évocation de contraintes. L'incertitude concernant l'avenir des barrages à aiguilles empêcherait toute projection à long terme et donc toute forme d'optimisme.

L'acteur le plus pessimiste est celui qui privilégie l'enjeu écologique. Toutefois, nous ne savons pas si ces conclusions peuvent être généralisées au vu du faible nombre d'acteurs interrogés.

Après avoir construit ce tableau comparatif, nous ne savions pas comment approfondir l'analyse des mots clés choisis par les acteurs les uns par rapport aux autres. Nous avons donc décidé d'étudier les mots clés selon une méthode inspirée de l' « *Analyse Factorielle de Correspondances* » (AFC). Cette méthode consiste à extraire les facteurs structurant les représentations sociales de chacun des individus interrogés puis de comparer ces facteurs afin de montrer les différences de représentations existant entre ces individus. Une deuxième analyse, « *l'Analyse Factorielle Discriminante* » permet, elle, de montrer les divergences de représentations entre groupes sociaux et l'homogénéité des facteurs structurant les représentations au sein d'un même groupe et n'était donc pas applicable à notre cas d'étude. En effet, nous n'avions qu'un seul acteur par groupe social.

Ainsi, l'analyse des mots clés donnés par l'ensemble des acteurs a fait dégager deux dimensions. L'ensemble des mots clés peut ainsi être évalué selon une connotation positive ou négative et selon un caractère naturel ou un caractère anthropique. Un plan factoriel valué selon ces deux axes va donc permettre de situer chacun des mots et par conséquent de positionner les acteurs selon la place des mots qu'il a donnés. Nous avons eu l'idée de ces deux axes suite à la construction des représentations systémiques, dont tous les mots semblaient pouvoir se positionner selon ces critères (naturel/anthropique, positif/négatif).

C. LE PLAN FACTORIEL INSPIRE DE L'ANALYSE FACTORIELLE DE CORRESPONDANCES

La mise en œuvre de notre méthode inspirée de l'AFC nous a permis d'obtenir le graphique de la page suivante.

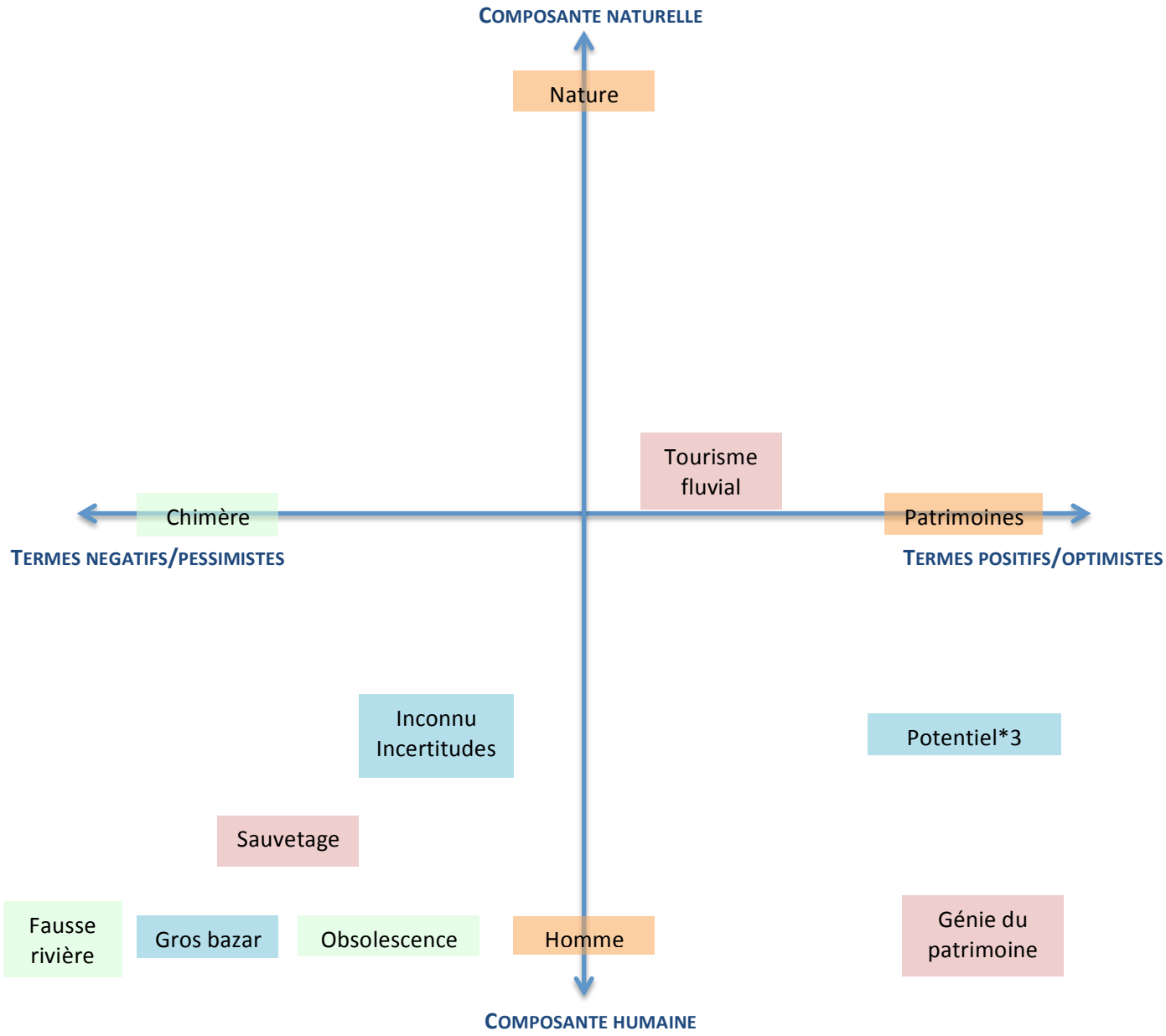

Schéma 5 : Placement des mots des acteurs dans un plan factoriel
(une couleur différente a été utilisée pour chaque acteur)

L'analyse de ce plan factoriel montre que les acteurs interrogés se positionnent différemment selon les axes que nous avons choisis et donc qu'ils ont des représentations différentes du Cher canalisé. Ainsi, M. DE LESPINAY a une représentation négative du Cher canalisé tandis que M. PESTIE et le Syndicat du Cher canalisé le perçoivent plutôt positivement. M. SOUCHARD, lui, nous a livré deux représentations en totale opposition : l'une étant clairement positive alors que l'autre est clairement négative. Cette double représentation s'explique par le fait qu'il s'est placé selon deux positionnements distincts. En tant qu'entrepreneur et dirigeant d'une société, sa vision du Cher canalisé est négative. En revanche, en tant que natif de la région, la composante positive domine dans sa représentation.

L'étude de ce plan factoriel a également permis de montrer que **les représentations négatives sont liées à une dominance de la composante anthropique du Cher canalisé et qu'en revanche aucune représentation négative n'a été livrée lorsque la composante naturelle a prédominé la représentation.** Aucun acteur ne s'est donc placé dans la partie à caractère négatif et

naturel du plan factoriel. Ceci prouve que l'environnement est aujourd'hui évalué positivement et que ce sont les actions de l'homme qui peuvent parfois être perçues négativement.

CONCLUSION

Ce Projet de Fin d'Etude s'inscrit dans une démarche initiée par la Direction Départementale des Territoires (DDT 37) ayant pour objectif la mise en place d'un projet de développement durable du Cher canalisé. Cette appellation correspond au linéaire de la rivière Cher compris entre Saint-Aignan (41) en amont et Tours (37) en aval. Le Cher a ainsi été dénommé en raison de sa canalisation au milieu du XIX^{ème} siècle par la présence de quinze ouvrages appelés barrages à aiguilles. Leur vocation était alors de permettre une navigation commerciale à une époque où les autres moyens de transports n'existaient pas encore et sa gestion revenait à l'Etat français en tant que cours d'eau navigable. Cette navigation commerciale ayant disparue dans le courant du XX^{ème} siècle, l'Etat a concédé sa gestion à un syndicat en 1955 pour une durée de cinquante ans. Depuis 2005, la gestion du Cher canalisé est donc transitoire et c'est pourquoi l'Etat souhaite désormais voir l'émergence d'un nouveau projet de développement durable ainsi que la reprise de la gestion du Cher canalisé par une collectivité locale ou un groupement. Afin de parvenir à un consensus autour d'un projet commun partagé par l'ensemble des acteurs du Cher canalisé, la DDT 37 a souhaité la réalisation d'une étude des représentations que ces acteurs ont du Cher canalisé. Ce PFE s'attache donc aux représentations et perceptions par les acteurs locaux et usagers des enjeux s'exerçant sur le Cher canalisé.

La première partie de ce PFE a été consacrée à l'appropriation du contexte du Cher canalisé afin d'en cerner les différents enjeux. Ainsi, il est apparu au terme de cette première phase que deux enjeux majeurs se dégageaient, ceux-ci entrant en conflit. Le Cher canalisé présente, de fait, un enjeu écologique fort en raison de l'application dans le droit français de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000. Celle-ci a été mise en œuvre dans le cadre de l'élaboration du nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne 2010-2015 et impose pour le Cher canalisé l'atteinte d'un bon potentiel écologique d'ici 2015. En outre, la transposition de la DCE a abouti à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et a ainsi inscrit le Cher canalisé comme cours d'eau « *axe grands migrateurs* » devant garantir une libre circulation des poissons migrateurs et des sédiments. A ce titre, les barrages à aiguilles représentent des obstacles à cette libre circulation et ne permettent pas de respecter les objectifs prévus par la DCE. Mais le Cher canalisé présente un autre enjeu d'importance, à savoir le développement des activités nautiques et touristiques. En effet, le Cher canalisé constitue pour certaines activités comme l'aviron ou le ski nautique le seul lieu où une telle pratique est possible dans le département d'Indre-et-Loire. De plus, le Cher canalisé représente aujourd'hui une vallée touristique de par la présence de sites touristiques fréquentés comme le château de Chenonceau ou le zoo-parc de Beauval mais également par un engouement récent pour un tourisme de nature et d'activités douces. En effet, le linéaire du Cher canalisé dispose de nombreux atouts qui constituent un patrimoine naturel par le caractère préservé et bucolique de la vallée mais aussi un patrimoine bâti avec la présence des barrages à aiguilles et des maisons éclusières formant un complexe unique en France. Le Cher canalisé offre donc un potentiel de développement touristique par la présence de ces deux patrimoines. Le conflit entre les enjeux économiques et écologiques s'exerçant sur le Cher canalisé réside donc dans la gestion des barrages à aiguilles puisque leur présence ou non conditionne leur réalisation.

La deuxième partie de ce PFE a consisté en un travail d'étude et de recensement de l'état de l'art dans le domaine sociologique de la perception et de la représentation afin de comprendre les mécanismes en jeu lors de la perception par une personne de son environnement. Il apparait ainsi que les représentations des individus seraient déterminées par leur appartenance à un groupe social. Puis, nous nous sommes plus particulièrement intéressées aux représentations possibles d'un cours d'eau. Trois modèles de « *représentations types* » de l'eau ont pu être dégagées. Dans la première représentation, l'eau est considérée comme une « *nature ressource* » au service de l'homme et de ses activités. La deuxième représentation, apparue en 1964 avec la loi sur l'eau considère l'eau comme une ressource mais aussi comme un biotope. Enfin, la dernière représentation envisage l'eau comme un « *complexe systémique* » en perpétuelle interaction avec l'homme et comme un patrimoine commun à la nation à préserver. Nous avons donc émis les hypothèses selon lesquelles

les acteurs du Cher canalisé se le représentent selon leur appartenance à un groupe social et que les divergences de représentations se cristallisent autour des barrages à aiguilles.

La troisième partie de ce PFE a donc été consacrée à la vérification de ces hypothèses par le recueil des représentations des principaux acteurs en conflit du Cher canalisé. Des entretiens semi-directifs ont été menés dans ce but. Ils nous ont permis, en faisant parler les acteurs, de recueillir leur champ lexical illustrant par des mots la représentation imagée qu'ils se font du Cher canalisé. Les champs lexicaux des acteurs ont été représentés au moyen de représentations systémiques. Ces schémas nous ont permis de connaître quels étaient les enjeux identifiés par chacun des acteurs mais aussi de nous rendre compte de la place prise par l'enjeu écologique. L'emploi de la méthode d'association libre de mots nous a permis d'obtenir les stéréotypes de représentations auxquels les acteurs appartenaient et ainsi de les placer dans un plan factoriel valué selon deux axes à savoir le caractère positif ou négatif de la représentation et la dominance d'une composante naturelle ou d'une composante anthropique dans la représentation. L'analyse de ce plan factoriel montre que les acteurs interrogés ont des représentations différentes du Cher canalisé selon leur positionnement par rapport aux axes. L'étude de ce plan factoriel a également permis de montrer que les représentations négatives sont liées à une dominance de la composante anthropique du Cher canalisé et qu'en revanche aucune représentation négative n'a été livrée lorsque la composante naturelle a prédominé la représentation. Aucun acteur ne s'est donc placé dans la partie à caractère négatif et naturel du plan factoriel. Ceci prouve que l'environnement est aujourd'hui évalué positivement et que ce sont les actions de l'homme qui peuvent parfois être perçues négativement. Une analyse plus approfondie a ensuite été menée par la réalisation de systèmes relatifs des représentations reprenant les termes symptomatiques des entretiens. Ces graphiques ont permis d'expliciter les positionnements des acteurs dans le plan factoriel.

Au terme cette analyse, nous pouvons mieux comprendre l'origine des difficultés à l'aboutissement d'un projet commun du Cher canalisé. Ce travail peut donc servir de base à la mise en place de réunions de concertation entre les différents acteurs du Cher canalisé et permettre l'élaboration d'un diagnostic de la situation actuelle du Cher canalisé partagé par tous les acteurs, base essentielle à la construction d'un projet commun de développement durable.

TABLE DES MATIERES

Avertissement 4
Formation par la recherche et 5
projet de fin d'études 5
en genie de l'amenagement 5
Remerciements 7
Sommaire 8
Introduction 11

1ère partie : présentation du contexte et de la problématique 12

I. Présentation du Cher canalisé 12

A. Remise en contexte géographique et historique 12

1. Un cours d'eau situé au cœur d'un axe touristique majeur 12
2. Un cours d'eau à l'histoire mouvementée 14
3. Un cours d'eau canalisé grâce à quinze barrages à aiguilles 14

B. Une gestion transitoire actuelle présentant des insuffisances 16

1. Une gestion manquant de cohérence depuis la fin de la concession en 2005 16
2. Des infrastructures se dégradant 16

C. Un état écologique du Cher canalisé insatisfaisant 17

1. Un classement en Masse d'Eau Fortement Modifiée au titre de la DCE 17
2. Une diversité hydromorphologique et écologique pauvre 17
3. Un état écologique du Cher canalisé actuellement moyen 18
4. Un débit d'étiage du Cher canalisé parfois insuffisant 18

D. Un cours d'eau présentant des usages variés 19

1. Les usages utilitaires de l'eau du Cher canalisé engendrent une forte pression sur le milieu aquatique 19
   a) Le Cher canalisé, une ressource d'alimentation en eau potable sous pression démographique 19
   b) Le Cher canalisé, une ressource pour l'industrie 19
   c) Le Cher canalisé, une ressource pour les activités agricoles 20
2. Des usages récréatifs bien implantés 21
   a) Une pratique importante d'activités nautiques 21
   b) Une forte présence de l'activité de pêche 22
   c) Des entreprises et associations offrent des prestations de tourisme fluvial sur le Cher canalisé 24
3. Le Cher canalisé présente des vocations paysagère et environnementale 25

II. Diagnostic des enjeux mis en œuvre sur le Cher canalisé 26

A. Un enjeu écologique fort : le rétablissement de la continuité écologique 26

1. Des objectifs environnementaux imposés par la loi 26
   a) La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) s'impose aux pays de l'UE 26
   b) Le règlement européen anguille et le plan français anguille 26
2. L'application des règlementations écologiques sur le Cher canalisé 27
   a) Le SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 intègre les obligations de la DCE 27
   b) Le double classement du Cher canalisé en liste 1 et 2 de l'article L241-17 du code de l'environnement impose des exigences écologiques fortes 28

B. Un enjeu économique d'importance : le développement des activités nautiques et touristiques. 29

1. Le tourisme et les loisirs, leviers de développement économique du territoire du Cher canalisé 29
2. Des stratégies des collectivités locales orientées vers le développement des activités touristiques 30

C. L'enjeu de la gestion du Cher canalisé : un impératif à la poursuite des activités 32

1. L'évolution naturelle des cours d'eau canalisés aboutit à leur comblement 32

2. L'excès de matières organiques conduit à une eutrophisation du cours d'eau 32
3. Les cours d'eau aménagés nécessitent une gestion régulière et anticipée 33
D. L'enjeu de la domanialité du Cher canalisé : la mise en œuvre d'une politique de gestion pérenne et durable 33
1. Le possible transfert du Domaine Public Fluvial de l'Etat à une collectivité 33
2. Deux alternatives possibles pour la gestion future du Cher canalisé 33
3. Le Cher canalisé nécessite une maîtrise d'ouvrage globale 34
E. Un enjeu paysager : les barrages ont transformé le paysage 34
F. Des enjeux sécuritaires 35
1. Le Cher canalisé présente un risque d'inondation 35
2. Le franchissement et la manipulation des barrages s'avérent dangereux 36
III. Recensement des acteurs impliqués et de leur position vis-à-vis de l'avenir du Cher canalisé 36
A. Des acteurs en faveur d'un maintien des ouvrages du Cher canalisé 36
1. Les pratiquants et les professionnels des activités nautiques 36
2. L'association des Amis du Cher canalisé 36
3. Les associations de pêche 37
B. Des acteurs en faveur d'une suppression ou d'un abaissement des barrages 38
1. L'ONEMA et la LOGRAMI 38
2. L'association Nature Centre affiliée à France Nature Environnement 39
C. Des acteurs souhaitant concilier les développements économique et écologique 40
1. L'Etat et ses services déconcentrés (DDT) 40
2. La Région Centre et les départements de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher 40
3. Le Syndicat du Cher canalisé 41
D. Dégagement d'une problématique : En quoi les divergences de représentations du Cher canalisé sont à l'origine de conflits qui se cristallisent-elles autour des barrages à aiguilles ? 42
2ème partie : Les notions de perception et de représentation 45
I. 1ère approche des perceptions, un processus cognitif à dimension psychologique 45
A. La perception de l'environnement, un besoin vital à l'homme 45
B. La perception sensorielle permet l'enregistrement des informations 45
C. La cognition permet l'interprétation des informations enregistrées 46
II. 2ème approche des perceptions, l'introduction du terme de représentation 47
A. Remise en contexte historique de l'étude des représentations 47
1. DURKHEIM à introduit la notion de « représentations collectives » 47
2. LYNCH a développé la notion « *d'images collectives* » de la ville 48
3. MOSCOVICI, le père fondateur de la notion de « *représentations sociales* » 48
4. ABRIC et FLAMENT ont développé les notions de « *noyau central* » et de « *schèmes périphériques* » 48
B. La notion de représentation aujourd'hui : un processus complexe 49
1. L'étude des représentations est complexe et dépend de nombreux facteurs 49
2. L'appartenance à un groupe social influence les représentations 49
3. Les pratiques interagissent dans la formation des représentations 49
4. Importance de la culture dans les phénomènes représentatifs 50
C. Les représentations sociales permettent une appropriation du monde extérieur 50
1. Les représentations sociales permettent de s'approprier l'environnement 50
2. Les représentations sociales guident les comportements et les pratiques 51
III. La psychologie environnementale s'appuie sur les notions de représentations pour étudier les relations homme-environnement 52
A. La relation homme-environnement vue comme un système en interaction 52
B. L'ingénierie socio-environnementale, un outil d'orientation des projets d'aménagement s'appuyant sur la perspective transactionnelle 52
C. Les outils de recueil et d'analyse des représentations 53
1. L'observation *in situ*, une première approche du site et des relations avec ses acteurs 54
2. Le recueil des structures spatiales complète les observations réalisées : les cartes mentales 54
3. Le recueil de données verbales complète les observations effectuées 56

4. Seule la combinaison de l'observation et du recueil des données visuelles et verbales génère un degré élevé de compréhension des représentations 58
IV. La « psychologie environnementale verte », un outil d'aide à la gestion environnementale des administrations publiques 59
A. Les institutions doivent mettre en place une gestion environnementale 59
B. La « *psychologie environnementale verte* » a développé des outils d'évaluation environnementale au service des institutions 61
1. La gestion environnementale impose une évaluation environnementale avant tout projet d'aménagement 61
2. La psychologie environnementale permet de mesurer l'impact social des projets d'aménagement 61
3. Des outils mesurent les attitudes et comportementaux environnementaux 62
V. L'utilisation de la psychologie environnementale pourrait être utile en amont du projet d'aménagement du Cher canalisé 63
A. La nature subjective et sociale de la perception entraîne des divergences de points de vue entre les acteurs du Cher canalisé 63
1. Différents groupes sociaux sont impliqués dans le projet d'aménagement du Cher canalisé 63
2. Le postulat de l'unicité des représentations entraîne des situations de malentendus 63
B. L'association de mots et l'entretien semi-directif, des outils appropriés pour l'étude des perceptions des acteurs du Cher canalisé 64
1. L'analyse des représentations des individus nécessite l'emploi de méthodes évaluatives centrées sur les acteurs 64
2. Les méthodes évaluatives reposent sur le recueil des données verbales 64
3. L'association de mots permet de recueillir le corpus textuel des acteurs du Cher canalisé 65
4. L'entretien semi-directif compléte et explicite le corpus textuel obtenu 65
VI. Les rapports entre l'homme et son environnement dépendent de facteurs individuels et de contextes socio-culturels 65
A. Les rapports homme-environnement sont fondés sur les représentations sociales des individus 65
B. Les rapports homme-environnement sont historiquement et culturellement situés 66
1. Les progrès scientifiques ont généré une vision anthropocentrée de la nature 66
2. La théorie de Darwin a engendré une vision écocentrée de la nature 66
3. Une crise écologique a donné naissance à une vision biocentrée de la nature 66
C. Les rapports homme-environnement sont aujourd'hui basés sur des modèles types et des dichotomies 67
D. Les rapports homme-milieu aquatique ont évolué au fil du temps 68
3ème partie : recueil des perceptions des acteurs du Cher canalisé 70
I. Le travail préparatoire en amont des entretiens 70
A. Réalisation du panel idéal d'acteurs à interroger 70
B. Elaboration d'une liste d'items relatifs aux différentes perceptions envisagées du Cher canalisé 71
II. Le déroulement des entretiens 71
A. La vérification des hypothèses de la problématique par un entretien semi-directif 71
B. L'utilisation de l'association libre de mots pour cerner l'univers sémantique des représentations 71
III. Les résultats que nous avons obtenus 72
A. Les comptes rendus des entretiens réalisés 72
1. Compte-rendu de la réunion avec M. Jean-Pierre PESTIE, président de *l'Association pour le développement de la vallée du Cher et des territoires limitrophes* et conseiller municipal d'Athée-sur-Cher 72
2. Compte-rendu de la réunion avec M. Jean-François SOUCHARD, gérant de la société Canoë Company 75
3. Compte-rendu de la réunion avec le syndicat du Cher canalisé (M. Vincent LOISON et Pierre LESTOQUOY) 78
4. Compte-rendu de la réunion avec M. Josselin DE LESPINAY, représentant de France Nature Environnement 82
B. Les représentations systémiques des acteurs du Cher canalisé 85
C. Le plan factoriel inspiré de l'analyse factorielle de correspondances 95

Conclusion 99
Table des matières 101
Table des illustrations 105
Bibliographie 106
Index des sigles 109
Annexe 1 : Liste d'items relatifs au Cher canalisé 110
Annexe 2 : Discours de M. LESTOQUOY 111
Annexe 3 : Définition des mots des représentations systémiques 112

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Photo 1 : Château de Chenonceau 12
Photo 2 : Canoës sur le Cher près de Chenonceau 21
Photo 3 : Etal de poissons 23
Photo 4 : Bateaux traditionnels de Loire 24
Photo 5 : Canoë à proximité des arches de Chenonceau 29
Photo 6 : Maison éclusière sur le Cher 31
Photo 7 : Le Cher et les risques d'inondation 35
Photo 8 : Portion de la Loire envahie par la Jussie 37
Photo 9 : Mise en place d'une passe-à-poissons sur le Cher 39
Photo 10 : Aiguilles d'un barrage sur le Cher 43
Photo 11 : Canoë sur le Cher à proximité de Véretz 69

Schéma 1 : Eléments d'un barrage à aiguilles 14
Schéma 2 : Les 15 barrages présents sur le Cher canalisé entre Tours (aval) et Saint-Aignan (amont)..... 12
Schéma 3 : Les trois étapes de la perception selon les travaux de K. LYNCH et C. TERRIER 47
Schéma 4 : Les facteurs qui influencent les représentations et interagissent avec elles 51
Schéma A : Représentation systèmique du Cher canalisé de Monsieur DE LESPINAY 86
Schéma B : Représentation systèmique du syndicat du Cher canalisé 88
Schéma C : Représentation systèmique du Cher canalisé de Monsieur SOUCHARD 90
Schéma D : Représentation systèmique du Cher canalisé de Monsieur PESTIE 92
Schéma 5 : Placement des mots des acteurs dans un plan factoriel 96

Tableau 1 : Recensement des principaux usagers et de leur positionnement vis-à-vis du Cher canalisé 43
Tableau 2 : Tableau récapitulatif des représentations systémiques 94

Carte 1 : Situation géographique du Cher canalisé et EPCI riverains 13

BIBLIOGRAPHIE

- ANJORAND Cindy. « Sécheresse : le Cher canalisé tire la sonnette d'alarme », *Fmplus*, 9 juin 2011.
- ASPE Chantal, POINT Patrick. *L'eau en représentations – Gestion des milieux aquatiques et représentations sociale*, coordination : Gip HydrOsystèmes – Cemagref 1999. 101 pages.
- Association pour le développement de la Vallée du Cher et des territoires limitrophes. « Revue de presse » in http://www.vallee-du-cher.fr/centre-de-ressources/revue-de-presse/, consulté le 11 décembre 2012.
- CAILLAUD Sabine. *Représentations sociales et significations des pratiques écologiques : Perspectives de recherche*, Vertigo, la revue électronique en sciences de l'environnement, volume 10, n°2, septembre 2010.
- CHAPELLE Laurent. Etude socio-économique et touristique sur le Cher en Indre-et-Loire et Loir-et-Cher, définition d'un parti d'aménagement pour le Cher, Cahier des Clauses Techniques Particulières, CG37 et CG 41, 2012, 10p.
- Commission « Cher canalisé et affluents » du SAGE Cher aval. Compte-rendu de la commission géographique « Cher canalisé et affluents » du Sage Cher aval, 9 mai 2011, p7.
- DDCS, DDT 37, ONEMA, Université François-Rabelais de Tours (IMACOF), STAP 37. *Eléments d'information et de communication autour de la question du Cher canalisé*, rapport, juin 2012, 14p.
- Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature. *La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques*, novembre 2012, 8p.
- DREAL Centre. Continuité écologique des cours d'eau, procédure classement L214-17 du Code de l'Environnement, diaporama, 2010, 29p.
- DREAL Centre. *Devenir du Cher canalisé*, compte-rendu, 16 janvier 2012, 5p.
- DREAL de bassin Loire-Bretagne. Document technique d'accompagnement du classement des cours d'eau pour le bassin Loire-Bretagne, mars 2012, 58p.
- DRUIDE informatique, application antidote pour mobile, dictionnaires et guides orthographiques.
- FRABNEAU Bernard, LEPELTIER Serge. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne 2010-2015, 2010, 252p.
- GENDRY, Christophe. « La base nautique de Tours prisonnière du sable », *La Nouvelle République*, 29 juin 2012.
- Géo-Hyd, Etablissement Public Loire, *Etat des lieux du SAGE du bassin versant Cher aval*, février 2011, 332p.
- Géo-Hyd. Analyse socio-économique et scénario tendanciel du SAGE du bassin versant Cher aval, rapport final, décembre 2012, 143p.
- Géo-Hyd. Diagnostic global du SAGE du bassin versant du Cher aval, Etablissement Public Loire, rapport final, mars 2012, 85p.
- GRANGE Emilie, ROLLOIS Anne-Claire. *Ethique anthropocentrée versus éthique biocentrée, deux mouvements radicaux de l'éthique environnementale*, master, Université de Versailles, 2008-2009.
- JODELET, Denise. *Les représentations sociales*, Presses Universitaires de France, Paris, 1989, 447p.
- Journal officiel des Communautés européennes. Directive 2000/60/ce du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, publication officielle, 2000, 72p.
- JOUTEUR Noël, DDT 37. *Réunion du 6 septembre 2012-Relevé de conclusion*, compte-rendu écrit, 6 septembre 2012, 3p.
- La Nouvelle République, « La vallée du Cher doit miser sur ses attraits », *La Nouvelle République*, 2 novembre 2012.

- La Nouvelle République. « Cher canalisé : canaliser aussi les mécontentements », *La Nouvelle République*, 10 septembre 2012.
- La Nouvelle République. « Journées du patrimoine : le Cher canalisé », *La Nouvelle République*, 14 septembre 2012.
- LA ROCCA, Fabio. « Introduction à la sociologie visuelle », *Sociétés*, n°95, 2007, p33-40.
- LA ROCCA, Fabio. « Introduction à la sociologie visuelle », *Sociétés*, n°95, 2007, p33-40.
- LAURENT, Pascal. « Des amis fort attachés à leur très cher Cher canalisé », *La Nouvelle République*, 2 septembre 2012.
- LEGIFRANCE, le service public de la diffusion du droit, « Code de l'environnement- Article L214-17 » in http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000006833151&dateTexte=&categorieLien=cid, consulté le 3 octobre 2012.
- LEMAIRE, Henry. « Barrages : comment sortir le Cher de l'ornière », *La Nouvelle République*, 6 novembre 2012.
- LESTOQUOY Pierre. Compte-rendu de la commission géographique « Cher canalisé et affluents » du SAGE Cher aval, 9 mai 2012, 13p.
- LYNCH, Kevin. *L'image de la cité*, Dunod, Paris, 1969, 221p.
- MERLEAU-PONTY Maurice. *Phénoménologie de la perception*, Gallimard, 1945, 537p.
- Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, « La directive cadre européenne sur l'eau » in http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-objectifs.html, consulté le 2 octobre 2012.
- MORENO, Sophie. Les effets de la « non gestion » des milieux aquatiques d'eau douce, quand le naturel n'est qu'artificiel, conférence au département aménagement de Polytech'Tours, 19 mars 2013.
- MOSER, Gabriel, WEISS Karine. Espaces de vie. Aspects de la relation homme-environnement. Armand Colin, Paris, 2003, 396p.
- ONEMA, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, DREAL. Améliorer l'état écologique des cours d'eau, 18 questions, 18 réponses, juin 2012, 40p.
- Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais. *Orientations pour le 3ème contrat régional de pays*, mai 2011, 123p.
- Préfecture de la région Pays de la Loire. Plan de gestion anguille de la France, Application du règlement R(CE) n°1100/2007 du 18 septembre2007, Volet local de l'unité de gestion Loire, 2010, 60p.
- REGION CENTRE. *Stratégie Régionale de Tourisme Durable*, rapport, 21 octobre 2011, 130p.
- ROLLET, I. « Double peine pour les barrages du Cher », *La Nouvelle République*, 18 octobre 2012.
- SAMZUN, Philippe. « Descendre le Cher : un privilège menacé ? », *La Nouvelle République*, 10 septembre 2012.
- Syndicat du Cher canalisé. Usages et usagers sur le Cher canalisé : enquêtes sur les fréquentations 2011 sur le territoire du Syndicat du Cher canalisé, version 2, novembre 2012, 12p.
- Syndicat intercommunal pour l'entretien et l'exploitation du Cher canalisé. *Communiqué de presse*, novembre 2012, 2p.
- TERRIER C, « La perception » in http://www.cterrier.com, consulté le 5 février 2012.
- VALADOU Bénédicte, ONEMA. Sauvegarde de l'anguille, un règlement européen, 14 questions/réponses, 2008, 12p.
- VEYSSIE Emilie. « La jussie : une belle plante mais très invasive », *La Nouvelle République*, 30 juillet 2012.
- Voies navigables de France (VNF). La décentralisation du domaine public fluvial (Voies d'eau et ports fluviaux), 2003, 1p.

- Wikipédia, l'encyclopédie libre. « La perception » in http://fr.wikipedia.org/wiki/Perception, consulté le 5 février 2012.

INDEX DES SIGLES

AAPPMA : Association Agrée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
AEP : Alimentation en Eau Potable
AFC : Analyse Factorielle de Correspondances
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
AOT : Autorisation d'Occupation Temporaire
CAD : Chambre d'Agriculture Départementale
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CITERES : Cités, Territoires, Environnement et Sociétés
COTS Aviron : Club Olympique Tours Sud Aviron
CG : Conseil Général
CR : Conseil Régional
DCE : Directive Cadre Européenne
DDT : Direction Départementale des Territoires
DPF : Domaine Public Fluvial
DOE : Débit Objectif d'Etiage
DSP : Délégation de Service Public
EIE : Evaluation d'Impact Environnemental
ENS : Espace Naturel Sensible
ENSNP : Ecole Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPL : Etablissement Public Loire
EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin
FFCK : Fédération Française de Canoë Kayak
FNE : France Nature Environnement
IMACOF : Ingénierie des Milieux Aquatiques et des Corridors Fluviaux
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IPAPE : Ingénierie du Projet d'Aménagement, Paysage, Environnement
LOGRAMI : Association Loire Grands Migrateurs
MEFM : Masse d'Eau Fortement Modifiée
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
PDIPR : Plan Départemental d'Itinéraires de Petites Randonnées
PDRN : Plan Départemental de Randonnée Nautique
PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondation
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU : Surface Agricole Utile
TRI : Territoire à Risque Important
UE : Union Européenne
UNESCO : Organisation des Nations Unies Pour l'Education, la Science et la Culture
VNF : Voies Navigables de France
ZAP : Zone d'Action Prioritaire

ANNEXE 1

LISTE D'ITEMS RELATIFS AU CHER CANALISE

- Artificialisation
- Algues
- Barrages à aiguilles
- Beau, plaisant
- Bon état des eaux
- Couleurs de l'eau
- Effet récupérateur
- Espace à protéger
- Espace récréatif
- Espace à valoriser
- Fausse rivière
- Génie du Patrimoine
- Gros bazar
- Homme
- Hydrosystème
- Inconnu
- Incertitudes
- Irrigation
- Nature
- Navigation
- Obsolescence
- Paysage
- Patrimoine naturel
- Patrimoine bâti
- Pêche
- Perte de biodiversité
- Prélèvement d'eau potable
- Pollution
- Potentiel
- Ressource aquatique
- Ressource économique
- Sauvetage
- Sédimentation
- Sécheresse
- Tourisme fluvial

ANNEXE 2 : DISCOURS DE M. LESTOQUOY

L'avenir du CHER ? Le CHER a un avenir !

Actuellement en cours d'élaboration, le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SAGE) du bassin versant du Cher aval est un document stratégique de planification dans le domaine de l'eau.

L'objectif principal de cet outil de gestion intégrée et concertée est de rechercher un équilibre durable entre la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et la satisfaction des usages, sur le périmètre du bassin versant du Cher de Vierzon à sa confluence avec la Loire.

Le SAGE est élaboré par une **Commission Locale de l'Eau** (CLE) de 63 membres, dont la composition est arrêtée par le Préfet du Loir-et-Cher. Cette commission concerne un bassin versant de 2 400 km² en Région Centre, soit 152 communes sur quatre départements (18, 36, 37, 41).

Le diagnostic global approuvé par la CLE le 6 janvier 2012, a permis d'identifier et de hiérarchiser les enjeux et les objectifs. Parmi ces derniers deux concernent l'axe Cher :

- " Accompagner le transfert de propriété du Cher et encourager une maîtrise d'ouvrage cohérente " ;
- " Définir un mode de gestion durable de la masse d'eau du Cher canalisé, conciliant l'atteinte des objectifs écologiques et les activités socio-économiques " .

La CLE vient d'entrer, depuis le mois de juin 2012, dans la phase qui consiste à établir un **bilan économique** de la gestion actuelle en eau et des milieux aquatiques ainsi qu'a à élaborer un **scénario tendanciel**. Cela consiste à analyser à moyen terme les perspectives d'évolution du bassin versant et à vérifier si les enjeux identifiés sont satisfaits ou non.

Une fois cette phase approuvée par la CLE, il s'agira ensuite d'élaborer des **scénarios alternatifs** contrastés (proposer des solutions pour les enjeux non-satisfaits) et de choisir une **stratégie** (formaliser le projet).

Parallèlement, sur la portion de Cher traversant nos deux départements 37 et 41, les Conseils Généraux ont souhaité se doter d'une étude sur le développement socio-économique de la Vallée. Cet outil commun compile les données touristiques, procède au recensement des activités socio-économiques, et va jauger les capacités de développement de la Vallée, qu'elles soient fluviales ou autres.

Toutes ces données conduiront les instances départementales à juger de l'intérêt de se substituer à l'Etat, qui ne souhaite plus assumer la propriété. Cette propriété est la **condition incontournable** pour la réalisation de travaux d'importance et pour l'entretien, mais aussi pour l'amélioration de la qualité environnementale et le maintien du patrimoine. Notre but commun est de permettre un **développement touristique de la Vallée, créateur d'emplois.**

Voilà tout l'enjeu de l'avenir de notre VALLEE, où la NATURE célèbre le GENIE de L'HOMME.

Pierre LESTOQUOY
Président du Syndicat du Cher canalisé et de la Commission Locale de l'Eau

ANNEXE 3 : DEFINITION DES MOTS DES REPRESENTATIONS SYSTEMIQUES

La source de toutes ces définitions est la suivante : DRUIDE informatique, application antidote pour mobile, dictionnaires et guides orthographiques.

GROS BAZAR – INCONNU - INCERTITUDE

BAZAR : nom masculin, vient du persan *bazar*, 'marché public'. (Fréquence : 44/100)

- Dans les pays orientaux et en Afrique du Nord, marché public.
- Boutique où l'on vend toutes sortes de choses.
- PAR EXTENSION - Lieu en désordre ; ensemble d'objets hétéroclites en désordre. Ranger son bazar.
- Belgique - Objet quelconque ; machin. Qu'est ce que c'est que ce bazar ?

INCONNU : nom, vient du latin classique *cognoscere*, 'apprendre à connaître'. (Fréquence : 53/100)

- Personne que l'on ne connaît pas, dont on ignore l'identité. Parler à un inconnu. Un inconnu a attaqué une banque.
- *L'inconnu* : ensemble de ce qui demeure mystérieux. Affronter l'inconnu. L'attrait, la soif de l'inconnu. Avoir peur de l'inconnu.
- *Inconnue* : élément inconnu d'une situation, d'une question.
- *Inconnue* : MATHEMATIQUES variable que l'on doit déterminer afin de connaître la solution d'un problème.

INCONNU : adjectif, vient du latin classique *cognoscere*, 'apprendre à connaître'. (Fréquence : 55/100)

- Dont on n'a jamais fait la connaissance. Elle ne m'est pas complètement inconnue, nous nous sommes croisés lors d'un vernissage. Il était inconnu à mon père.
    - Que l'on ne connaît pas, dont on ignore l'identité. Tu ne devrais pas parler avec des gens inconnus. Tableau dont l'auteur est inconnu. Etre né de parents inconnus. Déposer une gerbe de fleurs sur le tombeau du Soldat inconnu. S'efforcer de demeurer inconnu.
    - PAR EXTENSION – Qui ne connaît pas de notoriété. Un petit écrivain inconnu.
- Dont on ignore l'existence, la nature. Une matière inconnue des scientifiques. Un insecte encore inconnu. Les causes de l'incendie restent inconnues ; l'enquête piétine.
- Que l'on ne connaît pas faute de connaissances, d'expérience. Un terme inconnu. Des odeurs, des épices inconnues. Une impression inconnue. Un désir inconnu. Il éprouvait une haine qui lui était jusque-là inconnue.

INCERTITUDE : nom féminin, vient de *in-* et *certitude* ; du latin tardif *certitudo.* (Fréquence : 52/100)

- Etat de ce qui est incertain. L'incertitude de son départ, de son mariage.
- Chose incertaine ou imprévisible. Les incertitudes de la vie. Un voyage plein d'incertitudes.
- Caractère qui n'est pas stable, qui a tendance à changer. L'incertitude de ses désirs, de ses opinions.
- Etat d'une personne incertaine. Etre dans l'incertitude. Demeurer dans l'incertitude. Etre en proie à une grande incertitude.
- MATHEMATIQUES – Intervalle d'imprécision à l'intérieur duquel se trouvent la valeur exacte et la valeur calculée. Incertitude relative, absolue.
- *Les incertitudes* : points, éléments de quelque chose qui sont imprévisibles. Les incertitudes pesant sur le marché.
- *Les incertitudes* : SOUTENU doutes de quelqu'un qui confronte des difficultés insolubles. Laisser quelqu'un à ses incertitudes.

POTENTIEL – POTENTIEL - POTENTIEL

POTENTIEL : nom masculin, vient du latin tardif *potentialis*, 'qui peut avoir un effet'. (Fréquence : 54/100)

- Capacité de travail, de production, d'action. Le potentiel énergétique, économique, militaire, industriel d'un pays.
    - Ensemble des ressources que possède une personne. Le potentiel intellectuel, artistique de quelqu'un. Il faut développer son potentiel. Il a du potentiel.
- ELECTRICITE – grandeur caractérisant l'état électrique en un point d'un circuit. Différence de potentiel entre deux points d'un circuit. Chute de potentiel. Le potentiel est exprimé en volts.
- *Le mode potentiel* ou *le potentiel* : LINGUISTIQUE mode qui exprime une possibilité. La phrase *si j'étais plus performant, je pourrais partir plus tôt* est un exemple de potentiel. Le potentiel est ici exprimé par le conditionnel.

POTENTIEL : adjectif, vient du latin tardif *potentialis*, 'qui peut avoir un effet'. (Fréquence : 54/100)

- Qui pourrait exister, mais qui n'existe pas. Un conflit potentiel.
- LINGUISTIQUE – Qui exprime une possibilité.
    - *Le mode potentiel* ou *le potentiel* : mode qui exprime une possibilité.

NATURE – HOMME - PATRIMOINES

NATURE : nom féminin, vient du latin *natura*, 'ce qui existe depuis la naissance'. (Fréquence : 64/100)

- Ce qui constitue le monde. Les beautés de la nature. Mystère de la nature.
    - Ce qui régit la nature, en dehors de l'action de l'homme. Laisser faire la nature. Loi de la nature.
    - Ce qui à la surface de la terre n'a pas été modifié par l'homme. Aimer la nature. Perdu en pleine nature. Protection de la nature.
- Modèle reproduit. Plus beau, plus grand que nature.
- Ensemble de ce qui constitue une entité et de son organisation. Ne pas connaître la nature d'une chose. La nature vibratoire de la lumière. Les deux natures de Jésus-Christ : humaine et divine.
    - Ensemble des caractères innés qui définissent le comportement d'une personne par rapport à une autre. Etre d'une nature énergique. C'est dans sa nature.
        - Personne qui a un tel caractère. Une nature douce, violente.
        - Personne qui a une forte personnalité. C'est une nature.

NATURE : adjectif, vient du latin *natura*, 'ce qui existe depuis la naissance'. (Fréquence : 49/100)

- Se dit d'un aliment consommé sans être préparé de façon particulière, sans être mélangé ou assaisonné. Fruits nature. Yaourt, omelette, café nature.
- FAMILIER – Se dit d'une personne qui agit de façon naturelle, spontanée. Un politicien très nature.

HOMME : nom masculin, vient du latin classique *hominem*, accusatif de *homo*, 'homme'. (Fréquence : 72/100)

- Etre humain mâle adulte, qui se différencie généralement de la femme par des seins atrophiés, des hanches étroites, une ossature et une musculature plus fortes et une pilosité plus abondante.
    - Personne de ce sexe du point de vue des caractéristiques qu'on attend traditionnellement de son sexe. Homme fort, homme courageux. Homme galant.
        - Homme considéré du point de vue de son courage. Viens te battre, si tu es un homme ! Un vrai homme. Se conduire comme un homme.
    - Personne de ce sexe dépendant d'un autre. L'homme de quelqu'un. Le contremaître, le caporal et ses hommes.
    - Personne de ce sexe qui convient pour la situation. Je suis votre homme. L'homme de la situation.
    - FAMILIER – Mari ou amant. Mon homme.
- Personne considérée indépendamment de ses fonctions. Considérons l'homme et non le politicien.
- Etre humain considéré comme un être distinct des animaux et doué d'une spiritualité. L'homme et les animaux. L'homme nouveau. Le Christ s'est fait homme.
- BIOLOGIE – L'espèce animale presque entièrement dépourvue de poils, d'une grande curiosité, capable de transmettre la culture, répandue actuellement sur toute la Terre et sur laquelle elle exerce une influence notable. L'apparition de l'homme. L'homme est un animal. Les découvertes de l'homme.

- Primate bipède à station verticale, doué d'intelligence et d'un langage articulé. Homme de Neandertal, de Cro-Magnon.

PATRIMOINE : nom masculin, vient du latin *patrimonium*, 'héritage du père'. (Fréquence : 57/100)

- Ensemble des biens hérité de ses ascendants ; bien de famille. Patrimoine familial, maternel, paternel. Accroître, dilapider, engloutir un patrimoine.
- DROIT – Ensemble des biens, des charges et des droits d'une personne appréciables en argent.
- Ensemble des biens, des réalisations transmis collectivement par les ancêtres ; héritage commun d'une collectivité. Le patrimoine culturel. Patrimoine archéologique, historique, artistique.

GENIE DU PATRIMOINE - TOURISME FLUVIAL - SAUVETAGE DU CHER CANALISE

GENIE : nom masculin, du latin *geniusi, '*divinité tutélaire'. (Fréquence : 56/100)

- MYTHOLOGIE – Dans la mythologie gréco-romaine, esprit qui présidait à la destinée de chacun. Un bon, un mauvais génie. Un génie protecteur. Les génies sont très présents dans plusieurs cultures contemporaines.
  - Personne qui, par ses actions, a une influence déterminante, qu'elle soit positive ou négative. Cette personne m'a tant aidé, c'est mon bon génie.
  - Etre imaginaire doué de pouvoirs magiques. Un génie enfermé dans une bouteille.
  - Figure allégorique. Le génie de la liberté.
- Talent naturel, aptitude particulière à créer des choses d'une qualité exceptionnelle, surhumaine. Une femme de génie. Le génie de Beethoven. Avoir du génie. Croire en son génie. Avoir le génie des affaires.
  - Personne douée de ce talent, de cette aptitude. Léonard de Vinci fut un grand génie. Un génie méconnu. Un homme de génie.
- QUEBEC FAMILIER – Intelligence, esprit. Une personne sans génie, qui a perdu son génie.
- Caractère propre et distinctif d'une chose, d'un être, d'un groupe. Le génie d'un peuple, d'une race. Le génie de la langue française.
- Connaissances et techniques de l'ingénieur dans un domaine déterminé. Génie atomique, chimique, génétique, informatique.
  - MILITAIRE – Service technique de l'armée de terre chargé de l'entretien des voies de communication et de l'aménagement du terrain. Génie militaire. Servir dans le génie. Soldat, officier du génie. Les sapeurs font partie du génie.

PATRIMOINE : nom masculin, vient du latin *patrimonium*, 'héritage du père'. (Fréquence : 57/100)

- Ensemble des biens hérité de ses ascendants ; bien de famille. Patrimoine familial, maternel, paternel. Accroître, dilapider, engloutir un patrimoine.
- DROIT – Ensemble des biens, des charges et des droits d'une personne appréciables en argent.
- Ensemble des biens, des réalisations transmis collectivement par les ancêtres ; héritage commun d'une collectivité. Le patrimoine culturel. Patrimoine archéologique, historique, artistique.

TOURISME : nom masculin, vient de l'anglais *tourism*, 'tourisme'. (Fréquence 55/100)

- Activité de loisir qui consiste à voyager, à visiter un lieu pour son plaisir. Faire du tourisme. Le tourisme à bicyclette.
  - Ensemble des services liés à l'accueil des personnes pratiquant cette activité. Agence de tourisme. Office du tourisme.

FLUVIAL : adjectif, vient du latin *fluvialis, '*relatif à la rivière'. (Fréquence 42/100)

- Relatif aux fleuves, aux cours d'eau. Eaux fluviales. Législation fluviale.
- Qui s'effectue sur les fleuves, les cours d'eau. Pêche fluviale.

SAUVETAGE : nom masculin, vient de *sauver* et *–age*, avec influence du français classique *sauveté,* 'état de ce qui est hors de danger' ; du latin tardif *salvare,* 'rendre en bonne santé' ; du latin *salvus*, 'en bonne santé'. (Fréquence : 47/100)

- Action de sauver quelqu'un ou quelque chose qui est dans une situation de détresse. Sauvetage des passagers d'un avion qui s'est écrasé, des occupants d'un bâtiment qui s'est effondré. Sauvetage de naufragés.
  - Action de sauver quelqu'un ou quelque chose qui est dans une situation critique. Sauvetage économique d'un pays.

CANALISER : verbe, vient de *canal* et *–is* ; du latin classique *canalis*, 'conduite d'eau'. (Fréquence : 44/100)

- Aménager (un cours d'eau) de façon à réguler le débit et à rendre navigable.
- Diriger dans un sens déterminé en évitant la dispersion. Canaliser une foule, canaliser ses énergies.

OBSOLESCENCE - FAUSSE RIVIERE – CHIMERE

OBSOLESCENCE : nom féminin, vient de *obsolescent* et *–ence ;* du latin classique *obsolescens* signifiant 'qui sort de l'usage', participe présent de *obsolesco*, 'sortir de l'usage'. (Fréquence : 33/100)

- SOUTENU – Le fait d'être périmé.
- Etat du matériel technologique périmé parce qu'il se voit dépassé par la nouvelle technologie. Obsolescence rapide du matériel informatique.

FAUSSE : adjectif féminin, flexion de faux, adjectif masculin.

FAUX : adjectif masculin, vient du latin *falsus,* 'dissimulé'. (Fréquence : 61/100)

- Qui est contraire à la réalité. L'idée que vous vous faites de lui est fausse. Ce que vous affirmez est faux. C'est faux ! Faire une fausse déclaration, un faux témoignage.
  - Il est faux que (+ subjonctif) : Il est faux que vous m'ayez dit cela, je m'en souviendrais.
  - Il est faux que (+ infinitif) : Il est faux de prétendre que tout est simple.
- Qui imite, ressemble, mais n'est pas conforme à son apparence. Fausses fleurs. Faux col. Faux mur. Fausses dents. Fausse barbe. Faux cils. Faux ongles. Fausses côtes.
  - Qui n'est pas réellement ce dont il porte le nom. Faux diamant. Faux corail.
  - *Fausse fenêtre, fausse porte* : peintes en trompe-l'œil.
  - Qui imite frauduleusement ; dont l'authenticité est contestable. Fausse monnaie. De fausses pièces d'identité. Faux diplôme. Fausse signature. Un faux Rembrandt.
  - Qui n'est pas réellement éprouvé. Fausse pudeur. Fausse humilité. Sa gentillesse m'a paru un peu fausse, affectée.
- Qui n'est pas ce qu'il prétend, qui cherche délibérément à tromper. Un faux prophète. Un faux médecin. Un faux ami.
  - Qui trompe en feignant l'honnêteté, la sincérité ; hypocrite. Cette femme est fausse.
  - PAR EXTENSION – Un air faux. Un regard faux. Un rire faux.
- Qui n'est pas justifié, qui est sans fondement. Un faux espoir. Une fausse joie. Une fausse alerte.
  - *Un faux problème* : qui n'a pas lieu de se poser.
- Incorrect, contraire à l'habitude, à l'esthétique. Faire un faux mouvement, une fausse manœuvre, un faux pas. Pantalon qui fait un faux pli.
- Qui est contraire à l'exactitude, à la logique ; inexacte. Raisonnement faux. Addition, solution fausse. Problème faux.
  - *Avoir tout faux* : FAMILIER n'avoir rien de bon, s'être trompé en tout.
- Qui n'est pas naturel, vraisemblable (dans une œuvre). Le jeu de cette comédienne est faux, on n'y croit pas. Des personnages faux, peu crédibles.
- Qui manque de justesse, n'est pas dans le ton juste. Avoir la voix fausse. Accorder un piano faux.

RIVIERE : nom féminin, Mot du fonds primitif issu du latin tardif *ripiara*, 'région autour d'un cours d'eau ou d'une étendue d'eau' ; du latin classique *ripa*, 'rive'. (Fréquence : 56/100)

- Cours d'eau naturel plus ou moins important, qui se jette généralement dans un autre cours d'eau. Le lit, les berges d'une rivière. Le débit d'une rivière.
  - Ecoulement d'un liquide. Une rivière de sang. Une rivière de lave. Une rivière de larmes.
- Etendue d'eau peu profonde que doit sauter le cheval dans une course d'obstacles.

CHIMERE : nom féminin, vient du nom propre *Chimaera*, 'nom latin d'un monstre fabuleux'. (Fréquence : 44/100)

- *La Chimère* : MYTHOLOGIE monstre fabuleux de la mythologie grecque, à tête et poitrail de lion, à ventre de chèvre et à queue de dragon. La chimère crache des flammes.
- PAR EXTENSION – Animal fabuleux de formes diverses.
- FIGURE VIEUX – Assemblage monstrueux.
- Projet illusoire, irréalisable. Forger de vraies chimères.
- Poisson à grosse tête et corps allongé qui vit dans les grandes profondeurs.
- BIOLOGIE – organisme portant des caractères génétiques issus de deux génotypes différents.

Département Aménagement
35 allée Ferdinand de Lesseps
BP 30553
37205 TOURS cedex 3

CITERES

UMR 6173
Cités, Territoires, Environnement et Sociétés

Equipe IPA-PE
Ingénierie du Projet d'Aménagement, Paysage, Environnement

Directeur de recherche :
BOISNEAU Catherine

URBAIN Anne-Laure
VALLEE Pascaline
Projet de Fin d'Etudes
DA5
2012-2013

Représentation et perception par les acteurs locaux et les usagers des enjeux s'exerçant sur le Cher canalisé : Saint-Aignan (41) à Tours (37)

Résumé :

Ce Projet de Fin d'Etude s'inscrit dans une démarche initiée par la Direction Départementale des Territoires (DDT 37) ayant pour objectif la mise en place d'un projet de développement durable du Cher canalisé, tronçon de la rivière Cher compris entre Saint-Aignan (41) et Tours (37) caractérisé par la présence de quinze barrages à aiguilles. Dans ce but, la DDT 37 a souhaité la réalisation d'une étude des représentations que les acteurs ont du Cher canalisé. Ce PFE s'attache donc aux représentations et perceptions par les acteurs locaux et usagers des enjeux s'exerçant sur le Cher canalisé. Deux enjeux majeurs entrent, de fait, en conflit et se cristallisent autour des barrages à aiguilles ; à savoir un enjeu écologique en raison de la multiplication des directives et règlements sur l'eau et sa gestion et un enjeu économique de développement des activités nautiques et touristiques. Un travail de recensement de l'état de l'art dans le domaine sociologique de la perception et de la représentation a alors permis de comprendre les mécanismes en jeu lors de la perception par une personne de son environnement et plus particulièrement des représentations possibles d'un cours d'eau. Un recueil des représentations des principaux acteurs en conflit a permis de comprendre leur positionnement vis-à-vis du Cher canalisé et de ses barrages et peut constituer une base à l'élaboration d'un diagnostic de la situation actuelle du Cher canalisé partagé par tous les acteurs, étape essentielle à la construction d'un projet commun de développement durable.

Mots Clés :

Cher canalisé, Saint-Aignan, Tours, représentation, perception, enjeux, barrages à aiguilles, écologie, tourisme, navigation, projet de développement durable

4ième de couverture